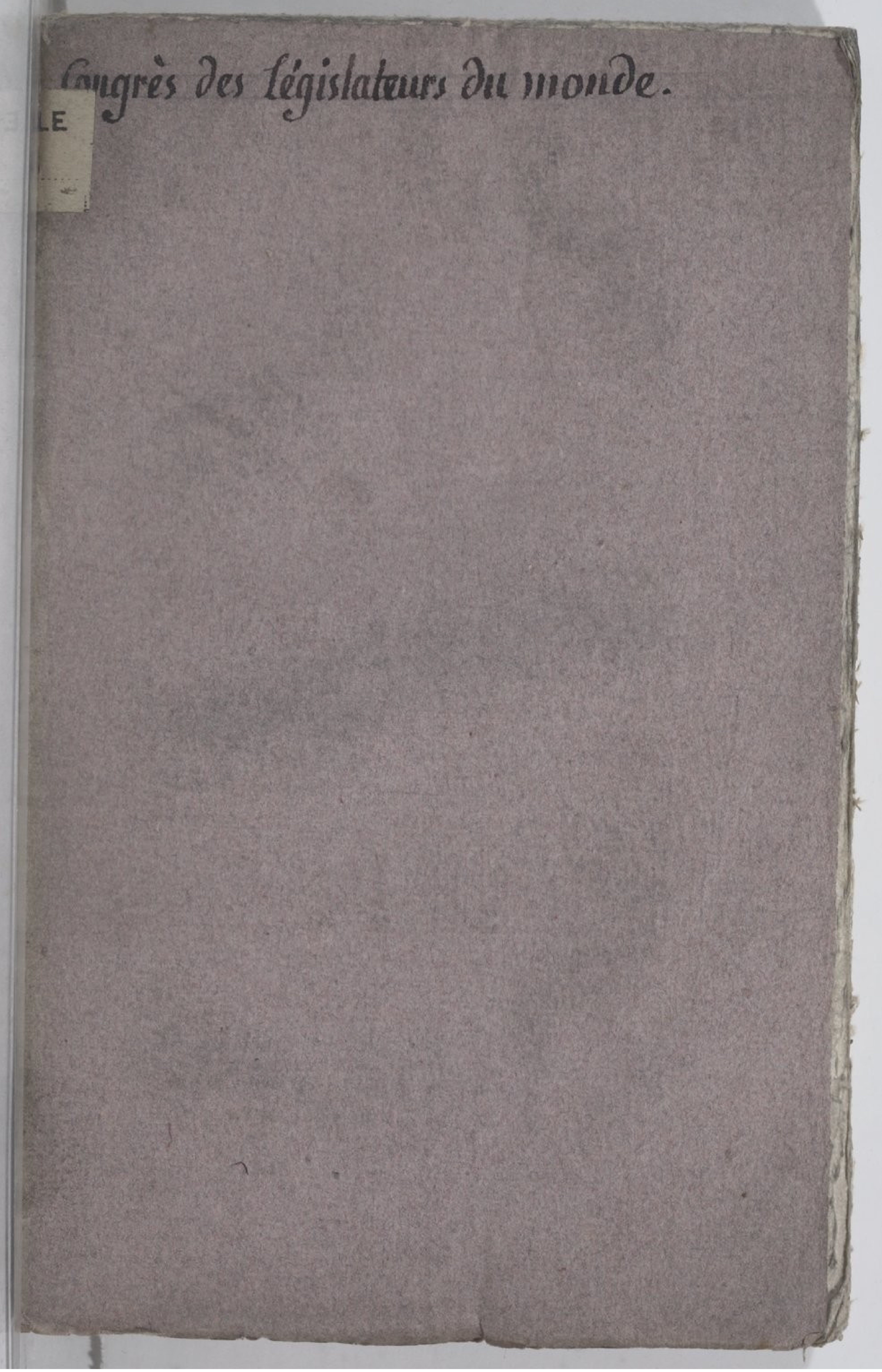
Le congrès des législateurs du monde , suivi de considérations sur différens objets de politique et de morale. Par un [...]



. Le congrès des législateurs du monde , suivi de considérations sur différens objets de politique et de morale. Par un ancien membre de la chambre des députés. 1820.


Congrès des législateurs du monde.

ancien Evêque de Langres, 4 vol. in-12, 1816. . . . . 12 »

CONVERSATIONS de dom Augustin, abbé de Notre-Dame de la Trappe, avec des petits Enfans élevés en son monastère, suivies d'un Recueil de Maximes spirituelles et d'Avis salutaires sur l'Oraison, in-18, sous presse. 1 50

COURS d'Instructions familières pour deux Années pastorales, sixième édition, revue et augmentée de nouvelles Instructions relatives aux circonstances actuelles, par Bonnardel, 6 vol. in-12, *sous presse*. . . . . 15 »

DÉLAIS (sur les) de la Justice divine dans la punition des coupables, ouvrage de Plutarque, nouvellement traduit avec des additions et des notes, par le comte le Maistre, 1 vol. in-8. . . . . 3 »

DÉVOTION (Exercice de) au Sacré Cœur de Jésus, à l'usage de la Confrérie établie à Sémur en Brionnois, in-18. . . . . 1 50

DIVERSES Préparations et Actions de graces, à l'usage des personnes pieuses qui font leurs délices de la fréquente Communion, par l'auteur des Moyens de Perfection pour une Vierge chrétienne, 1 vol. in-18. . . . . 2 »

ECOLE des Demoiselles, ou Lettres d'une Mère pieuse à sa Fille, par l'abbé Reyre, 2 vol. in-12, figures. . . . . 6 »

ECOLIER Vertueux, ou Vie édifiante d'un Ecolier de l'Université de Paris, par l'abbé Proyart, in-18. . . . . 1 50

ÉLOGE de Blaise Paschal, par G. M. Raymond, ouvrage propre à être donné en prix, deuxième édition, in-8. . . . . 3 »

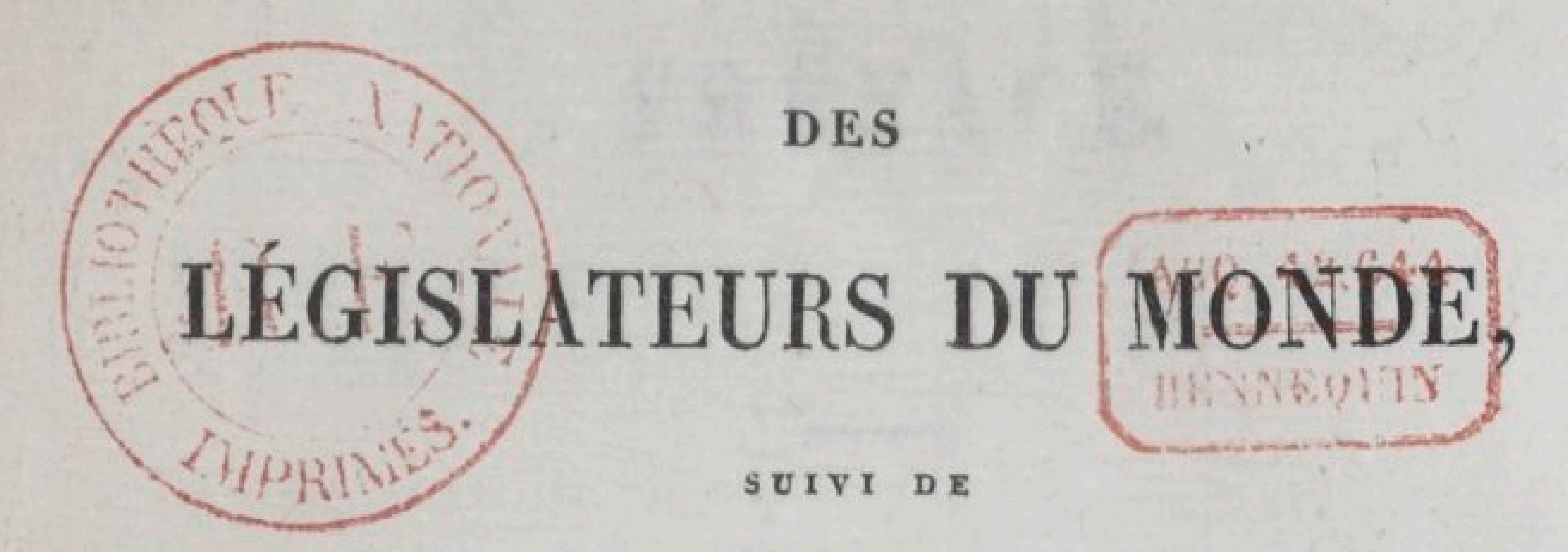
LE CONGRÈS

DES

LÉGISLATEURS DU MONDE.

DE L'IMPRIMERIE DE P. GUEFFIER,
RUE GUÉNÉGAUD, N° 31.

LE CONGRÈS



DES

LÉGISLATEURS DU MONDE,

SUIVI DE

CONSIDÉRATIONS

SUR DIFFÉRENS OBJETS DE POLITIQUE
ET DE MORALE.

Par un ancien Membre de la Chambre des Députés.

A PARIS,

Chez BEAUCÉ-RUSAND, Libraire, rue de l'Abbaye, n° 3.

1820.

PRÉFACE.

Lorsqu'on écrit, on doit craindre de ne reproduire que les idées d'autrui : la mémoire, sans qu'on s'en rende compte, fournit souvent plus que l'imagination. On a tant écrit, on écrit tant tous les jours, qu'il est presque téméraire de vouloir écrire encore, et de croire qu'il reste quelque chose à dire. Mais les objets qui paroissent les plus simples ont un si grand nombre de faces, qu'il en reste toujours quelques-unes qui n'ont pas été aperçues. Plus on en a découvert, plus il semble que l'on va en découvrir encore; et celui qui a cru arriver au terme

de la carrière, n'a fait quelquefois qu'ouvrir une nouvelle route pour la parcourir. Une seule idée neuve peut être la source de mille autres ; et plus on écrira, plus il restera à écrire, pour commenter, expliquer, appliquer, combattre. C'est un cercle où l'on tourne depuis longtemps, et où l'on tournera toujours.

Les notices que je me décide à publier ne contiennent pas des principes neufs ; je les ai puisés dans une éducation religieuse et monarchique, et heureusement que par le même moyen ils ont été transmis à beaucoup d'autres qui n'ont cessé et ne cessent de les proclamer mieux que je ne puis le faire ; mais leur application à toutes les situations de la société est si variée, et fait l'objet de tant de contestations, que si, dans ces courts et rapides aperçus, inspirés

par un peu d'expérience, j'avois pu rencontrer quelques applications justes, ou seulement en indiquer, je croirois cette publication suffisamment justifiée.

TABLE
DES MATIÈRES.

LE CONGRÈS
DES
LÉGISLATEURS DU MONDE.

Dans un temps bien loin de nous, le roi d'un grand empire, abusé par son extrême bonté, se persuada un jour que son peuple étoit malheureux, parce qu'il ne pouvoit pas le rendre aussi heureux qu'il le désiroit. Cependant ce peuple vivoit tranquille ; depuis près de deux siècles, aucun trouble civil n'avoit compromis son repos, ni aucun ennemi étranger n'avoit entamé ses frontières : il n'y avoit qu'à jeter les yeux sur ses voisins, qu'à lire avec discernement l'histoire, et tout homme désintéressé et impartial auroit conseillé à ce peuple de ne changer son sort pour celui d'aucuns peuples présens et passés. Mais son roi, dans son inquiète sollicitude, n'en jugeoit pas ainsi : il imagina de lui demander à lui-même ce qu'il vouloit qu'il fît pour lui. On a beau être bien, on voudroit toujours être mieux ; ce peuple saisit

avidement l'occasion qu'on lui offroit, et de se plaindre, et de faire des demandes, que le roi lui-même, malgré sa bienveillance excessive, finit par trouver de la dernière extravagance.

Cependant, ne pouvant renoncer à sa chimère de perfection, il se montra disposé à lui faire tous les sacrifices. Profitant de cette funeste disposition, on le dépouilla peu à peu de son autorité; les passions n'ayant plus de frein, sa présence ne pouvoit être qu'un reproche pour les ingrats qui avoient abusé de sa bonté, et bientôt ils lui ôtèrent la vie: terrible leçon pour les rois réformateurs, qui doivent bien consulter leurs forces avant de tenter des réformes qui toujours affoiblissent l'autorité! et fatal argument contre la liberté des peuples, dont le despotisme pourra souvent profiter!

Un crime aussi épouvantable ne resta pas sans punition; non-seulement elle retomba sur ce peuple égaré, mais sur les peuples voisins qui avoient vu froidement cette horrible catastrophe, dont quelques-uns même s'étoient peut-être réjouis.

Ce ne fut bientôt que désordre par-tout; les doctrines les plus perverses se répandirent, et attaquèrent les principes les plus sacrés et les plus conservateurs de l'ordre social. On ne

tarda pas à ne plus s'entendre sur rien ; le pyrrhonisme politique, comme le pyrrhonisme religieux, régnèrent sur la terre, et détruisant toute confiance, ce qu'on avoit voulu établir la veille étoit renversé le lendemain.

Les uns crioient : Il faut arrêter ce torrent, le faire rentrer dans son lit ; d'autres disoient qu'il falloit se borner à lui opposer de nouvelles digues, et lui abandonner une partie du terrain qu'il avoit déjà ravagé ; d'autres, qui croyoient y trouver leur compte, concluoient à le laisser aller à son cours, et à le suivre. Dans ce conflit, comme on laissoit faire, c'étoit nécessairement les derniers qui devoient l'emporter, et le torrent couvrit tant de débris.

Le bon roi descendu aux Champs-Elysées, apprit tous ces événemens par d'autres justes, victimes comme lui du bien qu'il avoit voulu faire au monde : ne pouvant concevoir comment de si bonnes intentions avoient pu avoir de si funestes résultats, il résolut, s'il pouvoit rencontrer dans l'immortel séjour les législateurs qui avoient donné des lois durables à différens peuples, de savoir d'eux comment ils avoient pu faire. Son désir fut à peine formé, que les ombres de Zoroastre, de Confucius, Solon, Lycurgue, Numa, par ordre suprême vinrent

l'entourer, en lui annonçant qu'ils étoient prêts à répondre à ses questions.

« Illustres régulateurs des choses du monde terrestre, dit notre roi, vous dont les lois vivent encore dans les souvenirs de l'univers, qu'avez-vous fait, je ne dis pas pour rendre les peuples heureux, mais pour leur faire adopter les moyens d'y parvenir autant qu'il l'est permis aux faibles humains? Expliquez-moi, s'il se peut, comment, avec les intentions les plus pures, au milieu d'un siècle éclairé, en cherchant par-tout, pour me seconder, les hommes les plus célèbres ou les plus chers à l'opinion publique, consultant sans cesse cette opinion, j'ai causé ma perte et la désolation de mon pays? »

Zoroastre le premier répondit : « O prince, le plus vertueux des princes et le plus malheureux! j'ai donné des lois à une immense contrée; j'y ai établi des sages, mais ne les ai jamais consultés. C'est de plus haut qu'elles m'étoient inspirées : cette inspiration eût été sans force si elle eût été partagée. J'ai confié à ces sages le dépôt des principes de ces lois, le vulgaire en eût bientôt abusé; le doute naît chez lui de ce qu'il appelle le savoir, et le doute ne permet rien de stable. Mes sages n'ont fait que suivre ce

que je leur ai prescrit, et ils n'ont mérité le nom de sages que par leur fidélité à ne pas s'en écarter. J'ai pensé que pour que les lois fussent respectées et bien exécutées par-tout, il falloit qu'elles eussent été dictées par un seul, et qu'elles ne pussent être commentées et expliquées que par un petit nombre destinés d'avance à cette fonction : voilà tout mon secret. »

Confucius reprit d'un ton grave : « Le Dieu qui m'inspira me fit comprendre que l'immensité de la population du pays qui devoit recevoir mes lois, me forçoit de la soumettre à des règles plus sévères, si je voulois assurer sa tranquillité. A mesure que la population augmente, il faut que la liberté diminue, sous peine de troubles continuels. Chacun devant être, pour ainsi dire, à la gêne, par le voisinage trop rapproché de son semblable, il falloit accoutumer tout le monde à se gêner soi-même ; il falloit une morale sévère et des usages minutieux ; il falloit faire des devoirs des moindres convenances, pour faire vivre en paix des gens qui ne peuvent, pour ainsi dire, se remuer, sans se rencontrer et être exposés à s'incommoder mutuellement ; il falloit marquer des rangs, fixer avec exactitude et impérieusement les égards qui leur sont dus. Je l'ai fait : un grand nombre de siècles a pu faire juger si j'étois bien

inspiré. Je sais qu'on a pu dire que je n'avois fait qu'un peuple paisible qui n'avoit pu se défendre contre un peuple guerrier. Cette catastrophe même a valu à mes institutions l'hommage le plus éclatant qu'elles pussent recevoir : les vainqueurs s'y sont soumis ; et si une fois la tranquillité publique a été troublée par des étrangers barbares, elle ne l'a jamais été entre les citoyens. »

Notre roi parut frappé de cette nécessité des rangs, et de moins de liberté en proportion d'une population plus nombreuse et trop pressée ; il alloit se livrer à quelques réflexions sur l'application qu'on auroit pu faire de ces principes à son propre pays, lorsque le législateur d'Athènes prit la parole.

« Je connoissois trop le peuple léger auquel j'avois à donner des lois, pour espérer que je pourrois lui en donner de bonnes ; je crus donc devoir me borner à lui donner les moins mauvaises qu'il pourroit supporter. Son code avoit été quelque temps la mort, et puis la mort ; son inconstance l'avoit conduit jusque là. Elle devoit le conduire encore à bannir ou à faire périr ses plus vertueux citoyens ; mais il a brillé par les arts plus que par son bonheur ; les souvenirs qu'il a laissés flattent les passions humaines, et mon nom lié au sien a été trans-

mis à la postérité. Je ne puis guère m'enorgueillir de ce que j'ai fait pour lui, car avant de quitter la terre je l'ai vu le méconnoître lui-même. On me fait trop d'honneur de me mettre au rang des grands législateurs des nations; j'ai plus consulté les goûts et les désirs de la multitude que ses véritables besoins, et mon ouvrage ne pouvoit avoir ni force ni durée; je l'ai vu altérer et même renverser; ce qu'on en a conservé a été continuellement dénaturé; et il est sorti de là un de ces peuples dont l'exemple est funeste aux nations, en colorant toutes sortes de vices par un éclat trompeur dont les hommes corrompus se servent toujours pour appuyer leurs principes dangereux. »

Le roi soupira : dans ce que venoit de dire Solon des Athéniens, il trouvoit de justes applications à faire au peuple qu'il avoit gouverné. Il ne se permit aucune reflexion; c'étoit à Lycurgue à parler.

Mais celui-ci paroissoit vouloir garder le silence.

Pressé de s'expliquer, il dit enfin :

« Enfant des dieux, au nom des dieux j'imposai silence aux passions humaines. Je voulus rendre l'homme maître de lui-même. C'étoit chez une peuplade pauvre, dans l'âpre Laconie, aux bords stériles de l'Eurotas. De grands peuples, riches, bien amollis, auroient voulu, dit-on,

essayer de mes lois; j'aurois ri de pitié, si je savois rire. Qu'ils se recommandent aux Dieux! »

Le roi frémit involontairement en pensant à l'impiété de sa patrie, qui avoit été incontestablement la première cause de ses maux. Il sentit l'application de la dernière parole de Lycurgue, qui indiquoit le seul remède qui lui restoit.

Ne pouvant espérer un plus long discours du législateur de Sparte, le roi sembla inviter par son silence le plus célèbre des législateurs rois à parler à son tour.

« Le peuple qui reçut mes lois, dit Numa, a rempli la terre de ses actions; on en parle encore comme du premier de tous les peuples. Et qu'étoit-il lorsque je fus appelé à le gouverner? Un ramas d'aventuriers, qui ne respiroit que la guerre et le pillage, dont il avoit encore besoin pour subsister. Mais, si c'étoit une peuplade barbare, elle étoit fatiguée de sa barbarie et désiroit en sortir, époque plus favorable pour donner des lois aux hommes, que lorsque, blasés par une longue civilisation, ils désirent des changemens qui ne manquent jamais de préparer une nouvelle barbarie. J'étois entouré de colonies grecques qui avoient apporté les lois de leur pays; je trouvai chez elles des lumières dont je profitai; j'inventai peu, je ne fis que

modifier. Nourris dans les habitudes guerrières, la force et le courage militaire ayant été jusqu'alors les premières vertus des Romains ; si l'on n'avoit pas opposé une forte digue à ces inclinations, avant de détruire leurs voisins, ils se seroient détruits eux-mêmes. J'appelai tous les dieux à mon secours; ils ne furent pas sourds à ma voix, et mon peuple à son tour les entendit. J'enveloppai de la toge ces farouches conquérans, pour que la gloire s'abaissât devant elle, et pour leur faire supporter dans leurs foyers des idées d'ordre et de paix. Plus l'esprit militaire étoit l'esprit de la nation, plus je cherchai à l'éloigner du gouvernement pour n'en pas faire une nation de tigres. Comprimé au-dedans, peut-être en prit-il plus de force pour l'exhaler au-dehors.

J'établis en quelque sorte, et tout naturellement, cette balance des trois pouvoirs, qu'on a voulu, m'a-t-on dit, prendre souvent pour modèle. Je dis tout naturellement, parce que j'étois roi, que je ne pouvois confondre sans extravagance les grands de l'état avec la masse du peuple, et qu'en donnant quelqu'influence à cette masse du peuple, je croyois faire une action juste et en même temps prudente pour mon autorité, qui pouvoit en avoir besoin pour résister à celle des grands. Ce n'étoit pas pour moi l'application de brillantes théories, comme il paroît que cela a été

dans beaucoup d'autres pays, où l'on a voulu établir cette balance, sans examiner si les poids étoient égaux ou n'étoient pas trop lourds pour la main royale qui doit en régulariser l'action. Chez mon peuple même, le fardeau ne tarda pas à être au-dessus de la force de mes successeurs; la monarchie disparut, et l'aristocratie et la démocratie restèrent aux prises, ce qui sera presque toujours une des phases de ce gouvernement. La démocratie dut l'emporter, ce qui étoit inévitable dans un état où l'aristocratie n'étoit pas appuyée sur la propriété; et enfin la tyrannie, et la tyrannie la plus révoltante, qui est le seul gouvernement que puisse enfanter la démocratie triomphante, vint, après de longues discordes, préparer la nouvelle barbarie du peuple dont j'avois préparé la civilisation. Voilà quels ont été les fruits des soins du pacifique Numa. Si d'avoir désolé le monde est un titre de gloire, comme les hommes se le persuadent trop facilement, les Romains ont surpassé ce que j'ai entendu dire des Attila et des Tamerlan; ils sont la preuve que c'est presque toujours au milieu des discordes et des troubles civils que se forment les peuples conquérans: on pourroit dire que c'est une distraction qu'ils cherchent à leurs maux; c'est toujours, au moins, un sursis qu'ils accordent à leurs querelles: les peuples heureux ne

cherchent pas à troubler le repos des autres ; et dans ce sens le bonheur ou le malheur d'un peuple ne saurait être indifférent à ses voisins.»

Numa ayant cessé de parler, le roi lui demanda ce qui aurait dû arriver, si l'aristocratie avait succombé d'abord au lieu de la royauté, et que celle-ci fût restée seule en présence de la démocratie.

«Elle eût succombé promptement, répondit Numa, pour faire place à la tyrannie. Les rois, quand ils n'aspirent pas à être tyrans eux-mêmes, se trompent grandement, et agissent contre leur sureté, quand ils exposent l'aristocratie à périr ; et ce que je sais de votre sort en est une preuve. Ces trois situations politiques qui nous occupent et qui existent sous différentes formes dans tous les états civilisés, mises continuellement en présence par une constitution, qui en fait des pouvoirs toujours en action, doivent s'altérer ou se détruire, et ne peuvent éviter des changemens toujours funestes. La chûte d'un de ces pouvoirs ne tarde pas à amener celle des autres ; et les peuples vraiment assurés de leur tranquillité, sont ceux où ils sont dans l'état sans en être le gouvernement, où la démocratie ne fait pas de lois, et n'est appelée qu'au réglement des tributs; où l'aristocratie

conseille ; où la royauté, élevée au-dessus de tous, et plus impartiale, prend dans ces conseils le principe des lois qu'elle doit faire, et que pour l'intérêt général elle ne doit pas multiplier. Il a existé des gouvernemens où un quatrième pouvoir, ou plutôt une quatrième situation, tiré des autres, offrait un moyen puissant pour les contenir : la religion consacroit son autorité, et son autorité donnoit à la religion plus d'éclat. Présentant le seul nivellement qui puisse ne pas bouleverser le monde, le plébéïen, le patricien, l'enfant royal, s'y trouvoient égaux. Cet ordre, on nommoit ainsi les différentes situations politiques de la société, s'étoit formé par la force des circonstances, et n'étoit point le fruit des conceptions d'un législateur. Le législateur qui l'auroit établi ainsi qu'il l'étoit dans les gouvernemens dont je parle, mériteroit d'être mis bien au-dessus de nous tous. »

« Vous voulez redoubler mes regrets, reprit le Roi ; mais laissons le passé, que j'ai trop méconnu peut-être, et, pour ma consolation, dites-moi par quels moyens on pourroit réparer les maux que malgré moi j'ai causés. »

Pour répondre à cette demande les cinq législateurs formèrent une espèce de congrès. La discussion fut longue et vive. Le Roi, qui en était

témoin, fut surpris de voir des gens si habiles avoir tant de peine à s'accorder entre eux. Il ne fut plus étonné de la discorde qu'il avoit vu s'élever dans une semblable discussion entre les hommes vulgaires qu'il avoit si imprudemment rassemblés.

Enfin, après de longs débats, nos cinq sages, voyant que les raisons de l'un étoient toujours détruites ou au moins affoiblies par les raisons d'un autre, qui éprouvoit le même sort de la part de ceux qui parloient après lui, convinrent qu'un seul pourroit tirer quelques résultats de leurs différentes opinions, et Numa fut chargé de répondre au nom de tous.

«Les malheurs de votre peuple, dit-il au Roi, ont été causés par l'orgueil, cet ennemi du repos des humains, que les dieux seuls peuvent contenir. L'incrédulité religieuse a été le premier fruit de son développement; le mépris, ou au moins la haine de toute autorité, en étoit la conséquence. Il a été puni, puni cruellement; mais les dieux seuls savent si la punition est suffisante; et, pour y mettre un terme, c'est à eux qu'il doit s'adresser, non pas par quelques supplications apparentes que le doute accompagne toujours, mais par une confiance entière en leur toute-puissance. Le cri de la défiance les rend sourds. Que la religion re-

prenne son empire, chacun remplira ses devoirs, et les droits de chacun seront respectés. L'idée de ses devoirs rend l'homme sociable, l'idée de ses droits le met en hostilité avec la société; leur proclamation que vous avez laissé faire, étoit une déclaration de guerre de tous à tous; des secours humains ne suffisent plus pour ramener la paix. Un grand pas est fait cependant, vos sujets souffrent un Roi légitime; mais, ne trouvant pour appuyer son trône que des ruines ou des usurpations, pour avoir des conseils que des opprimés ou des oppresseurs, ses dangers ne sont pas moins grands que les vôtres. Qu'ajouterai-je? si la voix du pieux Numa, tel qu'on m'a désigné quelquefois, pouvoit aller jusqu'à lui, je lui dirois : N'invoquez que les dieux, et, comme moi, ne prenez d'avis que d'*une femme*. »

Des Royalistes.

On accuse continuellement les royalistes de former un parti dangereux, et pour qui? Pour leur roi légitime, pour celui à qui ils ont souvent tout sacrifié; et par une inconséquence qui, au reste, n'est pas rare aujourd'hui, ce parti si dangereux est accusé de nullité, et de n'avoir jamais rien fait pour la monarchie. L'inconvenance de la première accusation a frappé trop

d'esprits, pour qu'on ne l'ait pas déjà combattue d'une manière qui en démontre l'absurdité; la seconde, appuyée par de spécieuses apparences, a moins été repoussée, quoique, pour l'honneur des royalistes et l'intérêt de la monarchie, elle ait encore plus besoin de l'être, et qu'il soit aussi facile de le faire.

Lorsque Bonaparte gouvernoit la France, il y avoit réellement un parti royaliste; mais dans un temps de conquêtes, on ne compte pour rien tout ce qui ne paroît pas les armes à la main, et les royalistes alors étoient dans l'impossibilité de s'en servir utilement pour la monarchie. Ce n'étoit point ainsi que l'on pouvoit attaquer le despote, tant qu'il avoit à sa disposition les trésors de la France et d'une partie de l'Europe, et que par l'espérance de la fortune il pouvoit inspirer l'amour des combats. Ce qui restoit à faire aux royalistes ne pouvoit être qu'une œuvre lente, et dont quelques observateurs qui s'en occupoient, pouvoient seuls apercevoir les progrès. L'illusion de cet ordre de choses n'a pas été détruite pour beaucoup de gens avec l'usurpation, et ces gens-là n'ont jamais dû connoître, ni concevoir ce qu'avoit pu être et faire ce qu'ils appellent le parti royaliste.

Beaucoup d'autres n'ont pas été dans le cas d'observer, d'autres n'ont pas su le faire. Le

roi même, sous beaucoup de rapports, a pu être induit en erreur. Pendant les dernières années de son exil il n'a le plus souvent été instruit que par les enfans perdus du parti royaliste. (C'étoit alors un parti.) Il y avoit parmi eux des hommes très-dévoués et très-désintéressés ; mais il y avoit aussi des ambitieux, des intrigans même, qui en lui exagérant les moyens du parti, et sur-tout en les dénaturant, ont fait des promesses illusoires, donné des espérances qui ne pouvoient se réaliser promptement, et, par des mensonges ou de faux exposés, ont pu affoiblir la confiance que devoient lui inspirer ses plus fidèles serviteurs. Il n'est pas inutile d'examiner ce qu'étoient les royalistes en France lors de la chute de Bonaparte : pour cela, il est nécessaire de parcourir quelques périodes précédentes.

L'émigration a fourni les premiers royalistes armés : ces généraux devenus simples officiers, ces officiers simples soldats, ces riches le sac sur le dos, tout cela aura aux yeux de la postérité une place que le siècle ne lui accorde qu'à peine : presque tous nobles, ceux-là assurent l'honneur de la noblesse française. Les Vendéens bientôt se montrèrent : ceux-là sauvèrent l'honneur de toute la nation : voilà pour l'histoire. Mais dans l'intérieur de la France, que de nobles efforts, qui, pour être restés ignorés,

n'ont pas été pour cela sans quelques fruits? Une multitude d'organisations secrètes, quoiqu'on en ait voulu rire quelquefois, ne sont pourtant pas demeurées sans effet: la moins efficace a encore contribué à entretenir, à répandre l'esprit royaliste; si elles ne pouvoient faire la conquête du territoire, elles faisoient peu à peu celle des hommes qui pouvoient un jour aider à le conquérir, et sur-tout à le conserver. Ce sont elles qui ont peu à peu couvert la France d'apôtres du royalisme et d'apologistes des Bourbons; chaque ville, chaque village avoit les siens, et chacun d'eux avoit ses prosélytes: c'est ainsi que se forme ou se corrige l'esprit d'une nation, que s'affermissent les principes qui peuvent soutenir un gouvernement, et qu'ils se corrompent ou se détruisent aussi: la philosophie nous l'a bien prouvé, quoiqu'on ait été long-temps sans vouloir le croire. De même, aujourd'hui, on veut mettre en doute l'effet moral que le parti royaliste a produit: les armes peuvent quelquefois défendre les principes; mais ce sont les principes seuls qui peuvent faire faire un bon usage des armes.

Lorsque Bonaparte parvint à la toute-puissance, il crut dans l'intérêt de sa politique de rappeler les émigrés; il vouloit sur-tout persuader qu'à lui s'arrêtoit la marche de la révo-

lution ; que tous les partis se fondoient dans le sien, qui devenoit la nation : il ne s'abusoit pas tout-à-fait sur l'esprit que rapporteroient des gens dont il connoissoit les principes, qui, comme cela arrive généralement, devoient être plus attachés encore à leur opinion en raison des souffrances qu'elles leur avoient attirées ; mais il espéroit leur ôter toute influence en rabaissant les uns par la misère et avilissant les autres par ses dons. Ce calcul étoit juste pour le présent, mais ne l'étoit pas pour l'avenir. Les émigrés rentrés en France, plusieurs, sans s'en douter eux-mêmes, ont eu une grande influence sur l'esprit public : leur vue seule étoit un témoignage de royalisme, et leur misère une accusation perpétuelle contre ceux qui les avoient dépouillés. Sans doute un certain nombre, accoutumés à l'agitation, à l'intrigue même, ou ne pouvant perdre l'habitude de vivre dans une cour, semblèrent sanctionner, sinon la révolution, du moins le legs de la couronne qu'elle avoit fait à l'usurpateur ; mais les accens du plus grand nombre étoient entendus dans nos villes, dans nos campagnes, et y réveilloient plus d'un écho. Le peuple, qui a le sentiment de ce qui doit être, plus qu'il ne juge bien ce qui est, ne voyoit dans un émigré qu'un royaliste ; et ceux qui n'avoient pas profité de ses

malheurs se laissoient aller à faire des vœux pour qu'il vînt un ordre de choses qui pût les réparer : c'étoient des confesseurs, des martyrs vivans de la foi monarchique ; et ceux même qui renioient la monarchie légitime, obligés de s'excuser par le temps et les circonstances, fortifioient l'idée que si ces circonstances changeoient, ce seroit un devoir de s'y rattacher. Peut-être Bonaparte auroit pu détruire l'effet que produisoit lentement, mais inévitablement, la présence des émigrés ; mais, outre qu'il est de la nature de l'extrême ambition de s'aveugler sur sa force, qu'il ne calculoit point d'ailleurs cet effet, qu'il ne voyoit que son armée dans le présent, et ne rêvoit que conquêtes pour l'avenir, il ne pouvoit pas se servir du seul moyen efficace dont on s'est servi dans un autre temps, dont on se sert encore, et rappeler contre la noblesse et les prêtres, les passions de 89 et de 93. Il vouloit fonder une monarchie, et il lui falloit une noblesse.

Les prêtres étoient déjà presque tous rentrés plus ou moins furtivement, lorsqu'il pensa qu'il lui falloit aussi une religion ; ne la regardant que comme instrument politique, il ne pouvoit avoir sur cet objet des idées bien arrêtées : il jugea pourtant bien qu'il falloit reprendre l'ancienne. Il ne vouloit s'astreindre à

en pratiquer aucune; ce qui auroit été rigoureusement indispensable s'il avoit voulu en fonder une nouvelle. Il vouloit donner ce frein à ce qui ne combattoit pas, et vouloit bien laisser à tout ce qui combattoit le privilége de ne pas y être assujéti : là, il vouloit être le seul Dieu. Il rappela donc les prêtres de la religion catholique. La révolution avoit peu changé l'existence des ministres des autres communions, qui ne s'étendent d'ailleurs que sur de petites parties de la France; sans cela, il eût peut-être préféré le luthéranisme, comme n'étant pas la religion des Bourbons; car pour le calvinisme, il le connoissoit trop bien pour l'ennemi de toute monarchie. Ne pouvant ou n'osant donc pas renoncer à une religion, la religion catholique eut la préférence : il croyoit de bonne foi une religion utile à l'établissement de sa puissance, à condition toutefois, comme je l'ai déjà dit, de ne pas se gêner, et de ne pas gêner ses satellites sur la pratique. Un bon nombre de ses conseillers avoient d'autres pensées : ils s'étoient bien convaincus que la persécution ne pouvoit pas la détruire; ils crurent apercevoir d'autres moyens dans un de ces plans de restauration qui inspirent une sécurité funeste par l'aspect de la façade de l'édifice qu'on a nouvellement orné, mais que l'on a adroitement

replacé à côté de ses véritables fondemens, pour en rendre la ruine plus assurée. Quelques prêtres, courtisans ou ambitieux, secondèrent ces vues, sans en connoître sans doute les coupables motifs; un grand nombre n'y vit que l'espérance de rendre au culte quelque éclat, et de publier plus hautement les vérités éternelles. Malgré les espérances en apparence trop bien fondées des ennemis de la religion, ceux-là ont encore travaillé avec fruit : la providence a vu leur bonne foi, et sans écouter leurs vœux forcés pour l'autorité illégitime, il s'est servi d'eux pour transmettre la tradition sacrée, qui ne pouvoit manquer d'inspirer des vœux pour la légitimité. Bonaparte et ses conseillers, avec des vues contraires, ont été également trompés; la religion rétablissoit le principe, lors même que les conséquences en étoient rejetées. Combien de semences de royalisme, qui ne demandoient qu'un moment pour croître, ont jetées en France ces prêtres déportés, qui étoient, et ils étoient forcés en quelque sorte par leur situation à l'être, des apôtres de la légitimité encore plus efficaces que les autres émigrés! J'ai entendu souvent des évêques devenus de honteux instrumens des projets de l'usurpateur; comme certains possédés du démon, ils prophétisoient contre eux-mêmes:

leurs propres paroles les condamnoient et réprouvoient l'autorité qu'ils se croyoient obligés de servir.

Voilà ce qui depuis un bon nombre d'années préparoit les esprits à la légitimité, lors même que tout sembloit la bannir de la France. Les élémens étoient nombreux : on n'ignore pas aujourd'hui que depuis long-temps des gens d'un zèle pur formèrent le projet de donner quelque ensemble à ces élémens ; leurs travaux, au moment de la première restauration, n'avoient pas été sans succès, et il y avoit vraiment un parti royaliste ; les têtes et les bras ne manquoient pas à ce parti, il lui manquoit sans doute des armes, et il eût compris toute la population de la France, moins l'armée, qu'il étoit encore impuissant ; mais le jour où cette armée, par un événement quelconque, perdoit son ensemble, quel changement pouvoit s'opérer ! Quelle force, quel appui trouvoit la royauté, si elle vouloit et savoit s'en servir ! Quel moyen pour réduire au silence toutes les voix révolutionnaires, étouffer même les cris des amis du tyran, et accoutumer promptement à ne rien espérer, à ne rien tenir que de l'autorité légitime ! Cet événement arriva, et l'on ne peut douter que les démarches de ce qu'on appelle le parti royaliste, l'esprit

qu'il avoit inspiré à la France, n'ait influé sur la détermination des puissances étrangères, et, par une conséquence inévitable, prévenu son démembrement. (1)

Le premier mouvement du peuple de nos provinces fut de tourner ses regards vers les royalistes qui s'étoient montrés le plus constamment attachés aux Bourbons : il ne pouvoit lui entrer dans la pensée que le roi pût chercher ailleurs ses plus solides appuis ; tout naturellement chaque canton se trouvoit pour ainsi dire des chefs, et des chefs qui pouvoient exercer une influence utile sans pouvoir devenir dangereux; et l'on put voir qu'il y avoit des royalistes en France : certaines gens ne le virent que trop et le savoient bien d'avance. Dès-lors, d'un côté, on disoit au maître qui arrivoit, qu'il ne falloit considérer les royalistes que comme des gens dont, pour l'honneur de la royauté, il falloit avoir quelque soin, mais qui

---

(1) Il ne s'agit point de discuter ici ce que l'intervention des étrangers a pu avoir d'affligeant. On a beaucoup dit qu'il auroit fallu que l'armée rappelât elle-même le Roi : c'eût été plus glorieux pour la France; mais elle l'eût peut-être payé chèrement par la suite. Une armée qui croit avoir disposé une fois de la couronne, est un terrible fardeau pour un Etat, et ne s'en tient pas là ordinairement. Elle doit défendre le trône, mais avec l'idée qu'elle ne peut pas y toucher.

ne pouvoient guère être employés, parce qu'ils n'avoient aucune influence et aucune aptitude aux affaires ; de l'autre, on disoit qu'il falloit sur-tout éviter une réaction, qui n'étoit pas à craindre si les royalistes étoient si foibles et si peu influens. Sans doute une réaction, dans toute la force que la révolution pourroit donner à ce terme, auroit été une chose affreuse, et les royalistes les moins raisonnables étoient loin de la désirer ; mais de là, à ne réparer aucune injustice, à laisser mettre l'autorité entre des mains d'une fidélité suspecte, il y avoit loin. Mais le parti révolutionnaire, presque résigné dans une grande partie des provinces, veilloit à Paris, et ne croyoit pas pouvoir mieux parer les coups que l'on pouvoit s'attendre à voir porter au moins à ses principes et à quelques-unes de leurs conséquences, qu'en tâchant de décréditer les royalistes, et en effrayant par l'idée d'une réaction. Il faut le dire : les royalistes qui affluèrent de toutes les provinces à Paris, y parurent avec tous les désavantages d'une position où tout ce qu'on a pu faire semble n'avoir rien produit ; il fut très-facile de les présenter comme des oisifs ou des ambitieux. Beaucoup avoient de ces services passés dont le souvenir est quelquefois importun. Un trop grand nombre peut-être arrivoient avec des

prétentions déplacées, tandis que ceux qui en auroient pu avoir de mieux fondées se tenoient à l'écart. Tout fut mis à profit : la scélératesse, on peut dire la lâcheté des ennemis des Bourbons, alla jusqu'à jeter le ridicule sur des vieillards dont l'âge seul auroit dû commander le respect ; mais l'on connoît en France le pouvoir du ridicule, et l'on se garda bien de négliger ce moyen. On tâcha donc d'établir en principe, qu'hors du service de Bonaparte on ne pouvoit avoir rien appris, pas même à se costumer ; et ces gens qui disoient : *Sur-tout ne blessez pas les amours-propres*, vouloient dire : *Ne blessez pas les nôtres, et souffrez tranquillement qu'on se moque de vous*. Au reste, on ne vouloit pas, ou l'on n'osoit pas repousser entièrement les royalistes ; les révolutionnaires vouloient bien en joindre quelques-uns à eux, mais non eux se joindre aux royalistes. Il ne s'agissoit donc que de savoir qui joueroit le premier rôle ; ce qui sembloit plus naturel sous le roi légitime, et ce que l'opinion publique, quoi qu'on en puisse dire, étoit loin de repousser, fut loin d'être adopté. Au reste, Bonaparte existoit à la porte de la France ; son armée, sous d'autres couleurs à la vérité, n'en étoit pas moins dans la France même. On a parlé beaucoup de fautes qui avoient été faites : il étoit facile d'en signa-

ler, elles n'ont pas manqué ; mais l'armée existant comme on l'avoit laissé exister, et son chef étant libre, je crois qu'on auroit pu retarder la catastrophe, mais non pas l'éviter ; et les royalistes devroient peut-être se féliciter d'avoir été repoussés par le ministère de 1814.

Passons à l'examen de 1815.

La plupart des royalistes ayant vu ou sachant le roi aux Tuileries, crurent de bonne foi que tout étoit fait. Les choses n'alloient pas à leur gré ; mais ils s'y résignoient, et cela ne changeoit rien à leurs principes appuyés sur ce fameux *Quand même* que l'on n'a tant critiqué que parce qu'il est le sublime du dévoûment. Sans se perdre entièrement de vue, leurs liens s'étoient relâchés, parce que beaucoup les regardoient comme désormais inutiles; quelques-uns seulement, plus clairvoyans, ou plus à même d'être instruits de l'état des choses, cherchoient à les entretenir ; mais sans cesse arrêtés par le respect de l'autorité royale qui marchoit en sens inverse, ils ne pouvoient ni dire ni faire assez pour être efficacement écoutés. Sans autorité dans le gouvernement, en grande partie livrés par trop de confiance à une fatale sécurité, écartés absolument de l'armée qui alloit devenir tout, c'est dans cette situation que les royalistes furent surpris par le 20 mars. Il n'y

avoit rien à faire contre une armée tout organisée pour l'usurpateur; néanmoins par-tout où les autorités étoient vraiment royalistes, elles trouvèrent des appuis, et tinrent jusqu'au dernier moment, souvent au milieu de pays déjà insurgé; ce qui prouve que si l'on avoit voulu mieux choisir ces autorités, le succès de l'invasion auroit pu être douteux : le Midi le disputa; et sans autres moyens que le zèle des royalistes, un prince d'un rare courage put encore combattre, et une princesse d'un caractère au-dessus de son sexe auroit pu faire verser du sang. La Vendée n'oublioit pas ses principes; mais ses efforts devoient être comprimés. La question étoit devenue européenne, et l'on prescrivit, en quelque sorte, au parti royaliste de ne plus s'en mêler, ou du moins on ne chercha pas à lui en donner les moyens. Cependant ce cruel événement resserra leurs liens, et s'ils n'agirent pas ostensiblement, ils préparèrent, comme la première fois, et plus peut-être, les moyens de profiter sans réserve d'une nouvelle restauration. Le roi remonta sur son trône, la même tactique fut employée près de lui, pour l'entretenir dans les idées qu'on lui avoit données sur l'esprit de la France. Un ministre qui montroit à Bonaparte, peu de temps auparavant, la France comme couverte

de royalistes, n'en parloit plus au roi que comme d'une coterie. Les élections vinrent, et l'on ne put plus douter de leur influence. Si l'on n'avoit choisi que quelques royalistes foibles dans leur opinion, on auroit pu douter encore ; mais dans presque tous les départemens le choix tomba d'abord sur ceux qui avoient été regardés comme des chefs, ce qui indiquoit assez que ces colléges formés pour l'intérêt de Bonaparte, étoient pourtant sous l'influence de ce qu'on avoit appelé et vouloit encore appeler le parti royaliste. On ne peut dire que ce fut la présence des armées étrangères qui en décida ; c'est dans la partie où les élections se firent au milieu de l'armée de la Loire que l'on trouve les députés les plus prononcés. Le ministère semi-révolutionnaire en fut épouvanté et s'enfuit. Cette Chambre, surnommée d'abord l'Introuvable par le roi luimême, dans les mains d'un ministre habile et véritablement attaché aux Bourbons, offroit tout pour rasseoir les principes qui peuvent seuls consolider la légitimité. Quel moyen puissant à employer sur l'esprit public, que l'influence que développoit tout-à-coup un si grand nombre de propriétaires répandus sur tout le sol français ! Il suffisoit des applaudissemens du roi pour rendre cette influence durable, et

elle ne pouvoit tourner qu'à son profit. Bientôt personne en France n'eût osé ne pas être royaliste, et déjà on en voyoit des preuves. Ce ne pouvoit être le compte de beaucoup de gens; et ne sachant comment s'opposer d'une manière raisonnable à ce torrent qui menaçoit de renverser l'édifice révolutionnaire, dont on vouloit au moins conserver la base, on appela au secours jusqu'à l'influence étrangère, qui voit toujours ses intérêts dans la foiblesse d'une nation qui lui a fait peur, et qui favorisera toujours en secret tout ce qui peut l'empêcher d'arriver à un état tout-à-fait tranquille. On s'attacha sur-tout à détruire l'influence que la nombreuse majorité de la Chambre prenoit sur l'opinion publique, qui déjà se montroit si royaliste, que les révolutionnaires en étoient épouvantés. On excita l'humeur du souverain en l'alarmant pour la Charte, dont il avoit lui-même prescrit la révision, et qui, à quelques articles fondamentaux près, auxquels personne ne vouloit toucher, ne peut manquer d'avoir le sort de toutes les Chartes et de toutes les Constitutions du monde, qui ont toujours éprouvé et éprouveront toujours des changemens. D'hypocrites jacobins crièrent à l'impiété royaliste, en se moquant entre eux et du monarque et de plus d'un de ses conseillers. A force

d'intrigues et de calomnies, l'harmonie si indispensable entre le roi et les royalistes fut regardée comme détruite, et on le cria bien haut. On employoit en même-temps les moyens que peuvent fournir les passions révolutionnaires que le retour de l'usurpateur avoit éveillées, et les cris de 1789 et de 1793 se firent encore entendre. La majorité de la Chambre comptoit un grand nombre de nobles, ils furent signalés à la classe plébéïenne sous les mêmes couleurs et absolument dans les mêmes termes que dans les premières années de la révolution. Néanmoins ces manœuvres n'eussent eu qu'un foible succès, si le Gouvernement lui-même ne les eût secondées par l'ordonnance du 5 septembre.

On n'ose pas raisonner sur cette mesure, qui a été un bien grand événement et d'un genre tel, que le jacobin est sorti de son antre pour le célébrer; il a commencé à ne plus craindre le Gouvernement royal; le révolutionnaire qui chanceloit dans son opinion, a repris paisiblement celle qui depuis vingt-cinq ans a produit tous nos maux; le Bonapartiste n'a plus désespéré de revoir la France encore organisée pour recevoir son héros ou quelqu'un des siens. On a eu raison de dire que la joie a été sincère; mais ce n'est pas dans ceux qui désirent fermement

conserver les Bourbons. Quelques plébéïens honnêtes qui ne pensoient plus aux chimères de l'égalité, se sont laissés aller à sourire aux idées qu'on a cherché à réveiller, et ont secondé des vues contraires à leurs véritables principes, mais dont de petites passions qu'ils paieront peut-être cher, les ont écartés.

Les véritables royalistes ont-ils changé? Non, leur situation seule a changé; ils donnent toujours les mêmes exemples, ils travaillent toujours à l'amélioration de l'esprit public; c'est là comme ils conspirent, et leur influence ne sera pas sans effet. Quelque dénomination qu'on leur donne, ils seront toujours le plus ferme appui de la légitimité, *quand-même*.

---

(1) Les élèves de l'école despotique se sont unis à ceux de l'école démocratique pour crier à l'anathême contre cette expression. Les gens foibles se sont laissés aller à y voir le cri de l'exagération, lorsqu'il est celui du plus entier dévoûment, mais non, à la vérité, celui d'un esclave. Nos rois légitimes ont toujours été trop éclairés, pour vouloir qu'on les crût infaillibles, et leurs fidèles sujets trop pénétrés de leurs véritables devoirs, pour laisser altérer leur fidélité par quelques-unes de leurs fautes, quand il a pu leur en échapper. Quelle expression plus noble et plus éloquente de ce sentiment, que le *vive le Roi! quand même!* que ce soit un paysan vendéen ou breton qui le premier l'ait prononcée!

Des Progrès des Lumières.

On ne s'entend pas encore sur ce qui constitue le progrès des lumières. Il n'y a point de siècle où elles n'aient éprouvé des variations que les uns prenoient pour des progrès, les autres pour une aberration ou même un affoiblissement : de nos jours ce mouvement a été immense. On se plaît à croire qu'il y a augmentation de lumières : y a-t-il progrès ? Il est facile de se faire illusion, et peut-être n'y a-t-il que de l'illusion.

Par nos lumières nous avons la prétention de parvenir à la connoissance des choses, et même de l'homme. La connoissance des choses est variée à l'infini : on peut facilement paroître savoir beaucoup, et savoir réellement bien peu. Celle de l'homme comprend la connoissance des autres et celle de nous-mêmes. Qui la possède ?

Laissons pour un moment tout ce qui est purement intellectuel, et ne parlons d'abord que des choses physiques ou y tenant immédiatement, choses soumises à l'empire de nos sens, et qu'il nous appartient mieux de juger. Nous avons fait en cette partie d'immenses découvertes. Il y a une telle apparence au moins du perfectionnement, qu'on en est d'abord ébloui.

Mais ne pourroit-il pas y avoir là plutôt changement qu'avancement de lumières? Si le point de vue où nous ont placés les nouvelles découvertes, nous a fait perdre absolument celui d'où nous pouvions voir les choses auparavant ; si chaque perfectionnement a été la suite quelquefois d'un nouveau besoin, ou l'a fait naître, on peut dire que c'est en pure perte pour nous que les lumières ont fait de semblables progrès. Une bougie suffira à un homme seul dans un cabinet: le cabinet se change en salon, on y introduit cent personnes, cinquante bougies allumées de plus donnent une apparence d'augmentation de lumières sans que chacun en soit plus éclairé.

Dans l'ordre le plus élevé de l'application des connoissances physiques à l'utilité de l'homme, dans la médecine, la chirurgie, on ne conteste pas le progrès des lumières. L'orgueil humain se complaît dans les vastes découvertes que l'on se vante d'avoir faites et de faire tous les jours. Mais, ô infirmité de notre nature! il faut donc que la malignité des maux se soit accrue en raison de la science. Vit-on plus? est-on moins souffrant pendant le cours de la vie?

En vérité, c'est dans cette question même, qui flatte l'orgueil de tant d'insensés, que l'on reconnoît, lorsqu'on l'approfondit de bonne

foi, la vanité de nos conceptions, la foiblesse de nos moyens, le néant de leur résultat.

Le progrès des arts mécaniques, ou le perfectionnement des ouvrages de la main, ne sont point un progrès de lumière. En quoi nous éclairent-ils? que nous apprennent-ils pour nous conduire dans ce monde? Il en est de même des arts désignés sous le nom d'arts libéraux. L'utilité de ceux-ci a été non-seulement contestée par les plus sages législateurs, mais ils ont signalé leurs dangers pour la morale des peuples; dangers qui sont toujours en raison de leur perfection qui, augmentant l'importance qu'on y attache, peut porter la démence, qu'on décore du nom d'enthousiasme, jusqu'à faire excuser et presque honorer tous les vices et même les crimes qui sont joints à ce qu'on appelle de grands talens. Si c'est là un progrès de lumières, gardons-nous de nous en vanter, cela ressemble trop à la plus affreuse barbarie.

Il seroit facile de reconnoître que le perfectionnement des arts mécaniques fait presque toujours perdre d'un côté ce qu'il peut faire gagner de l'autre. Ce qu'on appelle une grande découverte enrichit quelques-uns, pour ruiner un grand nombre. C'est ce perfectionnement, sur-tout, qui quelquefois n'en a que l'apparence, qui rend le luxe si dévorant, en lui

donnant une mobilité qui avilit le lendemain ce qu'on estimoit le plus la veille. Ce sont de petites révolutions partielles qui se répètent journellement, et qui disposent plus qu'on ne croit à en faire ou laisser faire d'autres plus graves et plus funestes.

Non, je le répète, ces perfectionnemens des choses, qui ne sont le plus souvent que des changemens spécieux, ne sauroient éclairer l'homme sur le bonheur dont il peut jouir dans ce monde : bonheur qui ne repose que sur un ordre constant, et ne se compose que d'habitudes hors desquelles nous ne pouvons sortir que pour errer sur des plages inconnues, où nous faisons toujours fausse route.

Je ne saurois trouver davantage dans l'état où l'on a porté les sciences physiques et mathématiques, la preuve que nous soyons plus éclairés que nos pères. On a détruit quelques erreurs, peut-être en moindre nombre qu'on ne le croit ; peut-être en a-t-on fait naître aussi d'autres qui un jour nous feront accuser d'ignorance à notre tour. On a attaqué des croyances respectables par de froids raisonnemens et des calculs spécieux, que d'autres raisonnemens et d'autres calculs détruisent. On a voulu substituer à la douce et consolante confiance du sentiment l'aigre défiance de l'orgueil. On a crié à la cré-

dulité, et l'on a créé le doute. Voilà le fruit le plus certain de nos découvertes et des progrès des sciences physiques.

Mais le progrès des lumières véritables ne sauroit encore se trouver là; il ne peut être que dans les sciences morales, elles seules peuvent nous éclairer. La religion les comprenoit toutes; aujourd'hui que nous avons abandonné ce seul guide sûr pour se faire entendre, sans doute parce qu'on en sait trop pour rien comprendre facilement, il faut les distinguer. Je distinguerai donc la morale proprement dite, la politique et la littérature.

C'est sur la littérature que se fondent encore notre orgueil et notre mépris des siècles passés; mais quoi qu'en puissent dire les enthousiastes des temps nouveaux, le plus haut point de perfection où elle ait été portée parmi nous n'appartient pas à notre siècle. Depuis celui qu'on a nommé le grand siècle, et qui conservera ce titre malgré ses contempteurs, il y a sans doute abondance, surabondance même; mais dans quelles parties n'y a-t-il pas eu décadence? Là certainement les lumières ont pâli. La critique, cette anatomie des œuvres de l'esprit, a fait des progrès comme l'anatomie des corps; l'une nous montre l'imperfection de ces œuvres, comme l'autre la fragilité de ces corps : ce n'est

pas là où nous devrions trouver à nous enorgueillir.

Néanmoins, on peut sans extravagance se faire illusion : quelques poètes, et sur-tout quelques prosateurs, peuvent sans ridicule être cités par leurs admirateurs; mais s'ils ont perfectionné en quelques parties l'art de parler et d'écrire, ce progrès est celui de la littérature grecque au temps des sophistes, et de la littérature latine après qu'en vers et en prose Virgile et Cicéron eussent fourni de si beaux modèles, et que les meilleurs préceptes eussent été donnés par Horace et Quintilien. La corruption du goût arrive toujours à de semblables époques, et ses progrès sont plus sûrs que celui des lumières ; cependant il seroit encore permis d'avoir de justes espérances, non pas sur une perfectibilité idéale, mais sur le maintien des saines doctrines littéraires, qui sont encore suivies avec succès, et qui ont de dignes soutiens et d'illustres défenseurs, si la politique ne nous menaçoit pas sans cesse d'un bouleversement général, peut-être d'une entière destruction. On trouve aussi des insensés qui placent là le progrès des lumières ! Quelles lumières, grand dieu ! celles dont Erostrate éclaira la ville d'Ephèse. Que l'on jette un regard sur le monde, les faits parlent, et l'on peut se convaincre que l'ignorance la

plus profonde règne depuis trente ans dans tout ce que l'on fait pour gouverner les hommes. Quelques gens se sont crus bien habiles, parce qu'ils ont agité la populace, excité les passions, rompu le frein qui pouvoit en modérer les effets toujours funestes : c'est là le talent des Mazaniello, des Mandrin, et des premiers échappés du bagne que l'on voudra laisser faire ; et notre science politique étoit arrivée à un tel degré de nullité, qu'elle n'a su rien prévoir, qu'elle n'a jamais imaginé d'autre moyen d'arrêter le mal, que de lui faire des concessions qui ne pouvoient que lui donner plus de moyens de s'accroître. Nos politiques ont fait en gouvernement à-peu-près comme un homme qui, voyant le feu à sa maison, au lieu de chercher à l'éteindre, lui abandonneroit d'abord une chambre, puis une autre, puis seroit forcé enfin d'abandonner la maison entière ou d'y périr.

La politique de nations à nations ne s'est pas montrée plus savante que celle qui doit maintenir la tranquillité entre les individus. Les preuves en ont été trop éclatantes pour qu'il soit besoin d'en parler : personne ne peut les ignorer.

Mais on se vante d'en avoir créé une nouvelle. Fi des Sulli, fi des Richelieu, des Colbert, et de tous ceux qui ne pensoient qu'aux

droits acquis de chaque individu et de chaque souverain! La politique du droit est vieillie et présente toujours des sujets de contestation ; la politique du fait est claire et précise. J'ai été le plus fort, ou j'ai su profiter de la force des autres pour avoir ma part; j'ai pris, je possède. Il n'y a pas besoin de remonter à d'anciens titres qui pourroient être obscurs, les miens n'ont pas besoin d'être examinés. Que de difficultés surmontées ! que de recherches épargnées ! Tout semble devenir facile. Les siècles ont disparu ; les annales de trente années suffisent à nos études. Mais alors pourquoi ces nombreux commentaires, ces livres qu'une bibliothèque pourroit à peine contenir ? On ne se croit donc pas encore suffisamment éclairé, ou l'on ne croit pas à la confiance en ces lumières ?

Non, non, en détruisant on n'a pas simplifié : on a ajouté de nouveaux intérêts à d'autres. On a beau écrire, ce n'est pas dans les écrits qu'il faut juger si les lumières ont augmenté, si même elles sont suffisantes; c'est dans l'action que l'ont voit percer l'ignorance, que l'on reconnoît l'impuissance de nos orgueilleux novateurs : ils ne sont habiles que pour détruire, et dès qu'il faut recréer, ils ne savent que préparer de nouvelles destructions.

Mais est-il besoin de tant de raisonnemens ?

Le philosophe qui vouloit prouver le mouvement se contenta de marcher : pour se convaincre de notre ignorance en politique, il n'y a qu'à regarder où en est l'Europe entière ; il suffit même de regarder autour de soi.

Est-on devenu plus habile en morale ?

La morale que la religion ne soutient pas de son autorité, est bientôt sans force et sans action ; c'est d'elle seule qu'elle tient son existence, et l'en séparer a été une des plus grandes preuves d'ineptie que notre siècle ait pu donner.

La morale n'est autre chose que l'accomplissement des devoirs : il n'y a plus de morale chez des peuples à qui on ne parle que de leurs droits.

On a osé croire que les lois pouvoient suffire pour soutenir la morale. Mais qu'est-ce que les lois atteignent ? Elles envoient les assassins à l'échafaud, les voleurs aux galères : encore combien en échappent-ils ! Sont-ce les seuls délits contre la morale ? Combien il en est d'autres, hors de l'action des lois, qui préparent la corruption et la dissolution des sociétés ! Et de plus, des peuples à qui l'on a parlé, à qui l'on parle de leur souveraineté, ne doivent-ils pas être disposés à se croire au-dessus des lois, et par conséquent à les mépriser ?

La véritable morale est une et ne peut va-

rier. Un Dieu s'est fait homme pour nous mieux apprendre à la pratiquer. Hors des règles qu'il lui a prescrites, elle n'est plus que le jouet de nos passions; tantôt l'égoïsme lui donne l'intérêt personnel pour seul mobile, tantôt l'orgueil veut lui faire ériger en droit ce qu'elle prescrit comme devoir; tantôt l'avarice ou la peur voulant la faire composer avec la foi jurée, inspirent des sophistes pour semer le doute sur l'autorité à qui nous la devons, et nous fournir des prétextes d'y échapper, suivant les circonstances ou nos intérêts. Toujours, toujours, oubliant son origine céleste, on lui cherche sur la terre des ressorts faibles, des motifs bas, qui la détruisent, ou, ce qui est pire, qui l'avilissent.

A moins d'être absolument aveuglé par le faux esprit du siècle, quel est l'homme de bonne foi qui pourra trouver là un progrès de lumières? Des progrès, juste ciel! lorsque la plus affreuse barbarie a été et menace d'être encore le résultat des nouvelles doctrines! On a cherché, au contraire, on cherche toujours à éteindre la véritable lumière, qui heureusement a encore des dépositaires qui la répandent et la transmettront aux générations futures, quelque chose que fasse la trop nombreuse partie de la nôtre, qui ne peut en soutenir l'éclat.

Certes, on pourroit bien justement reverser

sur leurs auteurs la plaisanterie triviale des *brevets d'éteignoirs* envoyés aux défenseurs des anciennes doctrines ! La raison, d'accord avec les événemens qui se sont passés et se passent journellement sous nos yeux, les adresseroit bien plutôt aux disciples d'Helvétius, de Diderot, et de l'école des droits de l'homme. Quel amas d'erreurs dans les maîtres ! quelle ineptie dans les élèves que l'expérience n'a pu éclairer ! Dans tous, quelle profonde ignorance des hommes, et de ce qu'il faut pour les gouverner, pour maintenir la paix intérieure des états, qui peut seule assurer notre bonheur dans ce monde !

En résumant ce court aperçu d'un si vaste sujet, je conclurai que la morale n'a pu faire de progrès dans ses principes, dont la perfection date de dix-huit siècles ; que dans sa pratique on est parvenu à la détruire dans quelques-uns, à l'altérer dans beaucoup d'autres, en méconnoissant sa véritable source, en la distinguant de la religion, qui, comme l'a dit Montesquieu, en disposant tout pour le ciel, dispose si admirablement les choses de la terre. Elle seule peut donner force et autorité à la morale, elle seule peut la faire pratiquer dans les temps difficiles ; nous y sommes encore, et ce n'est que cette pratique qui peut les faire surmonter et en amener le terme : tout autre

moyen est maintenant insuffisant; celui là sera lent, mais immanquable. C'est là où sont les vraies lumières, qui ne font point de progrès parce qu'aussi elles sont inaltérables, mais qui peuvent seules dissiper les ombres du néant dont on nous a environnés. L'insuffisante morale du siècle prouve que ceux qui osent la donner comme un progrès de lumières ont les yeux fermés.

Quant à la politique, un ingénieux auteur, autant qu'agréable poète, vient de célébrer en vers celle de notre temps. A la tête de son poème, on voit la tour de Babel. Cette allégorie pourroit dispenser de toute autre réflexion. Il n'y a rien à attendre d'ouvriers qui ne s'entendent pas, qui n'ont point de plan fixe, ou plutôt qui ont chacun le leur, que chacun voudroit faire exécuter; qui ont laissé détériorer les matériaux, de manière qu'ils ne savent plus comment les employer. Il y a là certainement plutôt déchet de lumières que progrès, et l'on ne peut en attendre que du temps, dont on dit quelquefois : *il nous éclairera*.

On a tout dit en littérature, quand on a cité le siècle de Louis XIV. Il seroit ridicule de vouloir compter pour quelque chose quelques rectifications de grammaire, quelques perfectionnemens de dictionnaire. Le progrès de la

critique est plus que balancé par le refroidissement qu'il a jeté dans nos conceptions ; et il n'y a rien à répondre à ceux qui croient qu'on a mieux fait que Corneille et Racine, Molière, Lafontaine, Fénélon et Bossuet.

Il reste donc les sciences physiques ou mathématiques, les arts qui y tiennent plus ou moins. C'est là sur-tout où nous ne voulons plus connaître de rivaux. Pousser trop loin l'étude des unes tue les lumières véritables, et la pratique des autres perd la morale des nations. On opère sur de la matière, on calcule la durée et la fin de tout, l'esprit se rabaisse et ne voit plus que de la matière et des choses qui finissent.

Le matérialisme et l'athéisme sont nés de l'infatuation des connoissances physiques, et l'égoïsme est presque toujours le fruit d'une étude trop exclusive des mathématiques. On s'accoutume à tout calculer, même ses affections, et alors elles ne peuvent pas être bien vives pour d'autres que pour soi. Ainsi l'une nous ôteroit ou affoibliroit au moins les sentimens qui font le charme de cette vie, et l'autre détruiroit toute espérance de parvenir un jour à une meilleure. C'est ainsi que de choses utiles l'homme arrive à faire les choses les plus dangereuses, lorsqu'il perd de vue le seul guide qui peut le diriger. Les sciences physiques et

mathématiques ne peuvent pas servir à nous éclairer, et peuvent nous égarer si elles sortent des bornes de leur utilité matérielle. Dès qu'elles s'élèvent, cette utilité devient en quelque sorte illusoire. Pour n'en citer qu'un seul exemple pris dans ce qui, sans contredit, s'est le plus perfectionné, la statistique : depuis que nous avons celle de presque toute l'Europe, ces grands travaux étonnent, intéressent sans doute la curiosité, excitent l'admiration de quelques oisifs, satisfont l'amour-propre de quelques politiques de café ou de salon, qui sont flattés de pouvoir citer l'étendue, la population de tel ou tel pays, les forces de tel ou tel prince ; mais les nations en sont-elles mieux gouvernées, en ont-elles un jour de tranquillité de plus ? et depuis qu'on croit savoir jusqu'au nombre de poules de chaque hameau et des œufs qu'elles doivent pondre, a-t-on su prévoir une seule fois une pénurie de subsistances ou empêché les peuples d'être la proie des spéculateurs ? Je n'appellerai jamais progrès des lumières de vaines et oiseuses découvertes qui n'ont servi le plus souvent qu'à fausser le jugement de la plupart de ceux qui les ont faites, et des curieux qui les ont admirées.

Quant aux arts de tout genre, en ne considérant que la France, elle ne peut pas trop

s'enorgueillir d'inventions qu'elle doit presque toutes à l'étranger. Je suis loin de ne pas admirer les chefs-d'œuvre de notre industrie. J'aime la peinture. Si je ne m'en défendois pas, j'aimerois passionnément la musique ; mais tout cela poussé trop loin corrompt plutôt qu'il n'éclaire une nation. Ce qui peut amener la corruption ne peut contribuer au véritable progrès des lumières.

On a cité avec éloge le Grec qui coupa la corde qu'un musicien avoit ajoutée à la lyre. Cette action renferme plus de morale et plus de lumières que toutes les phrases de nos quinze ou vingt constitutions. Mais dès qu'on se livre à une critique un peu sévère de son siècle, on est accusé de le calomnier, et même de vouloir décrier et rabaisser ses contemporains : c'est par des prétentions absurdes et fausses qu'on les rabaisse, qu'on les pousse à leur ruine et à celle de leur patrie, en entretenant un orgueil qui les abuse sur leurs fautes, sur leurs crimes même, et qui les porte jusqu'à s'en glorifier. Il faut avoir le courage de dire la vérité. C'est la lumière qu'il faut répandre.

A force de crier contre les flatteurs des rois, on a fait naître une seconde espèce de flatteurs plus vile et plus funeste encore, les flatteurs des peuples. Un roi égaré par la flatterie peut

causer de grands maux sans doute ; mais trompé un jour, il peut être éclairé le lendemain, et puis son règne peut finir d'un moment à l'autre : un peuple, une fois corrompu par ses flatteurs, n'offre que des ressources bien éloignées ; comme ils aspirent presque toujours à devenir ses tyrans, ils craignent plus encore qu'on lui fasse connoître la vérité. De là cette haine qu'ils cherchent sans cesse à inspirer contre tous ceux dont la voix pourroit la faire entendre : si la mienne avoit cette puissance, je ne cesserois de dire à ce peuple qu'on l'a trompé, qu'on le trompe, qu'on le flatte grossièrement en lui parlant du progrès de ses lumières ; que jamais il ne fut plus ignorant sur ses véritables intérêts ; que s'il pouvoit être un moment désabusé, il comprendroit qu'il est dans les plus profondes ténèbres, puisqu'il ne sait ni ce qu'il fait ni où il va, et qu'il en est à ne pas voir même où on le conduit.

De la Garde Nationale.

La Garde nationale a commencé la révolution, on a semblé croire qu'elle pouvoit contribuer à la terminer. Ceux qui ont eu cette idée en 1814, y étoient portés par deux motifs qui avoient la même source : l'opposition des prin-

cipes de la masse des citoyens avec l'armée, et, par une conséquence naturelle, l'espoir de trouver dans cette masse de citoyens une force qui pût balancer celle de cette armée qu'on ne pouvoit pas, ou qu'on n'osoit pas alors licencier.

On voulut d'abord changer le nom de gardes nationaux en celui de gardes royaux; mais des idées plus populaires firent abandonner ce projet de changement de nom. L'existence des gardes nationales fut même mise en problème; et si une formation n'avoit pas été faite assez récemment sous l'usurpateur, peut-être n'auroit-on pas osé y penser. On passa toute l'année à faire des plans, ce qui fit que rien ne s'organisa; et rien ne l'étoit, ou n'avoit pu prendre une consistance royaliste, lorsque le 20 mars arriva.

Le plan auquel on s'étoit arrêté, étoit sans doute si vaste, que son exécution ne pouvoit être que très-lente; mais l'on doit dire aussi qu'il renfermoit deux grandes idées: celle d'organiser toute la population, de lui imposer une sorte de subordination, dans un siècle où celle des rangs est détruite; et celle de préparer un appui à la légitimité, en donnant pour chef à cette population l'héritier présomptif du trône. On pouvoit apercevoir encore dans cette opé-

ration un moyen de former peu-à-peu, sous le nom d'esprit de corps, un esprit public, dans un pays où il n'y a plus que de l'esprit de parti. Ce but ne pouvoit frapper que peu de gens; mais celui de donner un appui à la légitimité et une grande influence au plus proche héritier du trône, ne pouvoit manquer d'être aperçu par tous les ennemis personnels de cette légitimité, devenus les ennemis de celui qu'elle appeloit à succéder à la couronne; ils virent avec inquiétude une force qui, si elle prenoit de la consistance, pouvoit un jour déjouer tout projet contre lui.

Les choses les plus utiles ont leurs inconvéniens, et l'organisation des gardes nationales en présentoit plusieurs, qu'il fut bien facile de faire ressortir pour ralentir le zèle de ceux qui organisoient, et de ceux qu'on vouloit organiser. On n'avoit encore rien fait, avant les cent jours, qui pût donner quelque force à cette institution, et après ces tems désastreux on fut long-temps dans cette incertitude qui réduit à rien l'effet des meilleurs projets.

Les royalistes avoient généralement goûté en 1814 l'établissement des gardes nationales; ils s'empressoient de s'y faire employer. En 1815 on forma une nouvelle armée, tous ceux qui étoient encore en état de servir cherchèrent à y entrer.

Certes, ce parti étoit noble, et s'il étoit utile à quelques-uns d'eux et agréable à tous, il étoit essentiel à l'autorité royale; mais prenant bientôt l'esprit de corps, et perdant de vue les avantages que peu auparavant ils avoient eux-mêmes cru apercevoir dans la formation monarchique donnée à la garde nationale, ils partagèrent promptement une assez sotte jalousie, qu'il est toujours si facile d'inspirer aux hommes pour quelque vaine préséance, et saisirent promptement aussi les ridicules que de tout temps on a jetés sur les troupes bourgeoises, ainsi qu'on les appeloit autrefois, et qu'on n'épargnoit pas même jadis aux milices, qui n'en servoient pas moins bien quand elles étoient appelées à le faire. Les royalistes n'ont pas vu que dans cette occasion, comme dans bien d'autres, ils ont obéi, sans s'en douter, à l'impulsion de leurs ennemis.

Cette impulsion donnée, on a eu beau promettre des rubans, des drapeaux, qui ont été lentement ou pas du tout distribués, le grand but a été manqué. Ceux qui étoient chargés d'y tendre n'ont plus éprouvé que de l'embarras, et ceux qui n'ont pas cru devoir montrer de découragement, se sont trouvés nécessairement dans une fausse position; en poursuivant la marche qu'ils avoient cru d'abord devoir se tracer, ils n'ont

plus trouvé que des élémens dénaturés, et ils ont eu à craindre une grande contradiction entre le but et les effets. Les inspecteurs de département, les chefs d'état-major, les commandans d'arrondissement avoient tous été choisis dans les vrais intérêts de la légitimité. Aussi a-t-on continuellement travaillé à leur ôter leur influence, et même leur considération; et ce n'a pas été sans fruit. Presque tous anciens et inébranlables royalistes, nobles et grands propriétaires, à ces titres ils ont été continuellement signalés comme des ennemis, ou au moins des gens dangereux, sinon par leur caractère qu'on n'a pas toujours pu attaquer, au moins par leur position. Ils ont été ainsi signalés, dis-je, au même peuple qui naguère auroit avec empressement suivi leur bannière pour servir le roi et la monarchie, et qui n'a changé et ne change tous les jours, que parce qu'on lui a prouvé par de nombreux exemples, que l'on sembloit ne pas vouloir que l'on servît à-la-fois l'un et l'autre.

En donnant à la garde nationale des chefs royalistes, considérés et alors influens sur leurs concitoyens, on pouvoit parvenir à une organisation de confiance, si je puis m'exprimer ainsi, la seule qui puisse faire supporter à cette espèce de troupe les formes militaires. Les

chefs royalistes devoient nécessairement tendre sans cesse à l'ordre et au repos, appui et résultat de la monarchie. On a détruit pour long-temps ce moyen ; on a retourné cette confiance, et les chefs, que pour cette raison on pourra choisir maintenant, seront plus portés à l'activité, parce qu'ils mettront plus d'importance à leur autorité ; mais on peut conjecturer d'avance quels seront les effets de cette activité, et dans quel esprit elle s'exercera sur la population entière, dont la garde nationale doit être composée.

Les officiers qui sont encore employés dans la garde nationale sont ou de vieux royalistes, trop fatigués de tout ce qu'ils ont éprouvé pour ne pas chercher à se tenir à l'écart, ou de jeunes bourgeois qui n'entendent pas la monarchie dans le sens même le plus rigoureux de la Charte, qui veut encore des rangs, et qui sont en général nourris des idées du gouvernement de fait ; et par conséquent leur attachement pour lequel que ce soit ne saurait être bien solide et indépendant des circonstances ; et bientôt il n'y aura plus d'autres officiers.

Il ne faut donc plus espérer que la garde nationale remplisse le but vers lequel on vouloit tendre. En ne la considérant que comme force publique, elle n'offre maintenant que de foibles moyens, et n'en offrira jamais de bien puissans

que lorsqu'elle sera mue par un but politique, qui dans les circonstances présentes la feroit redevenir bientôt ce qu'elle s'est montrée au commencement de la révolution.

Qu'en conclure? qu'il est à souhaiter qu'on la laisse dans l'inaction où elle est tombée.

De la Guerre, et de l'Esprit militaire.

Que dire de la guerre? Ce n'est pas qu'à son terrible nom les réflexions ne se présentent en foule; mais on reste effrayé si on la considère sous le point de vue moral, et affligés, si, en reconnoissant sa fatale nécessité, on pense à ses inévitables effets.

En tous temps, en tous lieux, la guerre a exercé ses ravages. Depuis la querelle des enfans d'Adam, jusqu'aux victoires et aux défaites de Bonaparte; depuis les hommes qui se battent à coups de poing ou à coups de bâton, jusqu'à ceux qui conduisent bien méthodiquement de nombreuses phalanges à la mort, toujours et toujours la guerre! l'homme, par sa nature, ne peut donc pas vivre en paix!

En morale, l'indispensable nécessité de se défendre peut seule justifier la guerre: en politique, le succès la justifie toujours; et les conquérans, qui devroient être en exécration, sont

l'objet de notre admiration, tant l'idée de la force a d'empire sur nos esprits, et nous dispose à établir en droit cette funeste maxime de fait : *la raison du plus fort est toujours la meilleure*.

Une longue guerre non-seulement ruine les nations, souvent même celles qui sont victorieuses, mais elle les démoralise. Le guerrier acquiert une importance qui fait souffrir, quelfois même admirer ses plus grands défauts. Les idées militaires se répandent dans la jeunesse, avant qu'elles puissent lui être utiles, et la détournent de celles qui lui sont indispensables ; la portant à l'indépendance et au mépris de toute autorité, elle ne supporte plus qu'avec peine celle de ses maîtres. Pour former des armées, on veut des hommes forts et courageux, on ne se met guère en peine de compter leurs vertus. Je suis loin de penser que l'état militaire ne permette pas d'en pratiquer. Il est des Turenne et des Bayard : notre temps même fournira de beaux modèles ; mais s'ils sont si admirables, c'est qu'ils sont rares. Eh ! quel est l'homme dont les mœurs, et même l'exacte probité, peuvent tenir à la vie aventurière des camps, à cette espèce de justice spéciale dont la distribution n'a souvent de règles que la volonté, et aux occasions que l'on peut saisir impunément, de se payer,

en plaisirs et en fortune, des fatigues et des dangers? Quand ces occasions se multiplient, après avoir résisté plusieurs fois on finit par succomber, et d'autant plus que les exemples ne manquent jamais.

Qu'est-ce qui peut donc prévenir l'effet de ces funestes dispositions? qu'est-ce qui peut rendre la guerre moins désastreuse dans ses suites, moins dangereuse pour le repos du monde et la stabilité des empires dont il dépend? L'esprit militaire. Lui seul peut adoucir les maux inséparables de la guerre; lui seul, par la direction qu'il prend, nourrit ou arrête les projets toujours plus ou moins insensés des conquérans.

Aujourd'hui, cet esprit en France est formé d'élémens bien divers, et il repose sur des traditions et des pratiques d'écoles bien différentes.

Quelques militaires, en petit nombre, ont commencé leur carrière sous la bannière de nos rois légitimes : ils ont peut-être été accoutumés à des idées un peu sévères sur la gloire. Le mot d'honneur retentissoit si continuellement autour d'eux, qu'ils ne reconnoissent pas de véritable gloire sans son appui. Le seul soupçon d'avarice avoit ôté quelque chose au vainqueur de Denain : on vouloit déchirer quelque pages

de l'histoire du Grand-Condé; et les justes admirateurs de Turenne, du plus sage, du plus vertueux, du plus savant peut-être des guerriers, détournoient les yeux de cet incendie du Palatinat, exécuté cependant d'après les ordres d'un ministre. Sans doute on pensera dédaigneusement qu'avec de semblables principes on ne peut former des conquérans; mais si on ne s'arrête qu'au résultat définitif, il montre que pendant plusieurs siècles la frontière de la France n'avoit pas été entamée, et que, si les bons Parisiens entendoient moins leurs canons annoncer des victoires, ils n'étoient jamais réveillés dans leurs maisons par celui de l'ennemi.

Cette école de l'honneur entraînoit peut-être une susceptibilité que les supérieurs trouvoient quelquefois gênante; elle les obligeoit à certains égards envers leurs inférieurs, à qui on auroit difficilement persuadé qu'ils n'étoient que des automates tenus par des fils dont ils devoient attendre le mouvement; et la discipline, qui n'étoit pas cependant sans force, et qui soumettoit à l'attitude passive dans tous les actes du service, n'alloit pas jusqu'à obliger de voir avec indifférence déplacer arbitrairement, comme on l'a vu faire récemment, sans daigner même en expliquer la cause; et sous un gouvernement qu'on a cependant appelé arbitraire,

l'officier qui n'étoit retenu à sa place que par l'honneur, ne pouvoit la perdre qu'après avoir passé par un conseil de guerre, s'il le demandoit; et d'une manière ou d'une autre on ne laissoit jamais d'incertitude sur son honneur. C'est ainsi que se trouvoit une noble indépendance au milieu de ce que l'ordre social a de plus dépendant. L'officier étoit plus attaché à ses devoirs, en raison de ce qu'on respectoit plus ses droits, et par une conséquence naturelle il n'auroit pu comprendre le gouvernement de fait.

La révolution avec une autre formation d'armée amena une autre école, ou plutôt, tout homme ayant des bras, des jambes, se crut appelé, sans autres antécédens, aux plus grandes destinées militaires; mais plus l'esprit de désordre présida à la formation de cette armée, plus il agitoit encore le gouvernement, plus la force militaire dut être soumise à des lois sévères, sans lesquelles elle se seroit détruite elle-même; aussi ce fut la première branche de l'organisation sociale où il parut quelque ordre, lorsque toutes les autres n'offrirent que perpétuelle confusion. Tous les liens de subordination étoient rompus: pour ramener à l'obéissance on offrit l'espoir de commander. Les ambitions une fois exaltées, par esprit d'indé-

pendance on se chargeoit de chaînes, et l'on jetoit les fondemens du despotisme au cri de vive la liberté !

Aux yeux de beaucoup de ceux mêmes qui ne s'étoient pas d'abord montrés les ennemis de la révolution, tout étoit déshonoré en France; l'état militaire offroit au moins le baptême de sang pour se laver de ses iniquités. Beaucoup d'autres, d'un caractère plus élevé, devoient nécessairement courir à des combats dont ils ne jugeoient pas les causes, mais que le seul nom de guerre étrangère ennoblissoit à leurs yeux, pour éviter d'être témoins et peut-être victimes impuissantes de massacres dont on ne pouvoit déguiser l'injustice et l'horreur. Par calcul et par nécessité on s'accoutuma peu-à-peu à une obéissance qui ne pouvoit manquer de devenir extrême par une espèce d'amour-propre que les militaires eux-mêmes mettoient à l'opposer à l'insubordination civile, qui étoit à son comble. Il n'y avoit plus de rang dans la société ; mais comme, en dépit de l'égalité tant proclamée, on y sent toujours le besoin de leurs supériorités, les grades devinrent plus distinctifs, et quelques gens crurent y voir un principe de réorganisation générale : il étoit facile d'y voir au moins le principe d'un gouvernement militaire et conquérant.

On peut juger que cette école devoit former des hommes tout propres à servir le despotisme, lequel qu'il fût. Une armée semblable ne demandoit qu'un chef qui assurât de grade en grade la supériorité de chacun. Bonaparte se présenta; un autre avoit été sur le point de le faire peu de temps auparavant, et d'autres encore n'auroient pas tardé de se présenter ; mais aucun n'avoit au même degré, je ne dis pas l'esprit des conquérans, mais la rage des conquêtes, qui ouvroit un si vaste champ aux ambitions nombreuses qui se trouvoient en présence, que tous les ambitieux pouvoient se faire illusion, et penser qu'ils pourroient tous avoir leur part; il donna à cette armée la petite satisfaction de voir évaluer tout à l'échelle militaire; l'administrateur, l'évêque, correspondoient par le rang à un grade, et nos guerriers y trouvoient quelque chose de si flatteur sans doute, qu'ils ne sont pas moins restés attachés à un ordre, quoiqu'on ait vu Bonaparte le donner à des directeurs de théâtres et à des chanteurs.

Quel esprit les militaires formés à cette école ont-ils dû prendre ? Ils ont dû se persuader que tout doit être fait pour l'armée et par l'armée; et par une suite naturelle, qui paroîtroit à tort un contraste, ils se sont faits à l'idée que cet

avantage ne peut être acheté que par une obéissance servile, bien différente de l'obéissance passive de la manœuvre et du champ de bataille. La monarchie légitime ne veut pas de ce genre d'obéissance, trop favorable au gouvernement de fait, et qui mène tôt ou tard aux révolutions : elle est le plus souvent l'effroi du despote même qui s'en sert. Avec ce principe on sert une république, on sert un tyran, sans s'inquiéter de ce qu'on sert; on fait le sacrifice, non seulement d'une partie de sa volonté, ainsi que le doit un militaire, mais de ses sentimens, dernier degré de la servitude.

Le militaire ne servira que mieux son roi, quand il sera prêt à lui tout sacrifier *fors l'honneur*, dont la perte le rendroit aussi incapable qu'indigne de le servir. L'honneur est un patrimoine de famille, on en doit compte à ses enfans. Montesquieu n'en fait pas en vain le premier appui des monarchies. Dans un siècle où une organisation politique est regardée comme un ouvrage mécanique, où l'on ne voit que de la matière et des *produits nets*, on conçoit difficilement ce motif de consolation que trouvoit François I[er], en disant : *Tout est perdu, fors l'honneur*; il éprouva bientôt ce que l'honneur pouvoit faire pour un roi malheureux.

Parce que l'honneur exige des égards, même

du supérieur à l'inférieur, parce qu'il ne supporte pas un affront, ceux qui étoient intéressés à le détruire, ou au moins à le dénaturer, comme également ennemi de l'anarchie et du despotisme, ont cherché à le confondre avec l'esprit d'insubordination. L'honneur nous soumet impérieusement à tout ce qui est juste; il va souvent même plus loin que les lois, et ne nous permet même pas d'user à notre profit de leur silence, soit dans les actions publiques, soit dans la vie privée. Non-seulement l'honneur attache au devoir, mais il l'étend; servir avec honneur, c'est faire au moins un peu plus qu'on ne doit. L'honneur ne permet pas de manquer à son serment; la nécessité ne lui paroît pas une excuse, le danger encore moins. Avec ces principes, on ne pense à être indépendant que de l'injustice et de l'iniquité, et l'on sera toujours fidèle défenseur de l'autorité légitime.

La tradition du véritable honneur ne s'est pas perdue en France; et malgré les faux principes que les écoles républicaines et despotiques ont répandus parmi le militaire français, il en a toujours, si j'ose m'exprimer ainsi, l'inspiration; il est impossible que quelques-uns ne soient pas portés à le confondre avec cette ardeur de combattre à la suite d'un conquérant.

L'éclat trompeur d'une vaine gloire doit éblouir encore bien des yeux, et empêcher de discerner la véritable : l'honneur a toujours été et sera toujours le meilleur guide pour la reconnoître.

Tant que l'honneur sera la base de l'esprit militaire, le guerrier, quoique avide de la gloire des combats, saura, s'il le faut, s'en passer; il n'en fera jamais une spéculation de fortune, et lui préférera la tranquillité et le bonheur de son pays. On a trop confondu cette gloire avec l'honneur : elle n'est que le résultat de quelques actions, et l'honneur doit diriger toutes celles de la vie d'un militaire. Malheur à lui s'il cueille des lauriers sans son aveu ! ce seront des lauriers bientôt flétris.

De la Responsabilité des Ministres.

Dans tous les temps, dans tous les pays, et dans tous les gouvernemens, les ministres ont été responsables. Les bonnes gens, qui croient avoir beaucoup de lumières, parce qu'ils ne voient et ne savent que ce qui s'est dit depuis vingt-cinq ans, et puisent là toutes leurs notions sur le passé, seroient tentés de croire que les ministres autrefois pouvoient tout faire impunément. Montaigu, Marigny, Samblançai,

Fouquet, et tous ceux qui sont allés mourir dans l'exil, de la maladie des ministres disgraciés, ne frappent point leur esprit ; il ne faudroit pas moins que cinq ou six ministres par règne portant leur tête sur l'échafaud, quelques-uns même livrés à la populace pour les mettre en pièces, pour qu'ils commençassent à douter qu'ils n'étoient pas inviolables. Ils croient en conséquence que la question est toute neuve ; et parce que la Charte a consacré le principe, ils ne peuvent pas s'imaginer qu'il ait jamais été reconnu : et cependant, si elle eût gardé le silence, en seroient-ils moins responsables? Non, certes ; ils ne pouvoient cesser de l'être, qu'autant que, les égalant au Roi, elle eût proclamé leur inviolabilité. Mais la Charte, en s'occupant d'eux, leur a donné une importance bien autre que celle qu'ils tenoient d'un crédit souvent passager ; elle a presque mis en question, tant les apparences permettent de le croire, si ce n'est pas un pouvoir constitutionnel : voilà ce qui est neuf et mérite une bien sérieuse attention.

Il ne s'agit plus de savoir s'il est avantageux que la Charte les ait distingués des autres citoyens ; elle l'a fait, c'est de ce point qu'il faut partir. Elle dit : *Les ministres sont responsables; ils seront accusés par la Chambre des députés,*

et jugés par la Chambre des pairs. Ils ne pourront être accusés que pour concussions et trahisons. Le cercle est plus étroit qu'on ne pense. Il faut qu'un ministre qui a toujours bien des moyens licites de se procurer des richesses, soit bien grossièrement avide, ou bien inepte, pour qu'il ne se mette pas toujours à l'abri du premier chef d'accusation ; quant au second, s'il n'est pas spécifié d'une manière bien précise, chose peu facile, il s'étendra ou se resserrera au gré des intérêts des ministres ou des passions de leurs ennemis. Dans le système de gouvernement dit constitutionnel, on distingue deux espèces de trahison, celle contre la personne du Roi, celle contre les intérêts de l'état. Dans le système purement monarchique, ces deux espèces se confondoient tellement, qu'elles ne pouvoient amener aucune équivoque, aucune contradiction : aujourd'hui il ne sera pas impossible qu'elles se combattent, et que le trop d'attachement d'un côté ne soit un motif d'accusation de l'autre; et le pouvoir démocratique pouvant seul accuser, il est probable que les ministres ne courent pas le danger de l'être pour mal servir les intérêts de la royauté. On pourroit en conclure que la responsabilité des ministres, telle qu'on veut l'établir, est toute dans les intérêts de la démocratie; mais elle est aussi dans l'intérêt

ministériel même, qui, dans les temps tranquilles, à moins de n'en pas avoir du tout, n'en peuvent pas avoir de plus favorable à leur pouvoir.

Les deux divisions dont on vient de parler pourroient se subdiviser sans doute, car elles devroient comprendre infiniment de cas particuliers : tout abus d'autorité, par exemple, est une trahison contre les intérêts de l'état; mais on semble vouloir se contenter de généraliser, et laisser aux circonstances à amener les explications. Il semble qu'on est bien convaincu que la forme sera toujours peu de chose dans le procès d'un ministre, et qu'il sera coupable ou innocent en raison de son pouvoir ou de celui de ses ennemis, plutôt qu'en raison de ce qu'il aura fait.

Mais si on ne définit pas la trahison, si elle reste dans ce vague qui ne présente à l'esprit que ses grands effets, le renversement du trône, le bouleversement de l'état, comment les ministres seront-ils atteints pour des abus d'autorité, qui, sans amener immédiatement d'aussi grands résultats, peuvent les préparer lentement, ou s'ils ne produisent pas de calamités générales, pourront causer beaucoup d'infortunes particulières? Si l'on s'en tient à la lettre de la Charte, n'en pourroit-on pas induire

que pour tout autre fait que concussion et trahison, les ministres sont inviolables ; et le progrès que dans ce siècle des sophistes on a fait dans l'art d'interpréter, ne fournira-t-il pas, dans un autre sens, au ministre puissant, de nombreuses exceptions, pour y ranger plus d'un genre de tyrannie ?

En général, si l'on semble redoubler de précaution, c'est plutôt contre l'autorité royale que contre le pouvoir ministériel, et l'on semble placer les ministres en sentinelle pour la surveiller, sous peine d'être poursuivis. Ce ne sont plus que des tuteurs, que le roi choisit à la vérité, mais qui seront d'autant plus portés à le contrarier, que ce n'est pas à lui qu'ils auront à rendre compte de la tutelle.

Les ministres n'ont à craindre de la part du roi, que la perte de leurs places ; mais on veut environner leurs personnes de dangers de la part du pouvoir démocratique ; ce sera donc plus particulièrement de ce côté qu'ils tourneront leurs regards. En vain le pouvoir aristocratique est-il présenté là comme modérateur, en affaire politique on craint toujours plus l'accusateur que le juge.

Et s'il voit d'avance cet accusateur armé d'un pouvoir ombrageux par sa nature, toujours disposé à s'étendre et à combattre tous

les autres, quelle doit être la pensée du ministre? de capter sa bienveillance, de le diriger, peut-être de s'en faire un appui, pour se soutenir un jour et mettre celui qui l'a placé dans la nécessité de le conserver malgré lui.

Dans le gouvernement purement monarchique le ministre a besoin de la faveur du roi pour être puissant; dans les gouvernemens mixtes, il cherche à se rendre puissant pour que le roi n'ose pas lui retirer sa faveur. C'est la marche que suivit M. Necker, c'est une carrière qu'on a ouverte aux ambitieux; et quel est celui qui arrive au ministère sans l'être!

Les ministres responsables, tel qu'on paroît l'entendre aujourd'hui, sont donc moins les ministres du Roi que ceux de la nation, représentée par les chambres, auxquelles ils rendent leurs comptes. Cet ordre de choses qui a des dangers pour eux, convient cependant à leur ambition; car il les constitue en pouvoir distinct, que déjà ils intitulent le gouvernement, qu'ils se plaisent à regarder comme résidant en eux. Déjà l'on substitue aux ministres responsables le ministère responsable, pour mieux constater l'existence du pouvoir, sa concentration et son unité. Il est facile d'y voir le germe d'un gouvernement olygarchique, qu'il soit ou ne soit pas dans la pensée de ceux qui, sans

doute sans intention, en préparent le développement.

Ils y sont en quelque sorte forcés par le cours des choses : le Roi ne devroit, ne pourroit pas les défendre ; ils seront nécessairement disposés à se faire d'autres appuis. Dans un temps de factions, c'est dans les factions qu'ils en chercheront, et la moins royaliste sera toujours celle qu'ils ménageront le plus. Ayant toujours leur responsabilité constitutionnelle à opposer à la volonté royale, s'ils arrivoient à s'entendre réellement, la signature du Roi ne seroit plus qu'une vaine formalité pour constater leurs actes.

La prétention à l'unité du ministère est donc une des choses que la loi de responsabilité doit le plus chercher à combattre ; elle peut et doit être considérée comme un commencement d'usurpation de pouvoir, et par conséquent il est facile de la ranger dans les cas qui constituent la trahison. Chaque ministre doit être responsable de ses actes, et non le ministère, être de raison, qui ne présente qu'une idée vague. On juge un homme ou des hommes, on ne juge pas un corps politique. La Charte reconnoît des ministres, et ne constitue point de corps qui doive s'appeler ministère.

On a fait voir combien, par le principe de responsabilité, tel qu'il est indiqué dans la

Charte, les ministres doivent se porter vers le pouvoir démocratique, soit par la crainte d'y trouver des accusateurs, soit par l'espoir d'y trouver des appuis ; on a voulu rendre le Roi absolument étranger à toute attaque contre ses ministres. Il peut les renvoyer s'ils ne sont pas parvenus à se faire craindre ou à se rendre trop nécessaires ; mais il ne peut pas les faire mettre en jugement ; et s'ils ont mis en danger l'autorité royale, s'ils ont altéré sa prérogative, est-on bien sûr que le pouvoir démocratique, qui peut seul et exclusivement les en accuser, s'y porte avec beaucoup de zèle, ce pouvoir étant de sa nature disposé à combattre cette autorité et ses prérogatives ? Cependant à combien de dangers un ministre porté vers les systèmes populaires, tant en crédit de nos jours, que des gens bien intentionnés se sont laissés et se laissent encore influencer par eux, à combien de dangers, dis-je, ce ministre ne peut-il pas exposer la tranquillité de l'État, en faisant faire au Roi des concessions qui prépareroient la ruine de son autorité, et par conséquent de nouvelles révolutions ? Si l'on classe dans les crimes de trahison tout ce qui tendroit à resserrer le gouvernement monarchique, il est bien plus important encore d'y classer tout ce qui pourroit tendre à le relâcher ; il n'a pas

trop de ses forces pour combattre l'anarchie qui osa lever la tête, et tous les genres de tyrannie qui sont prêts à marcher à sa suite.

On peut croire que la majorité de la Chambre des députés est animée d'un attachement égal pour tous les intérêts consacrés par la Charte constitutionnelle ; mais elle doit prévoir qu'elle peut être remplacée un jour par une Chambre qui ne conserveroit pas les mêmes sentimens : une majorité factieuse, loin d'accuser les ministres qui chercheroient à affoiblir l'autorité royale, seroit plutôt disposée à les soutenir. On ne sauroit trop tôt prévenir ce danger.

Le pouvoir aristocratique ne peut point accuser les ministres, puisqu'il les juge ; mais le pouvoir monarchique, le Roi, ne peut-il donc pas les faire mettre en jugement sans l'intermédiaire du pouvoir démocratique et sur la seule réquisition de son procureur-général près la *Cour des Pairs*, autorisé à cette poursuite par ordonnance particulière ? La loi de responsabilité, que la Charte elle-même prescrit de faire, ne peut-elle pas contenir des dispositions à ce sujet ? Que les ministres ne se plaignent pas de ce danger de plus ; autrefois on les jugeoit avec beaucoup moins de cérémonie. Il est essentiel pour la monarchie que l'ambitieux, le factieux peut-être, ait à craindre du roi autre chose

qu'une destitution, si l'on ne veut pas rester exposé à la fureur des démagogues ou à la tyrannie des olygarques.

Des Impôts.

Long-temps les rois de France n'ont pas levé d'impôts. Pour soutenir la guerre, ils appeloient leurs vassaux, qui devoient à leur tour appeler les leurs. Pour la dépense de leur cour, ils avoient les revenus de leurs domaines. Le service militaire personnel étoit donc le véritable impôt; il n'y en avoit pas d'autres. Il est rétabli aujourd'hui; mais il ne peut suffire. Peu-à-peu on l'avoit converti en argent; c'est là la véritable origine de l'impôt. Les rois y trouvèrent de grands avantages, leur puissance s'en accrut, et devoit s'en accroître; mais sans s'arrêter rigoureusement au système des compensations, comme il ne nous est pas donné d'arriver dans ce monde à la perfection, ce qui fut la source de leur grandeur est devenu la principale cause de leur ruine. Quoique l'impôt n'ait fait que représenter l'acquittement d'un devoir, ce que les rois obtenoient en donnant seulement des ordres, est devenu pour eux, par la force des choses, l'objet d'une demande; ils commandoient, il leur a fallu, il leur faut, je dirai presque, humblement demander. Il ne faut pourtant pas blâmer les rois qui ont préparé ce

résultat. On ne saurait voir si loin dans l'avenir. Les inconvéniens de ce qui existoit, étoient graves et d'une grande gêne pour l'autorité royale; il étoit tout naturel de saisir avec empressement un moyen qui devoit en débarrasser: d'autres inconvéniens en ont été la suite; mais ce n'est qu'après de longues années, des siècles même, et par l'abus qu'on en a fait.

Un roi qui pourroit se passer d'impôt seroit le plus puissant des rois; la solidité et l'étendue de sa puissance seront toujours en raison inverse de l'étendue des impôts.

Les rois de France ont été long-temps les plus grands propriétaires de leur royaume, aujourd'hui ils en sont les moindres, ou pour mieux dire, ils ne le sont plus du tout. Ils ne sont plus, ainsi que la plupart des princes de leur famille, que des rentiers : et que l'on ne croie pas que cet ordre de choses soit sans inconvéniens pour la considération que doit donner la propriété, si l'on veut un gouvernement monarchique durable.

Aujourd'hui on est arrivé au point que non-seulement l'autorité, mais l'existence royale, sont sous l'empire de l'impôt: si par quelques événemens qui peuvent bien arriver, l'impôt étoit seulement suspendu, nos rois ne pourroient pas dîner.

C'est en général pour avoir voulu tendre

à perfectionner l'administration, qu'elle est devenue plus chère et qu'elle a augmenté les charges de l'état. Le Gouvernement a cru accroître sa force en se mêlant de tout, et il n'a pris qu'un fardeau difficile à porter. Si tout se fait à son nom, et en apparence à sa volonté, il faut que tout se fasse à ses frais : et avec quoi y fournir, si ce n'est avec des impôts, qu'il ne peut obtenir sans se mettre lui-même dans une espèce de dépendance de ceux qu'il prétend faire dépendre de lui ? La centralisation administrative augmentera toujours les dépenses. La suite de nos longues guerres qui nous font payer les officiers de toutes sortes d'armée, a comblé la mesure. Si les choses restoient comme elles sont, il n'y a pas de gouvernement qui pût y tenir. La monarchie, qui semble avoir gagné son procès, s'est condamnée à payer les frais de la révolution. Elle n'a guère consulté ses forces en le faisant. Un gouvernement militaire et conquérant pourroit seul soutenir ce fardeau, mais momentanément encore, parce qu'un gouvernement de cette espèce ne peut durer. L'esprit financier a pourtant fait de nos jours un grand pas en faveur du fisc, puisqu'il lui a inventé un moyen d'emprunter sans jamais rendre ; mais il s'est soumis aux chances de l'agiotage, et en lui fournissant un aliment con-

tinuel, en le rendant nécessaire, le mettant, pour ainsi dire, en honneur, il a contribué à l'avilissement de la propriété territoriale et à la démoralisation de l'homme. La création de cette propriété fictive, qui ne repose vraiment sur rien, a placé en quelque sorte le Gouvernement dans la même position. Les intérêts particuliers ont tendu à se centraliser. Paris en a augmenté la funeste influence et sur l'administration et sur les mœurs. La plaie est si profonde aujourd'hui, qu'on n'ose pas penser à la guérir ; elle s'agrandiroit par les remèdes qu'on y voudroit porter, car le Gouvernement qui a tiré 60, quelquefois même à peine 50 pour 100, de ses emprunts, du jour où il seroit bien prouvé qu'il pourroit rembourser, ne trouveroit plus à éteindre cette funeste dette qu'en la rachetant à sa valeur intégrale, et ce n'est qu'en dépréciant sa solvabilité qu'il peut parvenir à se libérer avantageusement. Cercle vicieux sous tous les rapports possibles, et où se perd sa force et sa considération. Et à quel penchant à la dépense sans véritable nécessité ne porte pas cette facilité d'emprunter!

Benjamin Constant a dit que la France étoit en banqueroute permanente : elle est au moins en banqueroute éventuelle. Qu'est-ce que c'est qu'une dette de plusieurs milliards, dont le

capital ne repose sur rien, et dont les intérêts reposent sur des impôts qui peuvent être refusés, ou réduits, ou absorbés par les charges indispensables? Le refus n'est pas probable sous un gouvernement légitime, tranquille, mais pourroit arriver par de longues guerres, sans qu'elles fussent même très-malheureuses; par une invasion étrangère, et bien certainement par de nouvelles révolutions.

Le devoir d'un particulier est de régler sa dépense sur ses revenus. Lorsque nos rois avoient des revenus, ce principe s'appliquoit à eux comme aux particuliers. Il ne peut plus en être de même aujourd'hui : on calcule d'abord les dépenses, et puis on cherche à les couvrir comme on peut. On décide que l'on dépensera avant d'être certain que l'on recueillera ; ordre de choses bien bizarre et bien hasardeux. On s'est ainsi jeté dans des incertitudes et même des contradictions. Par exemple, d'après la Charte, la liste civile doit être cotée et fixée pour tout un règne, et, d'après la Charte aussi, les impôts sur lesquels elle doit se payer ne peuvent être assurés, les uns que pour quelques années au plus, et les autres que pour une année seulement. C'est sur les mêmes ressources temporaires que l'on assure, dit-on, pour toujours, l'existence du clergé, que l'on emprunte

à long terme, et que l'on crée des rentes perpétuelles. On semble supposer que l'on n'osera jamais refuser l'impôt nécessaire pour remplir au moins les engagemens pris en vertu ou par suite des lois ; mais sur quoi fonde-t-on cette supposition ? La possibilité d'exécuter ces lois n'en tient pas moins à une volonté annuelle, qui elle-même peut être soumise à l'influence de mille événemens. Ne seroit-il pas plus conséquent et plus favorable aussi à la considération du Gouvernement, si, en créant des charges, on fixoit, on assuroit en même-temps des moyens réels et positifs, et non éventuels, pour les acquitter ? Mais la Charte, qui a permis de créer ces charges pour des temps indéterminés, ne permet de voter les impôts qui peuvent seuls y faire face, que pour un temps fixe et court ; et l'on peut dire qu'elle ne donne qu'une autorité passive à la première faculté, et qu'elle donne une autorité vraiment active à la seconde. En vain on opposeroit à un refus d'impôt opiniâtre et la Charte et la loi de 1814 qui fixe la liste civile, et l'article qui veut que le clergé reçoive un traitement, et les lois des créations de rentes, la lettre de la Charte ne disant rien de positif pour assurer l'exécution de ces lois, la Charte, dans les mains des factieux, opposée à elle-même, paralyseroit tout.

Mais quelles sont les lois qui sont parfaites? le temps seul les améliore, ou accoutume à leurs imperfections. Quand on les a, c'est d'après elles qu'il faut raisonner et agir. Il faut espérer que les impôts se paieront, et en cherchant le meilleur moyen possible pour les asseoir, on peut aider à les assurer. Peut-être le seront-ils un jour d'une manière plus solide et plus durable : peut-être parviendra-t-on à ce que l'existence du roi et de sa famille cesse de reposer sur une hypothèse, à ce qu'il soit affecté aux charges durables des fonds durables aussi. Peut-être seroit-il aisé de prouver que la Charte ne s'y oppose pas. C'est de ce moment qu'on pourra opérer des comptes de finances, clairs, sans subterfuges, sans arrière-pensées de la part des ministres, qui n'en seront plus à calculer tout au jour le jour.

Mais pour établir plus solidement les impôts il faut commencer par les diminuer. Ils sont tous fatigans, il en est d'odieux, et ce sont ces derniers qui obtiennent plus de crédit dans les systèmes administratifs modernes. Si la perception en est plus chère et plus difficile, elle offre aussi plus de places à donner, plus de moyens d'enrichir des amis ou des créatures, de stipendier pour ainsi dire des armées. Mais aussi quelle source de corruption! de quelle

espèce de gens faut-il composer les derniers rangs de ces armées, qui font une espèce de guerre qui n'est pas quelquefois sans dangers, et qui, loin de promettre le moindre espoir de gloire, ne laisse entrevoir que des mépris à recueillir?

Les impôts indirects, flétris du nom de droits-réunis, la gabelle et les douanes, présentent ces graves inconvéniens, et n'en sont que plus chéris de leurs directeurs, inspecteurs-généraux, auxquels ils procurent de gros appointemens et une clientelle qu'il faut évaluer plus par le nombre que par l'espèce, mais qui n'en fait pas moins illusion, et quelquefois profit.

Malheureusement l'impôt des douanes, le plus vicieux peut-être dans les moyens qu'il faut employer pour le percevoir, est impossible à supprimer; ce n'est pas en considération de l'argent qu'on en retire, mais dans l'intérêt du commerce intérieur, bien ou mal entendu, qui exige que l'on soit toujours en mesure de le défendre contre les spéculations des étrangers. Dieu veuille que l'on puisse améliorer le mode de perception, et que telle ou telle prohibition, sous prétexte d'intérêt général, ne soit pas établie pour satisfaire à l'avidité de manufacturiers ou de spéculateurs en crédit. C'est presque tout ce qu'on peut demander sur cet impôt.

L'impôt du sel, tout modéré qu'il est relativement à ce qu'il étoit dans quelques parties de la France avant la révolution, est encore trop onéreux pour le pauvre, qui en paie la plus grande partie. Mais la suppression des droits-réunis, dont on déguise en vain le nom, sous le rapport de l'effet moral, est peut-être plus urgente encore. Elle auroit le double avantage, en frappant les esprits, d'acquitter une promesse dont le souvenir, bien loin d'être effacé, fournit encore plus d'un prétexte de récrimination.

Les partisans de l'impôt indirect soutiennent que c'est celui qui est le plus juste, et dont la perception est le plus assurée : le plus juste, parce qu'on ne paie qu'en raison de ce qu'on consomme ; le plus assuré, parce que la marchandise est là pour répondre, et qu'on ne l'achète ou ne la vend qu'après avoir préparé l'argent pour payer l'impôt; et surtout que seul il atteint les rentiers. Cela n'est pas tout-à-fait exact pour le premier motif; sur le dernier, qui est le plus spécieux, on peut répondre : que le rentier avare ne sera jamais atteint; celui qui est disposé à dépenser son revenu le dépensera de même, et la partie absorbée par l'impôt retournera à ceux qui leur vendront leurs denrées. Chercher à atteindre les rentiers

par des impôts ne sera jamais d'un grand effet; ce qu'il faudroit chercher, c'est le moyen d'en diminuer le nombre, ce qui résulteroit indubitablement d'un autre système de finance, où l'on ne se livreroit plus à de continuels emprunts, et dont ce qu'on appelle le crédit ne seroit pas la principale base.

L'impôt ou le monopole du tabac n'est pas aussi odieux, et ce n'est que dans un temps tout-à-fait heureux, qu'il ne faut pas attendre de sitôt, qu'on pourroit penser à sa suppression. C'est donc incontestablement la partie des impôts indirects qui porte sur les boissons, qui étend le plus l'inquisition fiscale, qui met continuellement le peuple aux prises avec les employés : c'est sur-tout celle-là qui doit d'abord attirer l'attention, pour que l'on puisse profiter du premier moment favorable à sa suppression.

Mais si pendant dix ans encore nous sommes, comme on l'a dit, condamnés à supporter les mêmes contributions, pour faire face à des dépenses que, jusqu'à cette époque, il est impossible de diminuer, à quoi bon, pourra-t-on penser, s'occuper de rechercher quel est l'impôt qui devroit être supprimé le premier? Je pense qu'on pourroit répondre que l'arrêt, heureusement, n'est pas sans appel; qu'il est encore pos-

sible de faire des économies ; que les charges viagères, quelque origine qu'elles aient, s'affoiblissent d'année en année ; que si avant les dix ans on ne peut arriver au dégrèvement de cent cinquante millions, et plus, que l'on peut raisonnablement espérer, d'ici là on peut raisonnablement aussi attendre un soulagement annuel et progressif de plusieurs millions ; qu'il peut être utile de fixer d'avance les idées sur les branches d'impôts auxquelles il est le plus urgent de les attribuer. Sur ce point l'opinion est très-divergente, et se sent, et des intérêts qui nous sont particuliers, et sans doute aussi de quelques dispositions systématiques dont les gens les plus exercés en finances sont toujours affectés.

D'après les motifs que je viens d'exposer, l'impôt sur les boissons devroit être le premier à recevoir des réductions, jusqu'à ce que l'on puisse le supprimer tout-à-fait. Si ces réductions sont faibles d'abord, et d'une progression lente, on pourroit au moins pendant ce temps travailler au licenciement de cette armée qui ruine les caisses de l'état, et la délicatesse, si ce n'est l'honneur, de ceux qui la composent, et le faire graduellement, sans secousses, et sans rejeter brusquement dans la société des individus qui sans cela pourroient encore devenir à charge d'une autre manière.

Les réductions au fur et mesure qu'elles pourront s'effectuer, devroient donc être employées :

1°. A diminuer l'impôt sur les boissons jusqu'à entière suppression ;

2°. A réduire de moitié le droit sur le sel ;

3°. A supprimer la loterie ;

Et enfin à dégrever les impôts directs de ce qui resteroit des réductions générales, après leur application à ces trois articles.

Je ne parle pas ici de l'impôt du timbre et de l'enregistrement.

Sans doute que dans un pays agricole on pourra regarder comme un contre-sens le rang donné à l'impôt dans les dégrèvemens. On cite toujours l'exemple d'un pays voisin, qu'on n'a que trop cité pour la ruine de nos antiques et bienfaisantes institutions ; l'Angleterre, puisqu'il faut la nommer, peut-elle nous servir d'exemple ? Notre existence repose-t-elle sur les mêmes bases ? Est-ce en impôt sur-tout qu'elle doit nous servir de modèle, lorsque la source de ses richesses est si différente de celle des nôtres ? Notre fortune repose sur la propriété, et celle de l'Angleterre sur des spéculations. En France, le propriétaire est le débiteur naturel des charges de l'état ; en Angleterre, il offriroit de si faibles ressources en raison des besoins d'une administration qu'on a

voulu rendre universelle, qu'on y pense à peine. Dans un état extraordinaire il a fallu créer des ressources extraordinaires, on peut dire d'extravagantes : on dit que c'est en empruntant que l'Angleterre a assuré le paiement de ses impôts, qui ne sont sûrement pas en harmonie avec la liberté dont elle se vante ; et cette assertion est vraie, en ce que l'administration de l'état est devenue, pour ainsi dire, celle de ses nombreux créanciers, qui ne pensent qu'à assurer leurs rentes, n'importe quels soient ceux qui les paient. Ce jeu de machine administrative a été souvent vanté en France, où les agioteurs de la capitale ne pouvoient manquer de chercher à l'accréditer; les propriétaires, épouvantés de l'immensité des impôts qui étoient en quelque sorte suspendus sur leurs têtes, se sont souvent laissé éblouir par des mesures que la nécessité a pu seule justifier, mais que l'intérêt bien entendu de ces mêmes propriétaires doit engager à repousser le plus tôt qu'il sera possible, pour suivre la seule route par laquelle on puisse parvenir à se délivrer de l'influence de tous les faiseurs de systèmes et de tous les spéculateurs, qui les appuient pour satisfaire leur avarice et leur cupidité.

Il suffit de comparer ce que se vendoient en France les propriétés il y a cinquante ans, re-

lativement au revenu, et ce qu'elles se vendent aujourd'hui, pour juger de la dépréciation qu'elles ont éprouvée. Qu'on n'en accuse pas le taux de l'impôt foncier : c'est déduction faite de cet impôt, qu'on veut acquérir des fonds de terre, en tirant 4 ou même 6 de son argent, tandis qu'autrefois on se contentoit de l'espoir de 3, et même de moins : ce sont les machines à crédit de toutes les espèces, depuis le Grand-Livre jusqu'aux comptes à parties doubles du dernier banquier, qui ont éveillé la cupidité, caressé la nonchalance naturelle à l'homme, en lui faisant entrevoir des profits sans embarras, et que d'un pays principalement agricole, où le propriétaire foncier devroit être au premier rang, on a fait un grand comptoir où nécessairement dominent les rentiers et les capitalistes.

Les propriétaires doivent se regarder et se faire regarder comme les appuis de l'état; ils doivent veiller, autant qu'il est possible, à ce que des charges injustes et inutiles au bien de cet état ne leur soient pas imposées; mais ils ne doivent pas répugner à supporter le plus directement que les circonstances le permettront, celles qui sont justes et indispensables : ils accroîtront par-là leur considération, et assureront sa stabilité.

On a beau crier au paradoxe, dans un pays d'une vaste étendue continentale, où le commerce qui ne vient pas des produits agricoles ne peut être que d'une importance secondaire, locale, et quelquefois temporaire, les impôts, quels qu'ils soient, refluent tous, plus ou moins, sur la propriété territoriale. Que l'on supprime l'impòt indirect, et le propriétaire verra s'il ne paiera pas plus facilement l'impôt direct, même tel qu'il est.

Bien persuadé que tout finit, plus ou moins sensiblement, à retomber sur les propriétaires, l'attention à avoir dans le choix des impôts, c'est de s'attacher à ceux qui coûtent le moins à percevoir, et qui entraînent le moins de ces vexations arbitraires, suite de la complication des moyens employés pour leur perception; je dis le moins, parce qu'il ne peut pas y en avoir qui ne donnent ouverture à quelques abus et quelques vexations. Mais quand ces abus ne tournent pas au profit des préposés du gouvernement, ils sont toujours moins dangereux, et l'on a plus d'espérance de les faire cesser. Les abus de répartition de l'impôt direct sont grands sans doute; mais le gouvernement ni ses préposés n'y ont aucun intérêt, et seront toujours disposés à aider à les diminuer, si l'on ne peut entièrement y remédier. Dans la perception

tout est clair ; et si quelques percepteurs se livrent à des exactions, il est facile de s'en apercevoir et de les réprimer.

Il n'en est pas ainsi de l'impôt indirect, où les gens même du métier ne sont pas toujours certains de ce qu'ils ont à faire, tant il y a complication et obscurité et dans les tarifs et dans les moyens de percevoir.

Je rangerai au nombre des impôts directs celui de l'enregistrement et du timbre, la part que le commerce en paie est petite en y joignant même le timbre des journaux, en comparaison de ce qui est payé pour la sûreté ou la mutation des propriétés. Aucun impôt n'est d'une perception plus sûre, et même l'on peut dire plus facile. Il y a sans doute de grandes améliorations à faire au code hypothécaire qui s'y rattache si intimement ; mais cette question n'est pas seulement financière ; et si l'on parvient à le rendre plus simple et moins fertile en chicane, si pour cela peut-être il falloit diminuer quelques droits, on peut calculer aussi que si l'on renonce aux emprunts et que l'agiotage perde un peu de son activité, la valeur des fonds de terre s'élevera, ce qui augmentera en proportion les recettes de l'enregistrement par les mutations de toute espèce : elles s'augmenteroient encore, si les capitalistes ne trouvant plus à faire valoir leur

argent commodément à 7 ou 8 pour cent dans les fonds publics, se décidoient à les prêter à des propriétaires à un taux légal, et qui permettroit de faire les frais d'actes patens.

La charte, en bornant impérieusement à la durée d'une année le vote de l'impôt foncier, laisse une grande latitude pour tous les autres, en disant qu'on pourra les voter pour plusieurs années sans en fixer le nombre. Si une longue permanence d'un impôt est devenue, dans l'ordre des choses amenées par la révolution, je ne dis pas nécessaire, mais indispensable à la stabilité de plusieurs de nos institutions les plus essentielles, qui peuvent sans cela être frappées de paralysie et même de mort en un instant, l'impôt de l'enregistrement et du timbre, après avoir reçu les modifications dont on peut le juger susceptible, et l'avoir assis sur des bases qui ne pourroient plus être changées, est celui de tous dont la durée offre le moins d'inconvéniens et des résultats plus certains.

On pourroit y trouver au moins de quoi assurer d'une manière qui ôteroit toute inquiétude,

1°. La liste civile du roi et de sa famille;

2°. Le traitement du clergé;

3°. Celui des membres de la justice.

Le roi et le clergé retrouveroient en quelque

sorte une propriété, ils auroient un droit avoué sur une chose réelle, et ne seroient plus comme des salariés à qui l'on peut dire tous les ans : Il n'y a pas de quoi payer vos gages.

En réunissant à cet impôt les revenus de l'ancien domaine et de ses bois, on obtiendroit probablement bien près de 160 millions. En portant la liste civile à 34,000,000, le clergé à 36,000,000, la justice, 15 à 16,000,000, il resteroit encore plus de 70 millions qu'on pourroit affecter à d'autres objets, et particulièrement à l'acquittement des rentes ou à l'amortissement des dettes de l'Etat.

Je ne me permettrai pas de fixer la durée du temps pour lequel l'impôt devroit être voté, le plus long seroit peut-être le meilleur pour assurer la tranquillité de la France; peut-être n'en seroit-il que mieux, si la partie destinée à la liste civile et au clergé pouvoit être déclarée propriété incommutable; mais, dans tous les cas, toute fixation temporaire ne devroit pas être égale à la durée d'un règne et expirer avec lui: il seroit même prudent de déclarer que si le terme fixé se trouvoit expirer au moment de la mort d'un roi, il seroit de droit prorogé de deux ou trois ans.

Après ces réflexions sur les impôts directs que je regarde comme les moins onéreux à conserver,

parce qu'ils sont les moins chers à percevoir, les moins vexatoires dans leur perception, parce qu'ils n'exigent point d'armée fiscale, qu'ils ne donnent pas lieu à des recherches avilissantes, à des amendes et des peines personnelles plus avilissantes encore, revenons sur ceux qui les premiers devroient être ou adoucis ou supprimés.

La loterie devroit être au premier rang : on ne lui donne pas le nom d'impôt, c'est presque une escroquerie. Impôt ou non, c'est sûrement le revenu le plus cher à percevoir. Les frais vont, je crois, au tiers du produit total. Mais ce peu d'argent arrive sans effort, il n'a pas besoin d'être voté, nouveau motif depuis notre constitutionnalité ; un assez grand nombre d'employés en vivent, il fournit même des emplois très-lucratifs et pour lesquels il suffit de savoir médiocrement compter : il y auroit les cautionnemens dus aux buralistes, à rendre : que d'objections à présenter ! On frémiroit à la peinture véritable des maux qui en sont le résultat ; mais rien n'est apparent, les victimes ont trop de honte pour se plaindre, elles sont d'ailleurs hors la loi. On ne peut parler qu'au nom de la morale, et ce n'est pas de notre temps qu'elle peut avoir dans la balance le poids de quelques millions. Ce n'est donc que

lentement que l'on pourra parvenir à la destruction de ce désastreux établissement.

Il faut gémir encore de ne pouvoir penser à la suppression des douanes : il faut sur cet article céder à des circonstances trop impérieuses pour les surmonter.

L'impôt ou monopole sur le tabac, que j'ai désigné comme moins odieux que les autres branches des impôts indirects, et que par conséquent on peut, dans la pénurie, ajourner, n'en devroit pas moins être noté pour être, après les autres droits réunis, et l'impôt sur le sel, au moins diminué considérablement, jusqu'à ce qu'il puisse être tout-à-fait supprimé. L'inquisition fiscale, la surveillance armée, sont aussi à la suite de cet impôt, qui, sur-tout lorsqu'il est trop élevé, porte à la contrebande, qui dans les classes indigentes corrompt et perd tant d'individus. Le tabac n'est pas de première nécessité pour le pauvre; mais c'est une de ses jouissances, et des plus innocentes sans doute : lui faciliter les moyens de se la procurer, est un acte d'humanité qui est justice, dès qu'on a la moindre possibilité de le faire.

L'impôt sur le sel est depuis cinq cents ans l'objet non pas seulement de réclamations, mais de clameurs. C'est plutôt un monopole qu'un impôt, mais le nom n'y fait rien.

Que le gouvernement en soit seul le premier vendeur, c'est une question particulière qui n'intéresse que ceux qui ont des salines ou marais salans; mais ce qui est important, c'est qu'il puisse borner ses bénéfices. Une diminution de deux sols sur la livre de sel fait au moins une économie de 5 francs par an pour le chef d'une pauvre famille, qui gagne à peine ces 5 francs dans une semaine. C'est la contribution qui est le plus en contre-sens avec la richesse et la propriété; et l'on doit cette justice aux riches et aux propriétaires, qu'ils n'en réclament pas moins sa modération.

Si l'on peut donc parvenir graduellement à une diminution de 150 ou 160 millions, je fais le vœu pour qu'elle soit ainsi répartie, et à fur et mesure des moyens de l'effectuer :

1°.	Jusqu'à suppression de l'impôt sur les boissons. .	80,000,000
2°.	— sur le sel.	18,000,000.
3°.	— la loterie supprimée. . .	8,000,000.
4°.	— modération sur les tabacs	8,000,000.
5°.	— sur le tarif de quelques objets soumis aux douanes	4,000,000.
6°.	Le reste sur les impôts directs.	

Le dégrèvement de 80,000,000 d'impôt sur les boissons est le produit net de l'impôt; le produit brut, sur lequel on prend d'abord les

frais de perception, porte le dégrèvement effectif pour les contribuables à plusieurs millions de plus.

Le dégrèvement sur l'impôt direct offre de même, pour les contribuables, le profit des frais proportionnels de perception.

Ce qu'on est convenu d'appeler impôt direct se divise en quatre branches : le foncier, le personnel et le mobilier, les portes et fenêtres, et enfin les patentes. Cette dernière branche, qui porte sur la personne et l'industrie, si l'on en excepte l'exploitation des mines, retombe moins sur la propriété que les autres. On a cru y trouver un moyen d'atteindre le commerce; mais l'on n'atteint véritablement que l'industrie. Faute d'autres moyens, elle donne un peu plus de consistance à chaque profession, en donnant un titre public pour l'exercer; et, tant que les corporations, qui remplaceroient bien sûrement l'impôt d'une autre manière, ne pourront pas être rétablies, il n'y a que de foibles améliorations à attendre dans le système des patentes. Le droit appliqué aux meuniers a quelque chose d'odieux, et les meuniers s'en dédommagent amplement sur le cultivateur. Du reste, jusqu'à ce que cet impôt soit remplacé ou modifié par le rétablissement des corporations, c'est peut-être celui des im-

pôts directs qui doit le moins participer à un dégrèvement.

L'impôt des portes et fenêtres, qui semble mis sur la faculté de respirer, à cette espèce de flétrissure joint la presque impossibilité d'être réparti équitablement. La maison la plus modeste, et d'une foible valeur, peut être percée de plus d'ouvertures qu'un palais. Une petite fenêtre de trois pieds paie autant que la plus grande fenêtre ; et il n'existe aucune base raisonnable pour faire un classement. La chaumière du pauvre paie sa porte et sa fenêtre. Des impôts directs, c'est le premier à participer au dégrèvement ; et son produit étant déjà peu considérable, sa suppression entière vaudroit mieux, diminueroit et simplifieroit d'autant la masse des rôles et les frais qu'ils coûtent.

L'impôt personnel, espèce de capitation, et l'impôt mobilier, espèce d'imposition somptuaire, ont été réunis tous les deux sous le nom collectif d'impôt personnel et mobilier. Le premier est l'impôt de l'égalité, les pauvres paient autant que les riches ; ce qui est néanmoins un contre-sens en principes libéraux, et même en bonne justice. L'autre aussi en est le correctif ; c'est sans doute pourquoi on les a joints si intimement. Si l'on ne vouloit conserver la trace de leur origine, on pourroit n'en faire vraiment qu'un,

et le nommer impôt d'habitation; car c'est sur le loyer que peut comporter l'habitation, plutôt que sur la valeur des meubles, qu'on l'établit. Le but de l'impôt mobilier a été d'atteindre le capitaliste et le rentier, qui, pour peu qu'ils veuillent jouir de leur fortune, sont obligés de se loger au moins commodément, et par conséquent chèrement : ce but seroit louable sans doute, s'il n'atteignoit pas également le propriétaire foncier qui a quelque aisance, et qui est déjà assujéti à toutes les autres sortes d'impôts ; mais étant beaucoup plus élevé dans les villes que dans les campagnes, il peut avoir l'heureux effet de porter beaucoup de propriétaires à préférer le séjour de ces dernières, où leur présence est si importante, non-seulement pour l'argent qu'ils y dépensent et qu'ils porteroient ailleurs, mais par les préceptes qu'ils peuvent y répandre et les exemples qu'ils peuvent y donner à la classe qui en a besoin plus que jamais.

La perception de cet impôt n'est pas plus chère que celle des autres impôts directs ; mais c'est celle qui présente toujours le plus de non-valeurs, ce qui doit exiger quelque perfectionnement dans sa répartition. Cette répartition est presque arbitraire. Elle se base sur le loyer d'habitation, et s'attachant plus à l'esprit qu'à

la lettre de la loi, on suppose assez ordinairement ce loyer ce qu'il devroit être relativement aux facultés de l'habitant, plutôt qu'à la véritable valeur de l'habitation. Rien de mieux sans doute, si l'on étoit sûr que les personnes chargées de la répartition seroient toujours également éclairées et intègres, et parfaitement instruites des facultés de chacun; mais comme cela ne peut pas se supposer, il vaudroit mieux s'exposer à quelques injustices résultant de la loi, que d'en hasarder de beaucoup plus nombreuses résultant des hommes, et prendre pour base la valeur rigoureuse du loyer de chaque maison, en la supposant garnie de meubles convenables. L'évaluation une fois faite, pourroit l'être pour de longues années, à moins d'événemens qui changeroient en bien ou en mal la nature de l'habitation, réservant toujours aux contribuables les réclamations de droit.

L'impôt foncier, qui sera toujours le premier et le plus durable des impôts, conduit naturellement à parler du cadastre. Cette opération, commencée depuis long temps, et qui ne sera pas terminée de sitôt, présente des avantages véritables, quoiqu'elle soit loin de remplir le but que ses admirateurs se sont proposé. On se trompe grandement en voulant établir comme règle immuable ce qui ne peut être que ren-

seignemens, mais renseignemens qui facilitent tous les autres, et dont par conséquent rien ne peut égaler l'utilité pour arriver au point de justice où une répartition faite par des hommes peut arriver. Trois choses ont prévenu de bons esprits même contre le cadastre : 1° l'argent qu'il coûte ; 2° la crainte qu'une trop grande connoissance de la valeur des propriétés ne fournît des prétextes au fisc pour aggraver l'impôt; 3° la disposition que les gens vraiment sages ont à ne pas adopter légèrement les idées et les choses nouvelles.

Sur le premier point, si le travail n'étoit pas commencé, peut-être seroit-ce une considération assez puissante pour hésiter à le faire ; mais, sur cent millions que le tout coûtera peut-être, la moitié et plus est déjà dépensée ; se décideroit-on à perdre le fruit qu'on en peut retirer? D'ailleurs, n'y auroit-il pas quelque inconvénient à laisser une partie de la France connue champ par champ, boisselée par boisselée, et l'autre dans l'obscurité et le dédale des matrices, ouvrage de gens intéressés à son imperfection ou incapables de le faire. La partie déjà arpentée ou même cadastrée n'auroit-elle pas raison de réclamer et de craindre l'abus qu'on peut faire des connoissances plus certaines acquises sur ses revenus, tandis que

l'autre partie reste à couvert par l'incertitude où l'on est sur sa véritable valeur.

Sur le second point, la crainte est fondée sur d'anciennes idées qui tenoient à la quotité fixe d'une partie du revenu pour l'impôt; il est certain que lorsque cet impôt, indépendamment des besoins de l'état, étoit un vingtième ou un dixième, toute opération qui pouvoit tendre à élever l'évaluation de ces revenus étoit dangereuse pour le propriétaire. Aujourd'hui que la forme de l'impôt a changé, et qu'il est devenu uniquement de répartition d'une somme donnée, et qu'il n'est pas probable que jamais on revienne à un impôt de proportion, d'un produit incertain, le propriétaire de bonne foi, qui ne veut pas payer pour son voisin, mais dont la probité doit être blessée s'il croit que son voisin paye pour lui, doit désirer une amélioration dans la répartition, et que l'on ne néglige aucun moyen pour l'approcher au moins de l'exacte justice. Si le cadastre ne peut pas tout faire, il peut y aider puissamment, et c'est une opération qui peut seule servir de base à toutes les autres.

Quant à la prévention des gens prudens, j'oserai dire sages, contre les choses nouvelles, qui peut bien être encore une des causes de l'éloi-

gnement de beaucoup de gens pour le cadastre, on doit bien se garder de blâmer, en général, cette disposition, qui seule peut assurer le repos des empires et arrêter l'effervescence des gens à turbulente imagination, toujours disposés à être mécontens de ce qu'ils ont, et courant, n'importe aux dépens de qui, après ce qu'ils voudroient avoir. Cette fougue toujours prête à agiter le monde, ne peut être contenue que par la force d'inertie, si j'ose ainsi dire, d'un attachement inné à ce que nous avons toujours vu faire; mais ce qui ne doit souffrir que bien peu d'exceptions pour ce qu'on a voulu flétrir sous le nom de préjugés, en souffre davantage pour ce qui ne peut s'appeler que prévention; et je crois que si l'on veut mûrement examiner le parti que l'on peut tirer du cadastre, on reconnoîtra que son utilité balancera au moins l'inconvénient des frais qu'il coûte, et qu'il ne peut en présenter d'autres, en ne le considérant pas cependant comme règle permanente, mais comme l'indication la plus sûre et la plus importante qu'on puisse se procurer.

L'impôt foncier, plus justement réparti, allégé par le contre-coup de la suppression d'autres impôts, deviendroit plus supportable

et plus facile à payer, et sera toujours préférable à tout autre, parce qu'en l'accordant on sait ce qu'on accorde, on peut en prévoir toutes les conséquences ; mais l'esprit fiscal préfèrera toujours les impôts indirects, qui, incertains dans leur résultat, donnent de l'importance aux calculateurs fiscaux, et jettent un voile utile sur leurs opérations. Les propriétaires, plus aisément frappés de ce qu'ils paient directement, que de ce qui ne revient sur eux que par des détours, quoiqu'à la longue, d'une manière plus désastreuse, sont naturellement disposés à écouter les raisons spécieuses dont nos financiers ont toujours coloré leurs plans de finances.

Cependant les impôts principaux réduits à deux, l'impôt direct et l'enregistrement, l'un fixé pour long-temps, et l'autre devant seul être voté tous les ans, les ministres y penseroient mûrement avant de demander des augmentations. Les postes, les douanes, puisqu'il faut les souffrir, un profit modéré sur le monopole du sel et du tabac, et sur les cartes à jouer, seroient encore des branches auxiliaires de revenu, que l'on peut voter aussi pour plusieurs années ; alors la discussion du budget se réduiroit au vote annuel de l'impôt foncier, et à l'examen des comptes qui en seraient mieux

examinés, d'autant plus qu'ils seroient moins embrouillés et plus à la portée de tout le monde.

En consultant les tableaux du dernier budget, on se convaincra que les réductions proposées laisseroient encore un revenu de près de six cents millions, somme bien suffisante pour couvrir les dépenses de l'état sagement réglées.

Les ministres une fois bien convaincus qu'à moins d'une guerre ils n'obtiendroient jamais au-delà, sauroient bien trouver les moyens de ne pas porter plus haut les dépenses : il en est qui disparoîtroient sans effort et sans inconvénient, dès qu'on ne conserveroit pas la perspective de les faire impunément ; il en est d'autres, qui en peu de temps doivent s'affoiblir. L'armée, avec un effectif moins considérable qu'en 1789, coûte le double, et cependant son recrutement se fait gratis, sa solde est loin d'être doublée, et les objets matériels sont bien loin d'avoir doublé de valeur ; quelques-uns ne sont pas plus chers : le temps amènera nécessairement des améliorations dans cette partie. Il est donc à espérer que dans dix ans 600 millions suffiront, non-seulement à couvrir nos dépenses, mais que même cette somme déjà énorme offrira encore quelques moyens d'éteindre tout-à-fait un jour la dette

de l'état, ou du moins de ne pas l'augmenter, si des événemens imprévus amenoient des dépenses extraordinaires.

Du Papier-monnaie ; Banquiers ; Caisses de secours.

La découverte de la poudre à canon, de la boussole et de l'imprimerie, est continuellement citée comme ayant changé, en quelque sorte, toute l'organisation sociale ; je crois que l'usage du papier-monnaie peut être aussi considéré comme y ayant contribué. J'entends par papier-monnaie non-seulement celui qui a obtenu ce nom par un usage forcé, mais tout papier qui par sa circulation remplace dans les affaires l'or et l'argent. Tout papier qui circule et tient lieu d'argent dans les opérations commerciales, a plus ou moins d'influence sur la marche du commerce, et, en augmentant la masse de la monnaie, ou de ce qui la représente, en a aussi sur le prix des denrées. Il est inutile de rechercher si ce sont les Juifs, les Gibelins ou les Lyonnais, qui les premiers ont fait usage des lettres-de-change ; elles paroissent n'avoir été en usage que vers le treizième ou le quatorzième siècle, mais elles n'en ont pas moins été l'origine du papier-monnaie.

C'est seulement depuis que les communications sont devenues plus faciles et plus multipliées entre toutes les parties du monde, que l'effet s'en est fait sentir, plus encore peut-être que celui de la découverte des mines du Pérou. Ce n'étoit, dans l'origine, qu'un objet de confiance qui n'étoit soumis qu'à des lois d'honneur et de délicatesse : aujourd'hui, ce sont des actes, des titres; c'est une propriété mobile et fictive en quelque sorte, qui s'appuie non-seulement sur les fortunes, mais sur la liberté des individus. Aussi, dans un siècle où l'on a tant réclamé la liberté individuelle, jamais elle n'a été mise plus en danger; des malheurs, des imprudences, peuvent sans cesse exposer à la perdre, et ce commerce qui porte tant les esprits à l'indépendance, expose à chaque instant la liberté de ceux qui le font. A-t-on donc trouvé de bien grands avantages, je ne dis pas à augmenter la fortune publique, qui ne l'est réellement pas, mais à multiplier les moyens de la faire circuler plus rapidement? Maintenant qu'ils existent, ce n'est pas brusquement que l'on peut changer cet ordre de choses; mais pour en affoiblir l'effet, ne devroit-on pas chercher d'abord à borner l'action des banques, et la féodalité des banquiers, comme on l'a fort ingénieusement nommée.

Le premier mal qu'ils causent, est d'avoir rendu l'usure en quelque sorte légale, de faire de l'argent, pour ainsi dire, une marchandise, et de porter par-là un coup sensible à la propriété comme à la morale.

Les publicistes se sont accordés avec les moralistes pour regarder comme une atteinte au bien public le commerce de l'argent. Les publicistes ont voulu que l'intérêt d'un argent prêté fût fixé rigoureusement par les lois et au taux le plus bas possible ; les moralistes, allant plus loin, ont voulu qu'on ne pût retirer cet intérêt qu'en s'interdisant de pouvoir jamais retirer son capital : c'étoit une loi religieuse, et les lois religieuses tendent toujours à rendre tout stable dans la société. Aujourd'hui la loi religieuse est méconnue ; la loi civile fixe encore le taux de l'argent, mais mille moyens légaux aussi sont ouverts pour l'éluder. Le commerce couvre tout, excuse tout. Rien n'est certain dans le commerce : aussi, que l'on remarque bien l'état précaire des sociétés où on veut le faire dominer. Il imprime à toutes les institutions son caractère aventurier, et aux hommes son penchant à la rapacité, bien près de la fraude. Rien n'y a une valeur déterminée ; tout est pour lui marchandise, et l'argent n'est point excepté ; ou plutôt l'argent n'y paraît, pour ainsi dire, que

comme une échelle de calcul ; la signature de tel ou tel négociant, de tel ou tel banquier, est le coin où se frappe sa véritable monnaie ; ces fabricateurs d'espèces non sonnantes font payer plus ou moins la confiance qu'ils ont su inspirer à leur fabrication, et à chaque changement de main cette monnaie fictive subit encore un impôt de la part de celui qui veut bien la recevoir. Si l'on calculoit ce qu'un effet de ce genre coûte de frais pour quelques mois seulement, depuis qu'il est sorti des mains de celui qui l'a fait jusqu'à ce qu'il y rentre, en escompte, en droit de commission, on seroit étonné de l'intérêt qu'a produit la somme que représente l'effet ; mais ce n'est pas de l'usure, c'est faire *valoir* son argent, chose admirable dans un temps où l'on ne parle que de *valeurs !* Mais ces valeurs, qui augmentent la fortune de ceux qui ont du superflu, sont presque toujours prises sur le nécessaire du plus grand nombre. On donne, dit-on, plus de facilités pour faire les affaires ; on les multiplie sans doute, mais on les rend plus scabreuses ; on porte à en entreprendre sans nécessité ; on donne des moyens de fortune à quelques-uns, et des moyens de ruine à tous.

Laissons donc, cela ne peut être autrement, la banque au grand commerce, à celui qui se

fait entre pays éloignés ; mais que la puissance des banquiers n'envahisse pas la propriété foncière, et ne s'étende pas sur les petites relations que les marchands voisins peuvent avoir entre eux.

Mais les propriétaires éprouvent quelquefois des malheurs qui les forcent de recourir promptement à des emprunts temporaires ; les petits marchands sont plus exposés encore à des besoins momentanés, qui leur rendent utiles des gens chez qui, à toute heure, on peut trouver de l'argent. Sans doute, si ce moyen n'étoit pas souvent plus désastreux que le besoin d'argent même, il n'y auroit rien de mieux inventé que la banque : mais ce ne sont pas des gens qui spéculent sur le malheur d'autrui qui peuvent le réparer.

J'ai dit qu'il seroit temps d'arrêter la féodalité de nos seigneurs banquiers, qui frappent bien plus de monnaie que le roi, et qui la haussent ou l'altèrent bien autrement que tous les princes auxquels on l'a reproché, et qui, plus heureux que quelques-uns des ministres de nos anciens rois, ne seront jamais pendus pour cela.

Il y avoit, il y a peut-être encore, dans le duché de Brunswick, sous la protection et la surveillance du gouvernement, formée d'abord des deniers du Prince, une caisse de secours,

principalement pour les propriétaires, et dans certains cas même pour les négocians ; cette caisse prêtoit à tous les propriétaires qui avoient éprouvé quelque malheur, ou qui se livroient à quelque amélioration dans leur propriété, à 2 1/2 et 3 p. 0/0. Une chose admirable, c'est que cette caisse si utile avoit tellement attiré la confiance du peuple, qu'elle étoit devenue le dépôt des économies des artisans, et même des paysans : ils les y versoient quelquefois sans en demander d'intérêts, et généralement en n'exigeant que 2 ou 2 1/2 ; de sorte que les fonds n'y manquoient jamais.

Ce n'est pas chez un peuple rendu comme le nôtre tout spéculateur, où l'ouvrier cherche à tirer douze et quinze pour cent de ce qu'il a pu économiser, au risque de tout perdre, qu'on pourroit opérer un tel prodige ; mais un état qui a bien pu porter ses recettes jusqu'à 7 ou 800 millions, lorsque ses dépenses vont diminuer, peut aisément obtenir, pour un petit nombre d'années, dix ans par exemple, la disposition de douze ou quinze millions par an, pour fonder successivement, dans chacun des 86 départemens du royaume, des caisses de secours vraiment secourables, dont les fonds, qui s'augmenteroient encore du léger intérêt que l'on en retireroit, resteroient la propriété

de l'état. Peut-être, un jour, les idées spéculatives étant affoiblies au moins, si on ne peut les éteindre, chacun renfermant ses vues dans un cercle plus étroit, et ne courant plus après une fortune imaginaire en exposant sa fortune réelle, ce qu'on a vu s'opérer à la caisse de Brunswick pourroit se réaliser aussi dans les départemens; peut-être même la confiance en ces caisses étant bien établie, des gens riches, ayant des capitaux à disposer, par de seules idées d'utilité publique et de bienfaisance, y déposeroient aussi leurs fonds à un foible intérêt, et en augmenteroient les ressources; ce qui en étendroit d'autant plus les bons effets.

Mais quelle seroit l'administration de ces caisses? Dans quelle proportion les fonds seroient-ils distribués entre les départemens? Quels seroient les premiers où on les établiroit?

Le principe une fois posé, si toutes ces conséquences présentent, comme pour tout établissement à faire, quelques difficultés, elles sont bien loin d'être insurmontables.

La priorité entre les départemens est facile décider, par le plus ou le moins de ravages qu'y exercent les juifs, les banquiers, et les usuriers de toute espèce; et c'est une chose trop notoire pour que l'on ne se procure pas les lumières nécessaires pour les classer avec justice et im-

partialité ; d'ailleurs, une erreur, qui ne pourroit jamais être bien grande, ne retarderoit que d'un an ou deux, peut-être, l'avantage qu'un département auroit d'avoir cet établissement avant un autre à qui on l'auroit donné plus tôt, puisque tous devroient, en moins de dix ans, le partager.

Quant à la proportion de la distribution des fonds entre les départemens, qui présente un effet durable, les mêmes symptômes pourroient aider à l'établir ; ceux où les propriétaires et les petits marchands ont plus recours à l'usure, sont ceux qui ont nécessairement le plus besoin qu'on y remédie. Il est des départemens où un principal de quatre à cinq cent mille francs rempliroit efficacement le but qu'on peut attendre, et d'autres où il faudroit plusieurs millions.

Quant à l'administration, cette science a fait tant de progrès en complication, on l'a rendue si chère par la défiance, qui fait que chaque surveillant doit être surveillé, résultat le plus clair de la perfection à laquelle on a voulu tendre, que tout ce qui y a rapport présente des inconvéniens, et c'est ici ce qui peut fournir prétexte aux objections les plus spécieuses. Il est certain que si l'on faisoit faire une organisation administrative de ces caisses par quelque

chef de bureau des ministères, on seroit bientôt rebuté par le tableau des dépenses qu'elle entraîneroit. Directeurs, contrôleurs, caissiers, conseillers de direction, commis des uns et des autres, dans chaque département; direction générale à Paris, à laquelle toutes les affaires seroient renvoyées pour être examinées et avoir son avis, sans lequel rien ne pourroit se conclure : on seroit effrayé, sans doute, de ce que pourroit coûter cette légion d'employés, et rebuté des lenteurs qu'il seroit aisé de prévoir dans l'expédition des affaires, qui laisseroient bien le temps à celui qu'on voudroit secourir, d'être ruiné avant d'être secouru, ou d'employer, en attendant, les mesures désastreuses qu'on voudroit lui éviter, et l'on ne verroit plus dans l'établissement qu'un avantage illusoire, ou qui ne tourneroit qu'au profit de quelques gens de bureau. Mais si l'on savoit se borner à un caissier soldé et responsable des deniers, ayant seulement quelques scribes pour lui aider à tenir ses comptes ou sa correspondance (dans quelques départemens il ne lui en faudroit qu'un, et peut-être point du tout); si l'on formoit une direction, ou conseil de notables du chef-lieu, auxquels il seroit peut-être à propos d'en adjoindre quelques-uns des autres parties du département, qui surveilleroient la

caisse, décideroient des placemens et de toutes les opérations qui pourroient en être la conséquence, et qui le feroient gratuitement, ce qui seroit aussi facile à obtenir que pour les administrations des hôpitaux, qui offrent des détails bien plus minutieux; si le gouvernement, qui devroit pourtant avoir quelque confiance dans ses préfets, les trouvoit suffisans pour la part de surveillance qu'il auroit droit d'y prendre, pour que les fonds fussent le moins possible exposés à se perdre, toute la dépense se réduiroit aux traitemens de quatre-vingt-six caissiers, dont on exigeroit sans doute un cautionnement, mais qui n'auroit pas besoin d'être très-considérable, les fonds pouvant leur être donnés au fur et mesure, par les receveurs-généraux, comme aux payeurs militaires, et les fonds qui rentreroient pouvant de même être reversés de suite dans les caisses de ces mêmes receveurs-généraux.

On fera aisément concevoir à quiconque ne sera pas égaré par le déplorable préjugé de centralisation, qu'un certain nombre de grands propriétaires, de magistrats ou hommes de loi éclairés, habitant toujours le pays, réuniroient, au moyen d'opérer promptement, plus de lumières et une plus véritable responsabilité morale, pour faire les placemens d'une manière

juste et avantageuse à tous, qu'un conseil délibérant sur des mémoires ou papiers envoyés de cent lieues et plus.

Comme je ne prétends pas faire ici un plan régulier de cette organisation administrative, c'en est assez pour indiquer combien elle seroit facile à établir et à faire marcher à peu de frais. Après cela il ne se présente plus que la difficulté d'obtenir les fonds. Sans doute douze ou quinze millions par an, pendant huit ou dix ans, peuvent paroître encore une charge pesante, après toutes celles que l'on a supportées depuis si long-temps ; mais c'est peut-être cette habitude de sacrifices qui dispose à en faire plus encore : quand on a payé, sans murmurer, des milliards pour couvrir les dilapidations et les ravages de plusieurs gouvernemens usurpateurs, comment refuseroit-on une si foible fraction de ces sommes à un gouvernement légitime, et pour être employés sur-le-champ à soulager le malheur des contribuables mêmes, à préparer des améliorations à leur profit, et surtout à remplir le but éminemment moral d'ôter à l'usure tout prétexte d'utilité, à lui rendre toute sa laideur, en sorte que sans remords on n'ose plus l'exercer, et que sans honte on n'ose plus y recourir ?

Plusieurs essais faits par des particuliers, des projets publiés récemment encore, attestent

l'opinion que l'on a de l'utilité de semblables établissemens ; mais que peuvent faire des particuliers qui nécessairement en feront toujours une spéculation pour leur propre compte, et, dans tous les cas, quels services pourroient-ils rendre, sinon quelques services partiels, que leurs moyens ne permettront jamais d'étendre bien loin, et qui, par conséquent, n'auront jamais un effet bien sensible sur la marche générale des affaires ? C'est toujours par des émissions de papier, c'est en augmentant le mal, qu'il faut au contraire attaquer, que l'on présente *la perspective* de quelques grands résultats. Il n'y a que le gouvernement qui puisse assurer, dans ce genre, des secours désintéressés et assez étendus pour pouvoir atteindre partout où ils sont essentiels. Le gouvernement seul peut réunir d'assez gros capitaux pour cela, et en sacrifier la jouissance, sacrifice qui ne seroit que momentané, et qui, sous le point de vue moral, politique, et même pécuniaire, ne tarderoit pas à tourner à son profit.

Des Applaudissemens de tribune.

On a lu dans les journaux qui rendoient compte des séances de la Cour d'Assises d'Albi, que la péroraison du discours de M. Tajan lui

a valu une *salve* d'applaudissemens de la part de ses auditeurs : je ne sais si cet éloquent orateur s'en est réjoui ; mais les amis du bon ordre et de la dignité de la justice, qui en est un des plus sûrs garans, ne peuvent que s'affliger en voyant tolérer une semblable licence. On a vu avec effroi, dans une importante circonstance, l'auditoire d'un des premiers corps de l'état en donner le funeste exemple ; mais si cet écart ne fut pas réprimé sur-le-champ, comme il auroit dû l'être, au moins de vives réclamations ne tardèrent pas à s'élever, et le principe déjà consacré par des réglemens qui n'auroient pas dû être enfreints impunément, fut proclamé avec plus de force. Le sanctuaire de la justice ne doit-il pas commander le même respect, respect dont la première expression est le silence des auditeurs ? Si l'on redoute, avec raison, les indiscrètes acclamations des tribunes d'un Corps-législatif, si l'on craint trop justement qu'elles ne fassent faire de mauvaises lois, peut-on croire que celles de l'auditoire d'un tribunal ne feroient pas rendre aussi de mauvais jugemens ? Pense-t-on que les jurés seroient moins susceptibles de recevoir les impressions de cette espèce d'expression de l'opinion publique, la plus imposante peut-être pour des gens qui, pour la plupart, faute d'habitude et

d'instructions préliminaires, ne sauroient avoir des idées assez fixes sur ce qu'ils ont à faire, pour que des impressions extérieures soient sans effet sur eux ; pour des gens qui, sortis de cette même foule qui exprime ainsi d'avance son approbation ou son improbation, doivent y rentrer aussitôt qu'ils auront rempli leurs fonctions? S'il faut maintenir l'institution du jury, si les audiences criminelles publiques sont la conséquence nécessaire du gouvernement constitutionnel, une police sévère, et très-sévère, doit contenir cet auditoire dans une extérieure impassibilité, ou le jury sera bientôt sans force, et ses jugemens sans confiance. Et quelle est, le plus souvent, la composition de cet auditoire? Des oisifs, des curieux, ou des intéressés pour ou contre les accusés. L'ignorance, la passion, l'esprit de parti, dans beaucoup d'occasions, sont plus ou moins les bases des jugemens qu'ils portent sur chaque affaire; qu'on les leur laisse proclamer par quelque signe que ce soit, et l'on verra si les tribunaux, quelque sages qu'ils puissent être, résisteront long-temps à cette épreuve. On verra ce que deviendra la justice criminelle. elle n'inspirera bientôt que du mépris ou de la terreur, non pas aux coupables, mais aux innocens.

Je l'avoue, je ne sais pas ce qui m'inspire le

plus d'inquiétude, je ne dirai pas d'indignation, ou de l'abus en lui-même, ou de l'indifférence avec laquelle on a cité cet abus comme un titre de gloire, ou au moins de satisfaction, pour ceux à qui il vaut des applaudissemens. Certes, on ne peut pas faire plus froidement une critique plus sévère, ou de ceux qui sont chargés de maintenir le bon ordre dans l'assemblée, ou de l'institution en elle-même, s'il est une seule occasion où ce bon ordre ne puisse pas être rigoureusement maintenu.

A un Journaliste libéral.

Monsieur,

L'empressement que vous mettez à proclamer les bienfaits de notre révolution m'engage à vous en signaler un bien important, qui semble avoir échappé jusqu'à présent à l'attention publique. Parmi les prérogatives que s'attribuoient nos anciens nobles, ils ont toujours paru très-jaloux de celle de s'égorger entre eux exclusivement. Vous me dispenserez de montrer l'origine de ce droit dans les sombres forêts de Germanie, ou dans ce qu'on appelle l'horrible chaos de la féodalité et la barbarie de nos pères. Il suffit que dans ce siècle de lumières on ait su

faire tourner cet heureux usage au profit de tout le monde : l'égalité a paru, et en repoussant une multitude de droits que le temps n'avoit malheureusement que trop sanctionnés, au point que leur légitimité ne pouvoit être attaquée que par elle, l'égalité, dis-je, a réparti à tous les citoyens ce droit précieux d'employer le fer et le feu pour venger une injure personnelle. La révolution n'a donc pas été aussi injuste qu'on veut bien le dire, envers les idées féodales ; elle en a trouvé une bonne, elle a su la conserver, l'étendre, et nous faire participer tous à ses merveilleux effets. Le muletier, le postillon, ne seront plus grossiers impunément, le duc et pair même pourra leur en demander raison, mais à charge de revanche.

Louis XIV qui, à la vérité, ne tenoit pas beaucoup aux idées libérales, qui ne pensoit qu'à faire vivre son peuple en paix avec lui-même, en sachant fort bien le défendre des attaques des autres peuples, ne traitoit pas fort bien les amateurs de duels ; mais c'étoit alors le fruit de ces folles idées chevaleresques, tandis qu'aujourd'hui ce ne peut être que le sentiment de la dignité de l'homme ; et c'est bien différent, devant elles les lois doivent fléchir, ou plutôt il ne doit plus y avoir de lois.

Dans ce bel ordre de choses, tous les écri-

vains, en général, mais particulièrement les journalistes, ne doivent pas perdre de vue qu'à l'artillerie de la pensée dont ils se croient les directeurs, il faut toujours en joindre une autre plus positive. Pour telle phrase il faut aiguiser son sabre, pour telle autre charger ses pistolets; enfin, les cabinets de ces messieurs doivent être des arsenaux d'une double espèce. Quelle force cela donne à la logique! Pensez-y bien.

Enfin, nos preux d'autrefois, assez indépendans de leur naturel, ne vouloient en appeler qu'à Dieu et à leur épée. Aujourd'hui que l'indépendance est arrivée à son dernier degré de perfection, il n'est plus question de Dieu, et l'épée seule est invoquée. Il ne faut pas en conclure que nous sommes dans un siècle de fer; ce que les détracteurs de notre temps, car il y en a, voudroient bien persuader.

Pour terminer, je vous prie d'admirer cette alliance des idées libérales avec les usages de la féodalité, et vous penserez avec moi que nous ne sommes pas loin de voir se réaliser le beau rêve de la fusion des partis.

Des Inconvéniens de l'improvisation en affaires publiques.

L'empire des mots est incontestable, et l'on ne sauroit trop peser ceux dont on se sert dans

nos débats politiques. A combien de fausses interprétations, de fausses applications, peut donner lieu une seule expression ou obscure, ou équivoque, et dont le sens n'est pas d'avance bien défini! C'est un des graves inconvéniens des discours improvisés, où l'auteur, quelque éclairé qu'il soit, n'est jamais à l'abri ou d'un moment d'irréflexion qui lui fait employer un mot pour un autre, ou d'un mouvement de passion qui lui fait dire plus ou autrement qu'il ne voudroit dire, ou même le contraire de ce qu'il devroit dire. Que l'on y réfléchisse, que l'on juge par les observations que l'on peut faire tous les jours, et l'on reconnoîtra les dangers de cette ardeur d'improviser la discussion des plus grands intérêts de la société, mise en vogue par les avocats, qui croient y trouver un moyen d'occuper le premier rang dans nos assemblées délibérantes. Citons un exemple.

Parmi les plus grands écarts de nos orateurs, on peut citer une phrase qui a déjà été relevée, mais non pas assez pour être encore bien comprise, et qui a donné lieu à mille conjectures. L'explication en seroit d'autant plus désirable, qu'elle est sortie de la bouche d'un commissaire du roi. On doit supposer qu'il lui est arrivé, comme à bien d'autres, de ne savoir ce qu'il disoit.

M. Guizot, dans une séance de la Chambre des députés, a établi qu'il n'y avoit plus en France *qu'un gouvernement* et *des individus*. On se demande ce qu'il a voulu entendre par gouvernement. Dans le sens que naturellement on pourroit donner à la phrase de M. Guizot, on pourroit dire que dans les gouvernemens despotiques il n'y a qu'un despote et des individus. Seroit-ce là le fruit que nous a laissé la révolution, fruit que Bonaparte avoit voulu recueillir, et que les élèves de son école voudroient se partager? Dans nos anciennes idées, nous ne voyions le gouvernement que dans le roi; il étoit loin d'être despote, il ne pouvoit pas l'être; mais aussi on ne regardoit pas tout ce qui étoit au-dessous de lui comme de simples individus. Si l'idée se complique, et si le gouvernement n'est pas le roi, qu'entend-on par là? De quoi, de qui est-il composé? On s'est servi souvent à la tribune de cette expression : *le gouvernement du roi*; ce qui a pu encore faire demander s'il y avoit un autre gouvernement en France, comme il y a eu souvent plusieurs polices. On a dit de tout temps le gouvernement monarchique, le gouvernement républicain, etc., pour indiquer les principes d'après lesquels un pays est gouverné. On appelle maintenant le gouvernement de la France, gouvernement

constitutionnel; ce qui veut dire, je pense, qne le roi gouverne d'après des principes constitutionnels, ce qui, à bien prendre, a toujours été, mais qu'on a voulu préciser davantage de nos jours, où l'on croit tout expliquer en écrivant tout, ce qui, jusqu'à présent, n'a guère conduit qu'à obliger d'expliquer le lendemain ce qu'on a écrit la veille.

Je trouve aisément dans la Charte les principes d'après lesquels la France doit être gouvernée; mais j'y cherche en vain ce gouvernement dont on fait un être particulier, qui seul est distingué des *individus*. Est-ce le conseil des ministres, dont la Charte, qui considère les ministres très-*individuellement*, ne dit rien? Seroit-ce le Conseil-d'état, dont elle parle encore moins? Ne faut-il pas y joindre tout ce qui porte le titre d'agens du gouvernement, ce qui nous meneroit jusqu'aux employés des douanes et des droits-réunis? Les maires, les adjoints, et même les gardes-champêtres, ne pourroient-ils pas réclamer leur part, pour n'être pas rejetés dans ce que M. Guizot appelle les *individus* : qualification qui, par l'usage qu'on en a fait jusqu'à présent, n'est pas très-relevée, mais qui s'ennoblira sans doute, si elle doit servir à désigner une des deux grandes divisions de la nation française?

Quoi qu'il en soit, la distinction établie par M. Guizot, commissaire du roi, en rappelant la véritable essence du gouvernement despotique, est bien propre à inquiéter les esprits. Il n'est pas un Français qui ne soit bien convaincu que les Bourbons n'auront jamais la volonté de régner despotiquement; mais il n'y a pas de volonté qui tienne contre de faux principes, et, quand on s'y est engagé, on arrive malgré soi à des résultats qui en sont la suite inévitable. Si le roi est ce gouvernement dont parle M. Guizot, et s'il étoit vrai qu'il n'y a après lui que des *individus* qu'aucune institution ne classeroit, sa situation seroit effrayante, et le forceroit tôt ou tard à être tyran, s'il n'étoit pas victime. Mais si ce gouvernement n'est pas le roi; si en abusant des mots on a la prétention de créer un pouvoir hors la Charte, que peut-on voir dans le tableau que nous a présenté M. Guizot? ou une aristocratie, ou une olygarchie, selon que son gouvernement sera dans les mains de plus ou de moins de personnes, je n'ose pas dire d'*individus*.

Des Abus.

Les abus sont dans le gouvernement quand on ne gouverne pas selon les lois; les abus sont dans les lois quand elles consacrent des choses

manifestement injustes. On crie toujours contre les abus, parce qu'il est aussi impossible qu'il n'y en ait pas toujours, qu'il est impossible à l'homme d'arriver à la perfection. Ce n'est guère lorsqu'un abus est dans toute sa force, qu'on l'attaque, c'est presque toujours lorsque ceux qui en profitent cherchent à l'adoucir et avouent par là son existence : c'est alors le lion malade sur lequel tombent les plus vils animaux. Dans les gouvernemens très-forts les abus sont des lois, dans les gouvernemens foibles les lois mêmes paroissent des abus. Un roi doit bien calculer ses forces avant de tenter de réformer des abus ; il faudroit, s'il étoit possible, le faire secrètement : autrement il semble avouer qu'il a eu tort jusque-là ; que son gouvernement a été mauvais, ce qui ne peut manquer d'affoiblir sa considération. Si cela donne quelquefois bonne idée de sa bonne volonté, cela ne donne pas toujours une grande confiance en son caractère. Dans un gouvernement héréditaire, chaque avénement offre cependant un instant favorable à la réforme des abus, encore faut-il y apporter beaucoup de ménagement ; y mettre trop d'éclat, c'est de la part d'un fils, d'un frère ou d'un neveu, une insulte à la mémoire de son proche parent, qui rejaillit souvent sur toute la famille, et peut influer sur le respect

qui est si indispensable à l'autorité souveraine. Dans les républiques, de quelque espèce qu'elles soient, on ne peut réformer les abus que par des révolutions.

Tartufe.

Sous le rapport littéraire tout a été dit sur *Tartufe* : c'est le chef-d'œuvre de Molière, c'est le chef-d'œuvre de la scène française. On a critiqué le dénoûment, on sait que Molière ne s'inquiétoit guère du dénoûment. Celui-ci, cependant, offre une péripétie dont le moyen sans doute étoit facile à trouver, et qui est un peu brusque peut-être, mais qui n'en est pas moins satisfaisante pour le spectateur; on pourroit bien l'avoir critiqué aussi, parce qu'il porte le caractère de l'adulation pour le souverain, chose que depuis long-temps on ne pardonnoit pas. Mais le mérite d'exécution, généralement reconnu, n'est pas seul ce qui a porté si haut le succès de *Tartufe*, le sujet y a plus contribué encore.

L'hypocrisie est un vice bas qui doit exciter le mépris; peut-être ne devroit-il pas inspirer d'autres sentimens, car il n'en est pas moins dangereux pour la société. Malheur au peuple chez lequel on ne trouve plus d'hypocrites! ce n'est pas parce qu'il est arrivé à un haut degré

de perfection, c'est que la vertu n'y est plus en honneur, et que le vice peut s'y montrer à découvert. L'hypocrisie, tout odieuse qu'elle doit être, n'en est pas moins un hommage rendu à la vertu (je la prends dans toute son acception); c'est pourquoi il est si difficile, je dirai il est presque impossible, de l'attaquer, sans attaquer la vertu même. Ceux qui défendirent d'abord la représentation du *Tartufe*, savoient fort bien ce qu'ils faisoient; ils savoient que la pièce ne corrigeroit pas un seul hypocrite, et fourniroit des argumens aux *libertins* (mot qui avoit alors une acception plus étendue qu'aujourd'hui), pour accuser d'hypocrisie les gens les plus véritablement vertueux. Combien, depuis un siècle, d'honnêtes gens, dont l'exemple fatiguoit ou la jeunesse livrée à ses passions, ou le véritable hypocrite de philosophie, ont été flétris de ce nom de Tartufe, devenu une injure! Que l'on observe, à la représentation, quel est le morceau le plus applaudi : c'est toujours le portrait du faux dévot, et le sentiment qui pousse ceux qui applaudissent n'est pas difficile à pénétrer. A la peinture de la véritable dévotion, vous les verrez froids, comme pour de beaux vers qui ne portent sur rien ou sur des choses si indifférentes, que les plus belles expressions ne peuvent leur donner de la valeur;

mais dans le portrait du faux dévot, que d'armes à tourner contre la dévotion qui ne renonce pas à des pratiques extérieures ! Avec quel empressement on s'en empare !

L'hypocrisie a des nuances sans nombre, et, prise dans toute son étendue, c'est l'affectation de vertus, de qualités qu'on n'a pas, et dont on espère quelque profit. Sous ce dernier point de vue, elle a toujours quelque chose de bas, même souvent de vil; mais ôtez cette dernière disposition, que ces vertus, que le ciel n'aura pas données, ne soient affectées que par pur respect pour ce que les hommes sages ont toujours prescrit de pratiquer, ce n'est pas la perfection sans doute, mais ce n'est pas un mal: c'est la garantie de la tranquillité publique et de la conservation de ce qui en assure la durée. Or, telle est notre imperfection, une grande partie des hommes pratique quelques vertus dans cette seule disposition ; ce n'est sûrement pas encore assez pour gagner le ciel, mais c'est beaucoup pour ce monde, et n'allez pas détruire une espèce d'illusion qui soutient cette pratique, pour démasquer un très-petit nombre d'hommes véritablement pervers, qui trouveront bien un autre moyen pour exercer leur perversité, quand vous pourriez leur ôter celui-là.

Pour attaquer l'hypocrisie on a invoqué la

franchise, et l'on a enfanté les frondeurs, plus dangereux mille fois pour le repos du monde et ses institutions les plus indispensables, que ne le seront jamais les hypocrites. Qu'on ne s'y trompe pas, il est une certaine franchise qui n'est autre chose que le mépris des autres et l'orgueil de soi-même; elle a aussi ses hypocrites, qu'on peut appeler des fanfarons de sottises, ou même de vices, et qui, sur-tout dans la jeunesse, forment une classe plus nombreuse et plus funeste que les tartufes.

L'Homme de la Nature; le Naturel de l'Homme.

On se sert souvent de ces deux expressions; les écrivains du dernier siècle en ont sur-tout fait un grand usage et les ont mises à la mode: elles n'en sont devenues peut-être que plus vagues, et il est resté aussi difficile de définir le naturel de l'homme, que de trouver le type de l'homme de la nature. L'ébauche fantastique qu'a présentée Jean-Jacques, n'est que le fruit d'un système, et point du tout le résultat de judicieuses observations: aussi, dans son *Elève de la Nature*, tout est faux jusqu'au titre, puisqu'il est loin d'être abandonné aux seuls soins de la nature. L'idée que l'on peut se faire du véritable homme de la nature n'est pas flatteuse

pour l'humanité. Le sauvage, et le sauvage isolé, s'il s'en trouve, car celui qui vit en troupe sort déjà de l'état de pure nature, se présente d'abord à l'imagination. Cet être dégradé, qui ne voit rien au-delà de la satisfaction de ses besoins, voilà véritablement l'homme que fait la nature : il n'y a que la dépravation, l'espèce de satiété qui naît de l'abus de la civilisation, qui aient pu faire envisager quelques avantages dans cet état de nature, qui n'est qu'un effet de la malédiction portée contre le premier homme coupable. On s'étonneroit à tort de cette conception du dernier siècle ; les extrêmes se touchent, et il n'y a pas si loin qu'on pourroit le croire de l'homme dépravé par l'orgueil de vaines connoissances, à l'homme dégradé par une totale ignorance. Le premier, sentant malgré lui qu'il a manqué le but, cherche à y revenir par ce qui lui semble être la route primitive : le seul intérêt personnel les anime tous deux ; la différence, c'est que chez l'un c'est par le calcul de l'esprit, et que chez l'autre ce n'est que par l'impulsion des sens. Celui-ci ignore la civilisation ; celui-là méconnoit ses véritables appuis, et tend à la troubler, sinon à la détruire. La nature proprement dite ne produit que de la matière ; elle n'a qu'une puissance physique, la puissance morale vient de

plus haut : c'est pourquoi ce mot nature, qui présente des idées confuses d'action universelle, propres à égarer les esprits, est-il devenu le mot favori des matérialistes. Tout s'est fait par la nature ; elle a produit l'homme comme elle produit les choux et les navets, et l'homme de la nature a été proclamé l'être parfait.

On appelle quelquefois homme de la nature, celui dont l'intelligence s'est développée sans aucune culture, d'une manière extraordinaire.

On donne aussi ce nom à l'homme simple et qui ne se soumet pas aux usages du monde ; on le donne aussi aux hommes grossiers et sans éducation. Dans tous ces cas, ce n'est qu'une opposition de la nature avec l'art.

Le naturel de l'homme n'a rien de commun avec l'homme de la nature, que le rapport grammatical. Quoiqu'il ait beaucoup de synonymie avec inclination, il est encore plus vague, parce qu'il se généralise davantage, ou plutôt, dans son sens entier, il comprend toutes les inclinations. Au moral, le naturel est ce qu'au physique est le tempérament ; l'un agit sur les humeurs, l'autre sur les passions. On l'emploie souvent pour caractère, et réciproquement : il me semble qu'il convient mieux à cette partie de notre vie où le sentiment l'emporte sur la réflexion, et caractère à l'autre

partie où la réflexion a refroidi le sentiment. On dit d'un homme fait : Son caractère est formé ; dès-lors il a dû surmonter ou régler son naturel.

Dans ce sens, Naturel est une disposition, il est substantif ; il change et devient qualité en devenant adjectif. On dit : un homme naturel, c'est-à-dire qui se montre ce qu'il est ; car on peut être également naturel et ne se ressembler en rien. Un méchant homme, qui ne cache point sa méchanceté, est naturel. L'homme franc diffère de l'homme naturel, en ce qu'il a, en quelque sorte, la résolution de se montrer ce qu'il est, et que l'homme naturel le fait sans projet. Il y a plus de force, peut-être d'âpreté, dans l'un, dans l'autre il n'y a que de la vérité. L'homme naturel est l'opposé de l'homme affecté, l'homme franc est l'opposé de l'hypocrite.

De la Solitude (1).

Pour aimer vraiment la solitude il faut avoir l'esprit contemplatif ou au moins un peu rêveur ; mais on se livre à la solitude, on la recherche

(1) Sur la porte du Château où j'écris cette notice, il y avoit avant la révolution : *Rure Deo vivas tibi cùm sat vixeris urbi.*

par mille raisons différentes. Une inquiétude vague qui fait chercher le bonheur partout, sans qu'on puisse le trouver nulle part, un penchant à la misanthropie, un dégoût du monde, causé par des chagrins, par des malheurs, ou seulement par un orgueil blessé ; ce sont, dis-je, toutes dispositions qui portent à s'y livrer, à la rechercher, mais qui ne la font pas aimer : heureux quand on s'y résigne. La jeunesse, dans la tourmente des passions, croit quelquefois y trouver un repos, vers lequel l'homme, tout en s'agitant sans cesse, tend chaque jour ; la vieillesse sent le besoin de la solitude pour échapper à un monde qui n'est plus fait pour elle : quelquefois elle la craint ; l'isolement et le silence semblent trop la rapprocher de la tombe déjà ouverte devant elle.

Il est plusieurs espèces de solitude ; à le prendre dans le sens moral, on la trouve dans les déserts, dans les campagnes, dans les villes même ; on peut vivre seul au milieu de Paris ; mais si ce n'est tout-à-fait dans les déserts, c'est au moins à la campagne et dans les lieux peu fréquentés que l'on goûte ce que l'on peut appeler les charmes de la solitude : on pourroit dire que là elle parle aux sens. Le silence est un des charmes de la solitude ; elle en trouve cependant dans le chant des oiseaux, le cri des

animaux, le bruit de l'orage et du tonnerre, dans tout ce que Châteaubriant appelle les harmonies de la nature; le recueillement, si cher au solitaire, n'en est pas troublé, l'âme au contraire s'élève et répond. Le solitaire aimeroit la musique, pourvu qu'il ne vît pas les musiciens.

La solitude délivre des passions des autres, et éloigne du danger de se livrer aux siennes: c'est pourquoi les sages l'ont prêchée, et pourquoi l'on a regardé comme sages ceux qui l'ont recherchée. L'âme semble s'y dégager des entraves de la matière; à travers le temps, elle s'élance déjà vers l'éternité. Cependant la solitude peut être une des jouissances de l'homme, mais n'est pas sa première destination; il n'est pas créé pour vivre seul sur la terre, il a été créé pour travailler, pour souffrir, pour remplir son temps d'épreuve, pour avoir sans cesse les preuves de l'imperfection de tout ce qui est de cette vie, jusque dans ses désirs, qui sont encore trompés, lorsqu'il obtient ce qu'il croit devoir les satisfaire, et qui sont toujours remplacés par d'autres qui ne seront jamais mieux satisfaits.

Mais si l'homme n'a pas été créé pour vivre seul, l'a-t-il été pour vivre en société nombreuse? Point de doute que ce qu'il y a de moins imparfait pour lui dans le monde, est la vie de

famille. En s'isolant absolument, il ne remplit pas le but de la création, qui est de perpétuer sa race. En se rassemblant avec un grand nombre, sa nature s'altère, et l'art lui devient tellement nécessaire, qu'il finit par en faire son Dieu. Les fruits trop pressés les uns par les autres se pourrissent, les hommes trop rapprochés les uns des autres se corrompent. Bien loin que leur surabondance soit un bienfait, elle amène toujours la chute des empires. Il n'est point de gouvernement qui tienne long-temps contre une trop nombreuse population, à moins d'en condamner la plus grande partie à l'esclavage. Il faut qu'un peuple trop nombreux tombe dans l'abjection ou se dévore. La vie de famille ne peut plus exister dans sa pureté. Comme on se trouve sans cesse gêné par l'intérêt ou les passions des autres, c'est alors que l'on ne cesse d'invoquer la liberté qui ne peut plus exister. Quand l'homme la réclame, cette liberté, il ne sait pas quel sacrifice il lui faudroit faire pour en jouir. Elle est souvent un des motifs qui le pousse le plus vers la solitude. Plus l'homme est isolé, moins il lui est difficile de l'obtenir.

Bravoure, Courage.

Le premier dit quelque chose de plus que l'autre dans le sens physique, et quelque chose

de moins dans le sens moral ; mais je ne m'occupe point ici de leur plus ou moins de synonymie, il n'est question que du prix qu'on y attache dans le monde. Il est deux sortes de courage, celui qui nous fait envisager sans effroi les dangers que peut courir notre vie, et celui qui nous en fait supporter les peines avec calme et résignation. Le premier est une disposition naturelle. On dit qu'on l'acquiert, cela n'est peut-être pas exact ; mais l'habitude du danger le rend moins effrayant, et il faut alors moins de courage naturel pour le braver. On a vu de vieux militaires insensibles aux dangers d'une bataille, être craintifs et tremblans à l'aspect d'un bien moins grand danger d'une autre espèce. Ils n'avoient donc pas acquis du courage, mais l'habitude du danger des batailles. C'est un beau don du ciel que d'être né courageux, cela nous soutient dans nos actions comme la mémoire dans nos paroles ; mais cette qualité, comme beaucoup d'autres, a son degré d'utilité et de bonté, après quoi elle peut produire toutes les sortes de vices et de crimes; elle peut conduire à l'endurcissement du cœur, au mépris de tout ce qui n'est pas force matérielle, et par le mépris de sa propre vie, au mépris de la vie des autres. C'est particulièrement le courage militaire, mieux désigné sous le nom de

bravoure, qui est susceptible de ces graves inconvéniens. Comment donc marquer ce degré où le courage est si beau, si essentiel? Nous avons deux expressions qui sont peut-être un peu vagues, mais qui, d'après l'idée que nous y attachons, me semblent pourtant caractériser le vrai degré de l'un et l'autre courage. *Avoir de l'âme, — avoir de la valeur.* Nos preux, vraiment preux, étoient vaillans. Le guerrier qui ne sait pas régler son courage, qui le laisse aller ou à la brutalité ou à l'inhumanité, n'est pas digne du nom de vaillant. Cartouche et Mandrin avoient aussi du courage. Ces vils gladiateurs qui s'exposoient à la mort pour de l'argent, en manquoient-ils? Ce n'est donc pas le courage même, qui est au moins aussi souvent le partage des scélérats que des honnêtes gens, qu'il faut estimer, mais l'usage qu'on en fait. L'état de guerre ne permet pas d'être fort délicat sur le courage, il faut des soldats qui se fassent tuer, et il faut exalter leur courage sans restriction. Il faut en faire leur première qualité, leur pardonner en sa faveur leurs défauts et leurs vices, y applaudir même quelquefois. Quelle école sociale! Renvoyez après cela des soldats dans leurs foyers, quels maîtres de morale on distribue dans chaque village, quelquefois dans chaque hameau! Qu'on ne s'étonne pas de la

démoralisation qu'entraînent de longues guerres. Le moindre des courages, celui des champs de bataille, est prisé au-dessus de tout, et cette idée n'est pas celle qui contribue le moins à dénaturer l'homme et à avilir les qualités les plus essentielles au bon ordre des peuples policés. Aussi, le gouvernement militaire est-il le pire de tous les gouvernemens, et celui qui mène le plus vîte un état à sa désorganisation, en ayant l'air d'être le plus fort des gouvernemens.

Misanthropie.

La misanthropie peut être causée par un amour excessif du bien, par le chagrin de ne pas le voir régner dans ce monde; mais souvent elle est l'effet d'un orgueil blessé, la suite d'un caractère difficile et susceptible qui ne peut jamais être satisfait. Le misanthrope fronde, mais ce n'est pas proprement le frondeur; le frondeur n'est que vain et léger, le misanthrope est pénétré, affecté par un profond sentiment.

Presque tous les moralistes, et surtout les moralistes chrétiens, semblent atteints de misanthropie; mais les derniers particulièrement n'ont de commun avec le misanthrope que la trop juste censure qu'ils font des sottises des humains. C'est en s'isolant et avec le cri de la

haine, que le misanthrope invoque la morale; le moraliste chrétien n'appelle notre sévérité que sur nous-mêmes, sur nos défauts; et en nous apprenant à supporter avec indulgence ceux des autres, bien loin de nous inspirer la misanthropie, il ne cherche à nous inspirer que la bienveillance pour nos semblables, qui en est l'opposé.

La consomption, en produisant plusieurs des effets de la misanthropie, en diffère en ce que l'une est causée par des affections physiques, et l'autre par des affections de l'esprit; la consomption se concentre, et quand la misanthropie se déclare et se soulage par des déclamations, elle se tait, et ne se dévoile guère que par sa contenance : c'est une maladie, l'autre est un travers.

Quel meilleur remède pour la misanthropie, qu'une religion qui nous prêche la résignation aux maux qui nous attendent dans cette vie, et nous porte à soulager ceux des autres?

Modération, Modéré.

C'est lorsqu'on s'est livré aux plus grands excès qu'on invoque la modération, et cela, parce qu'on craint la justice. La modération, considérée dans ses rapports avec nos passions,

est une qualité qui devient presque une vertu, et peut du moins être regardée comme la source de beaucoup de vertus : dans nos rapports extérieurs, dans nos devoirs publics, elle ne doit toujours agir que sur nos passions, nous empêcher de nous y livrer; mais après cela elle ne seroit plus que foiblesse, pusillanimité peut-être, si on l'écoutoit aux dépens des lois, de la morale et de l'équité.

Dans nos relations privées, elle ne sauroit être trop mise en usage ; dans les affaires publiques elle est d'une application beaucoup moins précise, surtout en temps de troubles et de révolution.

Dans la chaleur des partis, la modération doit nécessairement être confondue avec la foiblesse, avec la peur. Un modéré devient presque un être ridicule dont on n'a rien à craindre ni à espérer, ou bien un être faux prêt à servir tous les partis, et dans l'un et l'autre cas il est presque toujours l'objet du mépris de toutes les factions, quand il n'est pas leur victime.

Il ne faut pas s'abuser non plus sur les modérés de ces temps-là ; il est rare, pour le plus grand nombre, qu'ils soient bien respectables ; ce sont, le plus souvent, ou des gens apathiques et sans énergie, ou des gens qui croient

se mettre moins en danger en s'avançant moins, ou ne s'avançant pas du tout, et qui décorent du beau nom de prudence ce qu'on peut bien franchement appeler lâcheté.

Mais le moment où l'on crie modération, c'est celui où un parti l'emporte sur un autre: c'est le parti vaincu qui la proclame la première des vertus; et si c'est le parti qui en a le moins montré, il l'invoquera bien plus haut encore; c'est alors qu'il est bien plus difficile de s'entendre sur la modération qu'il faut avoir : c'est la force du parti triomphant qui en décide. Pour peu que la modération ait l'air de la crainte, loin de l'accueillir comme un bienfait, on la recevra comme l'acquit d'un droit, qu'on ne tardera pas à vouloir étendre. Un parti triomphant ne doit plus parler comme parti, il parle comme gouvernement et au nom des lois, et les lois ne connoissent que la justice.

Un gouvernement qui veut porter ce qui a été appelé son parti, à la modération, ne le peut qu'en se montrant sévère. Quand les lois vengent, les particuliers ne songent plus à se venger; une vengeance légale en prévient mille illicites: il en faut, mais il n'en faut pas beaucoup pour changer les haînes en pitié, et ramener le véritable esprit de modération que

chacun doit avoir, mais que les gouvernemens n'inspireront que lorsqu'ils cesseront de se vanter d'être modérés, et qu'ils se contenteront d'être justes.

Education, Instruction.

On confond trop ces deux choses, et l'on sacrifie trop la première à la seconde. Autrefois les maîtres donnoient l'une et l'autre, aujourd'hui les livres peuvent donner l'instruction sans le secours des maîtres. Autrefois on étoit élevé avant d'être instruit; aujourd'hui on est le plus souvent instruit avant d'être élevé, et l'instruction sans éducation ne produit guère que des perturbateurs de la société : c'est l'harmonie de l'une et de l'autre qui fait l'homme utile au bon ordre, et par conséquent au bonheur du monde. L'éducation se compose de l'*habitude* de nos devoirs et des convenances sociales; quand on a bien contracté cette *habitude*, on a moins à craindre les dangers qu'entraîne souvent l'instruction. Jusqu'à un certain âge, la religion fait plutôt partie de l'éducation que de l'instruction, et elle ne doit même entrer véritablement dans le domaine de celle-ci que pour ceux qui se destinent à l'état ecclésiastique. Puisque l'on est condamné à instruire, il faut

commencer par bien élever. L'éducation peut seule accoutumer à se défendre des passions, et particulièrement de l'orgueil, source de tant d'autres, et que l'instruction est toujours prête à nous inspirer.

L'étude d'une langue fait la base de notre instruction classique ; elle a remplacé les leçons de grammaire, de philosophie et de morale, qui formoient le cours d'instruction des anciens. Dans les siècles qui ont suivi la chute de l'empire romain, les lettrés conservèrent seuls la tradition de la langue latine ; bientôt elle ne fut plus entendue du vulgaire, qui, par sa prononciation gauloise ou celtique, bourguignonne ou gothique, en corrompit tous les mots, et forma un langage barbare, d'où devoit pourtant sortir un jour la langue française. On ne parloit déjà plus latin, et les écrits latins étoient encore les seuls dépositaires de toutes les sciences, même de celle des lois, que l'on suivoit encore presque partout, quoique le gouvernement eût changé ; l'étude de la langue latine étoit donc non-seulement utile, mais indispensable, pour quiconque vouloit savoir ou avoit besoin de savoir pour les emplois qu'il pouvoit exercer : naturellement la langue latine dut devenir la chose importante, presque le seul but de l'instruction. Les cours d'étude une fois établis sur cette

base ont dû se perpétuer, quoique l'abord des sciences ne s'y trouvât plus aussi exclusivement renfermé : l'expérience a d'ailleurs appris que c'est l'étude de la langue latine qui a amené la nôtre à la perfection où elle est arrivée, et qu'encore aujourd'hui c'est ce qui nous en révèle les secrets, nous en fait sentir la délicatesse, et nous la fait bien parler et sur-tout écrire ; au point qu'il manque toujours quelque chose à l'écrivain français qui n'a appris sa langue qu'avec le secours de cette langue même. Ce n'est donc pas sans raison que l'on maintient la méthode classique adoptée par nos pères ; car il n'est pas de doute que le principal objet de l'instruction ne doive être de se faire bien entendre des autres, et de les bien entendre à son tour : c'est pourquoi, sans doute, le grammairien étoit chez les Grecs le maître universel.

Mais à côté des avantages incontestables de ce mode d'instruction, se trouvent de graves inconvéniens pour l'intérêt des monarchies et la croyance de la religion chrétienne. Ce n'est pas des principes de Saint-Augustin et de Saint-Ambroise que se nourrissent les étudians de la langue latine, pas plus que ceux qui apprennent le grec ne s'occupent de Saint-Bazile et de Saint-Grégoire, qu'ils n'ouvriront peut-être jamais : les écrits des auteurs républicains et

païens sont restés dépositaires de la pureté du langage, que nécessairement on recherchera toujours plus que la convenance des idées à nos institutions. Plusieurs de ces écrivains avoient aussi la prétention d'être au-dessus des idées vulgaires ; ils méprisoient aussi leur culte, mais ce mépris ne les portoit pas à en chercher un meilleur, et ne les menoit qu'à une funeste incrédulité ; et chez eux un orgueilleux déisme perce, quand un impudent matérialisme ne se montre pas. L'effet que peuvent produire leurs écrits est facile à comprendre : Cicéron ne formera jamais des royalistes, ni Horace des chrétiens ; et leurs écrits, et d'autres bien plus dangereux, présentés continuellement à l'admiration de la jeunesse, ne pouvoient, à la longue, qu'altérer les principes monarchiques et religieux si indispensables à leur inspirer ; et de génération en génération devoient s'étendre et se développer l'incrédulité et l'esprit d'indépendance. Et l'on a accusé d'ignorance les moralistes religieux qui ont vu des dangers dans l'étude des lettres profanes ! Ils en savoient plus que ceux qui ne les ont pas écoutés.

Sans un nouveau plan d'instruction pour la jeunesse, la religion chrétienne et les monarchies seront toujours troublées. Mais qui pourroit faire un pareil plan, et qui pourroit le faire adopter ?

Du Bonheur.

Qu'est-ce que c'est donc que le bonheur ? Tout le monde le demande, tout le monde le désire avec ardeur, et les plus heureux en apparence se plaignent encore souvent de ne l'avoir pas trouvé. Disons-le franchement, pris dans un sens absolu, le bonheur n'est pas de ce monde : c'est une vérité dite depuis long-temps par tous les moralistes chrétiens, et que l'esprit mondain cherche toujours à repousser, quoiqu'elle soit prouvée par ses plaintes même. Mais, pris dans un sens relatif, il est un degré de bonheur qu'il est permis à l'homme d'atteindre; s'il en jouit rarement, c'est parce qu'il cherche toujours à le dépasser. Comment persuader aux gens qui sont portés à ne voir le bonheur que dans ce que leurs passions leur font désirer, que l'homme le plus heureux sur la terre est celui qui n'y place pas son bonheur ? Ils ne voient là qu'un paradoxe. C'est pourtant dans cette disposition, et seulement là, que le bonheur de ce monde se trouve ; tout le reste n'est qu'illusion, qui ne dure jamais, qui enfante des regrets, des chagrins. Pour être heureux dans ce monde, il faut être résigné d'avance à toutes

les peines dont la vie est toujours semée, et cette résignation a besoin d'être soutenue par la perspective d'un meilleur avenir.

C'est en fait de bonheur qu'il n'y a rien de plus trompeur que les apparences.

On n'a point tort, lorsqu'on dit que c'est dans la médiocrité qu'il est plus facile de le trouver; les passions y sont moins éveillées, moins aigries. Au-dessus, l'ambition, l'orgueil, trop souvent le détruisent; au-dessous il est empoisonné par l'envie.

L'oisiveté est le tombeau du bonheur. On a dit que c'étoit la mère de tous les vices; ce qui signifie à-peu-près la même chose, car les vices n'ont jamais fait d'heureux.

Forcer l'homme à s'occuper, est peut-être ce qu'on peut faire de plus utile pour son bonheur.

Les fondateurs d'ordres monastiques n'ont jamais perdu de vue ce grand principe, et il y a eu plus de gens heureux dans le cloître, tant que les règles ont été observées, qu'il n'appartient aux gens du monde de le comprendre.

Le philosophe même dira : Occupez-vous; mais il laisse dans le vague; le chrétien fixe toutes les idées en disant : Travaille et prie. Le tableau d'une bonne vie, et d'une vie heureuse autant que nous y pouvons prétendre, est dans

ces deux mots : Nous y pouvons tous atteindre. Plus le travail est dur, plus la prière est douce : c'est là où il y a vraiment compensation.

Des Esprits forts, et des Austérités religieuses.

On a beaucoup parlé des *esprits forts* du dernier siècle : on se demande aujourd'hui en quoi consistoit leur force d'esprit ? A se moquer de la religion de leurs pères, à mettre une espèce d'amour-propre à n'en point professer. La plupart n'étoient pas de bonne foi, et ne faisoient les *esprits forts* que parce qu'ils croyoient se donner du crédit parmi les gens de leur espèce, ou bien parce qu'ils croyoient pouvoir mieux, par-là, se livrer sans contrainte à leurs passions; c'est dans l'impulsion des sens qu'étoit la force de leur esprit. Quel est vraiment l'esprit fort, de celui qui ne sait point maîtriser ses penchans, qui ne sauroit élever sa pensée au-dessus des plaisirs passagers de ce monde ; qui ne peut rien voir au-delà, ou bien qui ne croit pas avoir besoin de s'en occuper ; ou de celui qui dompte ses passions, dédaigne leurs jouissances, et sait même quelquefois surmonter les besoins de la nature ? Ce sont ceux-là qui méritent le nom d'esprits forts, parce qu'en eux l'esprit subjugue la matière, et non ces lâches disciples d'Epicure,

qui, loin de s'imposer des privations, ne savent pas les supporter; qui ne connoissent que des sensations, sources de toutes les foiblesses d'esprit.

On n'a pu s'empêcher d'admirer la doctrine de Zénon, et d'accorder à ses disciples des souvenirs honorables qu'on refuse aux épicuriens, dont le nom est presque une injure; et Zénon, privé de la vraie lumière, avoit été obligé de sacrifier à une passion pour étouffer les autres. L'orgueil ternit ses principes, qui cependant ont fait encore des hommes vertueux. Les vrais chrétiens seuls ont soumis même l'orgueil, et l'on a voulu regarder avec dédain les moyens qu'ils y ont employés! Est bien foible d'esprit qui ne sait les apprécier.

L'esprit le plus brillant, le plus fertile en conceptions, n'est pas fort s'il ne maîtrise pas ses sens, et ce n'est que par de longues épreuves que nous pouvons l'élever jusque-là. Les austérités religieuses, dont se sont moqués tant de gens qui n'avoient ni le courage de les supporter, ni l'intelligence nécessaire pour en apprécier le but, sont de véritables épreuves, et les plus assurées, de notre empire sur nous-mêmes: il est moins facile de les pratiquer que de les traiter de momeries, comme leur exagération dans de petites choses de la part de quelques bonnes

âmes a pu en fournir le prétexte. Il n'en est pas moins vrai que ces exagérations même annoncent plus de force d'esprit que cet abandon aux goûts et aux fantaisies que nous suggèrent nos passions. Il ne s'agit pas de nier, comme Possidonius, l'existence de la douleur, du malaise physique : il s'agit de savoir les supporter avec patience, de ne pas les redouter, de les défier même jusqu'à un certain point.

L'état militaire nous conduit à supporter bien des sortes de privations, bien des sortes de maux ; mais on y est poussé par des circonstances que l'on ne regarde que comme très-passagères, par la force des choses, et non par la force d'esprit. Cependant il est reconnu que cette école, quand une absence totale de la lumière, ou un penchant irrésistible à la malfaisance, n'engendrent pas la brutalité ; cette école, dis-je, en endurcissant le corps, dispose l'âme ou l'esprit, qui ne sont dans ce sens qu'une seule et même faculté, à s'élever et à surmonter les entraves de la matière ; mais cette disposition, comme les principes du Portique, n'est que trop souvent mêlée d'orgueil, qui en corrompt toute l'efficacité. Pour nous rendre maître absolu de cette matière, source de nos passions, pour la dompter vraiment au profit de la vertu, il faut

des conceptions plus hautes, un but plus grand que celui d'une vaine gloire.

La discipline religieuse, en nous imposant des abstinences, des jeûnes, nous ouvre la voie des épreuves ; c'est un essai de nos forces morales contre la force physique, c'est un acheminement à la résistance à nos passions. Lorsque de saints personnages ont voulu enchérir sur ces faibles essais, ont-ils donné une marque de faiblesse d'esprit ? Non, certes : Saint-Louis, en cachant un cilice sous la pourpre royale, n'avoit pas affoibli le sien. Ce n'est pas du sein des voluptés que les Bazile, les Grégoire de Nazianze, les Jérôme, les Chrysostôme, en nous parlant des choses d'en haut, donnent de si bons préceptes pour régler celles d'ici-bas. Est-ce livré aux mollesses de Rome, ou bravant les chaleurs de l'Afrique, au milieu de la prière et des macérations, qu'Augustin nous paroît grand ? De près, l'exemple des austérités nous déplaît, nous craignons d'y trouver une censure de notre faiblesse ; de loin nous ne pouvons nous empêcher d'admirer leurs œuvres. Les impies leur rendent hommage en louant les païens qui s'y sont livrés ; et inconséquens comme tous ceux dont les principes n'ont d'autre base que leur vague imagination, ils dédaignent ou ils injurient l'austérité religieuse et chrétienne. Si le cou-

rage nous manque pour la pratiquer, au moins respectons-la, ce sera une faible lueur de force d'esprit; car l'*esprit fort* aujourd'hui, dans le sens même qui lui a été donné autrefois, est celui qui montre son respect pour la religion, comme de tous les temps ce n'est que par sa pratique plus ou moins rigoureuse qu'on peut trouver plus ou moins de force d'esprit.

De la Noblesse.

Que penser de la noblesse qui est consacrée par la loi fondamentale de l'État, qui n'a aucune existence politique, et que l'on injurie tous les jours impunément? Quelle est-elle? Que deviendra-t-elle? La question sur le présent est presque aussi difficile à résoudre que celle sur l'avenir. La Charte porte : *L'ancienne noblesse reprend ses titres, la nouvelle conserve les siens.* Cet article a posé en principes qu'il y a une ancienne et une nouvelle noblesse; mais il ne statue rien, sinon que l'une et l'autre porteront leurs titres. Il ne crée rien, il conserve ou rétablit les titres. Ceux de la nouvelle sont établis d'une manière incontestable; il est facile de vérifier comment et depuis quand le nouveau noble est duc, comte, baron. Il a cet avantage ou ce désavantage sur l'ancien,

dont tous les titres peuvent être l'objet d'une discussion, sinon d'une contestation. Mais laissons ce sujet, sur lequel nous reviendrons. Si l'on s'attache à la lettre de la Charte, elle ne porte que sur les titres de la noblesse, quelle qu'elle soit, et non sur la noblesse, qu'elle considère comme existant sans qu'il soit besoin qu'elle le dise explicitement; et la reconnoissance de cette existence n'en est que plus positive. La Charte a considéré les droits comme étant toujours restés entiers, et n'a prononcé que sur une faculté dont la jouissance avoit été ou pouvoit être interrompue. Après cela, la Charte ne dit pas ce que sera, ce que fera cette noblesse; elle dit que le Roi fait des nobles à volonté, mais qu'il leur donne seulement des titres et des honneurs : quels sont ou quels seront ces honneurs? de faire peindre sur sa voiture l'écusson de ses armes? il n'est pas bien clair que le dernier roturier, qui voudroit faire peindre sur la sienne les mêmes armes, pût en être empêché, ou plutôt, il est assez clair qu'il ne le pourroit pas. Les lois sont absolument muettes à ce sujet, et tout ce qu'elles ne défendent pas n'emporte aucune peine. D'où peut donc venir cette envie furieuse, acharnée contre la noblesse en général, et surtout contre l'ancienne noblesse? Les niveleurs haïssent moins la nouvelle, parce

qu'ils la regardent comme un enfant de la révolution, enfant qu'ils trouvent monstrueux sans doute, mais qui, tenant tout d'elle, peut facilement être replongé dans le néant ; ils croient qu'il suffirait d'un souffle révolutionnaire pour cela ; les révolutionnaires, qui n'ont été puissans qu'avant son existence, ne lui ont jamais fait aucun mal, elle n'a rien à leur pardonner. L'ancienne, dépouillée, bannie, persécutée de toutes les manières, par sa seule force d'inertie a conservé encore un genre d'existence morale, si je puis m'exprimer ainsi, qui leur a prouvé qu'elle est indestructible. Quelle rage n'inspireroit pas à un assassin sa victime, qu'il croiroit avoir déjà fait périr, qu'il verroit reparoître, qu'il frapperoit de nouveau sans opposition, et qui toujours renaîtroit sous ses coups? C'est à-peu-près le sentiment qu'inspire l'ancienne noblesse à ceux qui l'ont persécutée, et qui croyoient pouvoir la détruire.

Les nobles, sous des noms différens, ont été de tout temps et dans tous les pays l'objet de la jalousie des classes inférieures. La noblesse ne s'y est pas moins établie, renouvelée, soutenue, et l'on en trouve la trace même dans les états qui semblent le plus livrés à l'esprit démocratique. Il est aussi facile de l'attaquer

par les raisonnemens les plus spécieux, qu'il est impossible de la détruire, même par les mesures les plus violentes. On peut altérer ses priviléges politiques, elle n'en conserve que plus fortement celui des souvenirs, et les persécutions ne font que constater davantage son existence. On tue les nobles, il en renaît d'autres; et, s'il se pouvoit que dans un pays la race des anciens nobles fût entièrement détruite, il s'y formeroit bien vîte une nouvelle noblesse plus orgueilleuse, plus avide d'honneurs, parce qu'elle ne compteroit pas encore sur ceux de l'opinion.

Dans toute nation où il y a la moindre trace de civilisation, il y aura toujours des supériorités de rang, et il est aussi impossible qu'elles soient absolument viagères, qu'il seroit monstrueux qu'un fils n'héritât pas de son père. Quoi qu'on en ait pu dire, l'homme est bien loin de tendre vers l'égalité, qui, pour ce monde, n'est pas plus dans sa destination morale que dans sa nature physique. S'il l'invoque, c'est dans le désespoir de ne pouvoir satisfaire ce désir de s'élever, qui le tourmente sans cesse. Elle tue la liberté, avec laquelle on veut si souvent lui faire faire une alliance impossible. Plus on s'en rapproche, plus on se charge de chaînes, plus

chacun devient le tyran de son semblable, à moins qu'on ne tombe tout-à-fait sous la tyrannie d'un seul, que l'on finit par trouver préférable. C'est cette disposition de l'humanité qui explique l'indestructibilité de la noblesse ; son existence tient à l'essence même de la société. Dès qu'elle n'a plus cet appui, elle tombe. On voudroit en vain le nier : l'histoire prouve que les épreuves qu'on en a voulu faire n'ont jamais manqué de produire cet effet. Cette distinction morale l'élève et la sauve de n'être pas opprimée par les distinctions qui ne sont fondées que sur la force, ou avilie, ce qui est pire encore, par celles qui ne sont fondées que sur l'argent.

Lors de la révolution, la noblesse avoit encore quelques priviléges, mais depuis long-temps elle n'exerçoit plus de droits politiques, hormis dans quelques provinces régies en ce qu'on appeloit pays d'Etat. Ces priviléges étoient de ne pas payer la taille, et de posséder des fiefs sans payer au gouvernement le droit dit de franc-fief. On lui donna en 1787, par une ordonnance du roi, le droit de remplir toutes les places d'officiers. Elle ne le demandoit pas, et jamais ordonnance n'a été plus impolitique.

Quant aux droits féodaux dont on a tant parlé, dont on parle tant encore, en payant ce léger

droit de franc-fief, le roturier en jouissoit comme le noble, non-seulement pour l'utile, mais même pour l'honorifique. Il étoit d'ailleurs si facile pour le roturier riche, d'acquérir la noblesse, qu'on peut dire qu'elle avoit cessé d'être chevaleresque, et n'étoit plus que dignitaire et propriétaire. Il est vrai que l'opinion la distinguoit encore et marquoit les nuances. Il étoit naturel que la plus ancienne noblesse applaudît à cet effet de l'opinion, et peut-être la vanité l'empêchoit-elle d'entendre en cela ses véritables intérêts. Il y a long-temps qu'elle avoit besoin de se recruter : une classe vouée particulièrement à la guerre, doit nécessairement faire continuellement des pertes, soit par le célibat auquel porte l'état militaire, soit par des morts prématurées. Bien loin de repousser, elle devoit accueillir les nouveaux venus dans son sein, pour les mieux porter à faire cause commune. Elle devoit sentir qu'elle a eu de tout temps et aura sans cesse à combattre la jalousie des classes inférieures, jalousie toujours dangereuse pour elle, si elle ne s'y fait pas des auxiliaires; et l'appât de partager ses avantages, mais de les partager sans réserve, est le plus sûr moyen pour en obtenir. C'est donc l'ancienne noblesse qui auroit dû chercher à faire

honorer le nouveau noble, pour faire sentir que le titre seul élève sur-le-champ l'homme : ainsi que le nouvel officier qui arrive dans un régiment, est regardé comme le camarade et l'égal des plus anciens. Sans doute la manière dont s'acquéroit quelquefois la noblesse, avoit de grands abus; mais toute autre en auroit offert aussi. Elle avoit le grand avantage de faire rentrer d'un côté dans l'ordre les richesses qu'elle perdoit d'un autre. Mais on considéroit plus les familles que l'ordre, et c'est l'ordre aujourd'hui qu'il faudroit plus considérer que les familles. L'ordre ne périra pas; mais comme toutes les choses humaines, il a déjà subi beaucoup de modifications : il peut en subir encore. Il est de son intérêt et de l'intérêt public qui y est lié, de recevoir franchement dans son sein ceux que le roi, qui a toujours eu le droit de faire des nobles, a jugé et jugera dignes d'y entrer.

Une des conséquences les plus bizarres de la révolution, c'est que, faite au nom de l'égalité, elle ait fini par enfanter une noblesse, tant le besoin des rangs est impérieux dans un Etat; mais que seroit cette nouvelle noblesse, si elle ne se rattachoit pas à l'existence de l'ancienne ? L'espèce d'alliance que la Charte leur a fait contracter, a besoin de se consolider. Bonaparte

attachoit, non sans raison, une grande importance à cette réunion. Il en savoit assez en monarchie, pour juger qu'il n'en est pas de solide sans des rangs qui remplissent le vide qui sans cela reste toujours entre le peuple et le monarque, et qui laisse entre eux un abîme, près duquel ils sont l'un et l'autre sans appui. Entraîné par sa situation, c'étoit l'ancienne qu'il appeloit dans les rangs de la nouvelle pour lui donner plus de lustre. Dans la monarchie des Bourbons, par une conséquence toute naturelle, c'est la nouvelle qui doit être unie à l'ancienne, pour lui donner plus de force, et l'on peut dire que la première ne peut qu'y gagner, quelles que soient les apparences qui lui font croire le contraire. La nouvelle noblesse est fière de quelques lauriers encore verts, que beaucoup d'anciens nobles, au reste, ont partagés. Mais si elle veut que leur ombre s'étende sur sa postérité, elle n'y peut parvenir qu'à l'aide du privilége d'opinion, le plus véritable de toute noblesse, et que l'ancienne conserve encore, quoi que l'on puisse faire contre, et plus même par ce que l'on fait contre, et qu'elle peut seule lui communiquer. Ce n'est qu'en applaudissant à cette opinion que la nouvelle noblesse en obtiendra sa part. L'ancienne noblesse, pour l'in-

térêt public, et pour le sien, doit aider elle-même à ce partage, qui, en restant en litige, peut ruiner toutes les parties.

On doit remarquer que la nouvelle noblesse est toute titrée, et que l'ancienne, rigoureusement parlant, ne l'est plus, ou du moins, que pour un bien petit nombre de ses membres. Dans les nouveaux nobles, le titre et la noblesse sont la même chose : tout est personnel. Dans l'ancienne, les deux choses étoient distinctes : la noblesse étoit dans l'homme, et le titre dans la propriété. Dans les derniers siècles nos rois y avoient fait quelques exceptions ; mais le principe n'en existoit pas moins, tellement que ces exceptions étoient souvent contestées au parlement. On ne pouvoit cesser d'être noble que pour cause infamante, ou au moins dérogeante ; enfin pour actions personnelles : on pouvoit cesser d'être duc, comte, dès qu'on cessoit d'être propriétaire du bien auquel le titre étoit attaché. Aujourd'hui que l'ancienne noblesse a perdu toutes ses propriétés, que d'ailleurs ces propriétés ont perdu ce qui constituoit plus particulièrement les titres, où peut-elle retrouver les siens, à moins que celui de chevalier, qui se prenoit plus dans les actes que dans le monde, sinon par quelques cadets de famille, et celui d'écuyer, qui ne se por-

toit pas du tout. Aujourd'hui on sait à peine ce que c'est que ces deux titres, les seuls véritables titres d'ancienne noblesse, et si l'on donne le premier, c'est pour désigner l'homme décoré d'ordres de chevalerie qui n'ont plus de rapport à la noblesse. On sait que dans les anciens temps le titre de baron étoit le seul qui portât des marques caractéristiques de noblesse, tous les autres étoient indicatifs de dignités ou d'emplois ; dans des temps plus modernes, quand ils n'ont plus été qu'honorifiques, ils sont restés presqu'exclusivement attachés à la propriété, celui de baron même comme les autres ; et s'il a fallu être noble pour les porter, ils n'en étoient pas moins plutôt un signe d'opulence ou de faveur qu'une preuve d'antique origine. Sans doute un grand nombre de familles titrées se perdent dans la nuit des temps ; mais un grand nombre aussi avoient reçu ses titres presqu'en même temps que la noblesse, tandis qu'un plus grand nombre de très-anciennes familles n'en a jamais portés.

Le titre ne constituant pas la noblesse (je prends ici le mot *titre* dans le sens vulgaire, qui n'y comprenait pas chevalier et écuyer, seuls titres véritables, qui la constituaient tellement, qu'un duc même n'aurait pas omis de se qualifier chevalier avant tout), le titre donc

ne constituant pas la noblesse, et la noblesse ayant d'autres prérogatives, il y avait moins d'inconvéniens pour elle de n'en pas porter; aujourd'hui que c'est le seul avantage qu'on ose lui accorder, le seul signe public de son existence, les régler devient plus important encore, et un noble sans titre n'est plus rien. Si l'on veut exécuter la Charte, elle ne doit pas avoir inutilement parlé de la noblesse, et elle doit enfin jouir de ces honneurs qu'elle a voulu lui assurer.

Tant que son existence est dans le vague, elle est beaucoup plus effrayante pour ceux qui sont portés à l'envier. Ce qu'on lui promet sans l'expliquer, choquera peut-être beaucoup moins lorsqu'il sera fixé. Les explications peuvent aider à rapprocher les deux noblesses, que la Charte caractérise d'une manière tranchante.

Pour fixer la situation de l'ordre, il faudroit d'abord commencer par former un tableau légal de ses membres.

Sans doute la plupart des familles anciennes ont perdu les actes qui pourroient prouver leur noblesse; mais comme il ne s'agit pas de faire des preuves pour monter dans les carosses du roi, rien de plus aisé à constater que la noblesse dont on jouissoit en 1789. Les procès-verbaux des

assemblées bailliagères, pour la nomination des députés aux états-généraux, existent, et quiconque y a été admis est censé avoir éprouvé la censure de ses concitoyens, et cette preuve doit être irrécusable. Quelques mineurs, ne possédant pas fief (ceux qui en possédaient ont paru par procureur), auraient peut-être à réclamer; mais le nombre ne peut pas en être bien grand, et le temps est encore trop rapproché, pour que, malgré les ravages de la révolution, ils ne puissent donner aisément des preuves de la noblesse de leurs pères.

Rien de plus facile donc que de faire ce tableau, où le droit d'être inscrit, s'il étoit fait avec toutes les formalités légales, seroit déjà un titre d'honneur.

L'établissement des majorats, auquel on semble vouloir donner suite, rattache la noblesse à la propriété : c'est au moins une imitation des titres donnés aux terres et un renouvellement des substitutions. On peut dire que c'est un débris de la monarchie, qu'on a tiré de la boue de la révolution, et qui en est encore empreint; peut-être parviendroit-on à le décrasser. Mais dans l'état où est la noblesse française, il seroit aussi impolitique qu'injuste de faire de l'institution des *majorats* (à qui l'on pourroit don-

ner un autre nom) une obligation ; ce ne devroit être pour long-temps encore qu'une faculté ; faculté d'une haute importance pour quiconque pourroit par ce moyen assurer à sa postérité une existence stable, et à son nom un lustre d'une longue durée.

Je viens de dire que l'on pourroit donner un autre nom aux majorats. C'est à tort que l'on taxe de puérilité l'importance que des gens sages attachent à tel ou tel nom, à telle ou telle dénomination ; ils savent l'empire que les mots exercent sur la multitude et sur ce que l'on appelle l'opinion publique : les faiseurs de révolutions nous ont donné sur ce point des leçons que l'on ne devroit pas oublier. En conservant quelque institution d'un gouvernement usurpateur, il faut au moins la déguiser et lui donner les couleurs du gouvernement légitime. Il faut faire oublier son origine, sinon elle sera déconsidérée, ou bien sa considération réfléchira sur son auteur, sur lequel la justice et la tranquillité publique exigent que l'on amasse sans cesse l'horreur et le mépris. Si changer les mots n'est pas tuer les souvenirs, c'est au moins leur ôter leur plus actif aliment.

Les majorats amènent naturellement à parler de la pairie nouvelle, qui doit trouver sa place

dans des réflexions sur la noblesse : il faut du temps encore pour les mettre l'une et l'autre en harmonie ; et cependant, sans cette harmonie, la pairie restera une aristocratie insolite qui jetera peu d'éclat. La Charte, qui institue l'une et consacre l'autre, a laissé dans le vague les rapports indispensables que tôt ou tard elles doivent avoir, à moins de supposer de nouvelles révolutions; et de toutes les conséquences de la Charte dont le temps amenera le développement, et dont l'expérience fera reconnoître la nécessité, celle-là sera la plus facile à définir.

De l'Opinion publique, et des Acclamations populaires.

On a cherché en vain à définir l'opinion publique, son sens vague et complexe échappe à toute exacte définition, ou peut en faire tirer les conséquences les plus opposées. Dans tous les temps sans doute, elle a dû être l'objet de l'attention particulière des gouvernemens ; mais de nos jours on a voulu en faire leur seule et unique règle ; ils y ont cherché leur appui, et sont devenus incertains et flottans, comme elle a toujours été et sera toujours. On peut comparer les opinions particulières aux phy-

sionomies; les plus ressemblantes se distinguent encore par des nuances qui les font reconnoître. C'est pourtant de toutes ces opinions que se forme l'opinion publique; comment en espérer un tout homogène et solide? comment en attendre un guide qui vous conduira dans une voie sûre et vers un seul but, tandis que par son essence elle ne peut offrir qu'un labyrinthe? Cependant, comment échapper à son influence? comment ne pas la consulter, lorsqu'elle semble devoir être l'expression des intérêts de tous, au maintien desquels les gouvernemens doivent tendre sans cesse? Ce raisonnement, qui a servi de texte à la plupart de nos publicistes modernes, seroit sans réplique, si elle présentoit la juste combinaison de ces intérêts; si, au lieu d'être, comme elle est le plus souvent, un mélange de passions et d'ignorance, elle étoit le résultat de la réflexion et de la raison. Mais il n'en peut pas être ainsi; l'opinion publique ne fait pas plus connoître le véritable besoin et le véritable état d'une nation, que les explications de la plupart des malades font connoître aux médecins la nature de leurs maladies.

Aussi l'opinion publique doit-elle être interrogée par les gouvernemens, comme les mala-

des par les médecins, comme les accusés par les juges, pour découvrir quelques symptômes, pour éclaircir quelques faits. On doit l'écouter avec la même attention, mais avec la même défiance : en faire, comme le médecin, un objet de combinaison avec ce que l'on doit savoir par soi-même, et comme le juge, un objet de comparaison. Mais se laisser guider par elle, ce n'est guères moins s'exposer et exposer toute une nation, que le directeur de Charenton ne s'exposeroit lui et sa maison entière, s'il se laissoit conduire par les fous qu'il est chargé de garder; ou au moins ce seroit avec le même fruit qu'un professeur qui demanderoit à ses écoliers ce qu'il doit leur apprendre.

Depuis long-temps, au reste, il n'y a pas vraiment d'opinion publique, et l'on a donné ce nom à des opinions populaires. L'opinion publique véritable, et la seule estimable, est le fruit de longues habitudes, d'usages, de mœurs, éprouvés par l'expérience et consacrés par le temps. Ce sont les gouvernemens même qui forment cette opinion, ou plutôt cet esprit public; car voilà alors le nom qu'elle mérite et sous lequel elle doit être respectée : alors elle est stable comme ces gouvernemens; mais malheur à ceux qui sont son ouvrage; elle ne cher-

che à en instituer que lorsqu'elle est corrompue, et son ouvrage se sent long-temps de cette corruption.

De nos jours, ce qu'on a appelé l'opinion publique pour l'ériger en oracle, ne méritoit pas proprement ce nom, elle n'a jamais été qu'une opinion populaire; et une erreur de mot a peut-être contribué beaucoup à ce travestissement. Le mot *Peuple* n'a pas pour nous la même acception dans la langue politique que dans la langue vulgaire. Cette acception vulgaire, adoptée plus généralement, parce que l'habitude l'a consacrée, a placé naturellement dans la populace ce qui appartenoit à toutes les classes de la nation. On a appelé vœu du peuple les clameurs des dernières classes; les autres ont été mises hors de cause et se trouvoient par ce seul fait n'être plus rien. Les conséquences étoient faciles à tirer, et elles n'ont pas manqué de l'être, en raisonnement d'abord, et bientôt en action. On n'a peut-être pas encore assez réfléchi sur l'influence que cette fausse application du mot *Peuple* a eue sur la révolution. L'opinion formée dans les rues ou dans les cabarets est devenue, pour les gouvernemens mêmes, l'opinion publique qu'on les avoit accoutumés à craindre ou à respecter.

A cette erreur funeste s'en est jointe une autre qui est bien loin d'être dissipée aujourd'hui. On ne cesse de répéter encore dans beaucoup d'occasions : C'est l'opinion publique, il faut bien la suivre. Quoi ! si cette opinion publique, par quelque cause que ce soit, s'est corrompue, si elle tend à jeter des désordres dans la société ou en prépare la dissolution ; si elle attaque la morale, si elle consacre les principes les plus dangereux, il faut l'écouter, il faut la suivre ! il faut, comme Gil-blas, se faire voleur avec les voleurs ! Quels principes ! et quel oubli de tout ce qui peut conserver les sociétés ! Dans les particuliers, il n'y a que la nonchalance ou la lâcheté qui parlent ainsi ; dans ceux qui gouvernent, il y a au moins ineptie. Si l'opinion publique est mauvaise, il faut savoir y résister, la combattre même. Il n'est personne qui n'en ait l'obligation quand il en a les moyens ; et c'est le premier devoir des rois.

L'opinion publique qu'il faut écouter et respecter, est celle qui n'est pas née du jour et de quelques circonstances, mais, on le répète, d'habitudes, d'usages, de préjugés, si l'on veut, qui ont été sanctionnés par le temps. Celle dont il faut se défier, est celle qui est marquée du sceau de l'innovation, qui s'annonce

par l'inquiétude, la tourmente des esprits. Celle-là n'est qu'éphémère si on lui résiste; elle n'en durera peut-être pas davantage si on lui laisse prendre une importance dangereuse; mais elle en engendrera mille autres, qui se succéderont et se détruiront mutuellement; et, pour peu qu'elle rencontre des gouvernemens faibles, il en résultera de nombreuses révolutions, qu'un gouvernement fort, difficile à trouver dans de pareilles circonstances, pourra seul terminer.

On a cherché quelquefois l'expression de l'opinion publique dans les acclamations populaires : on y seroit souvent trompé; mais il ne faut pourtant pas les dédaigner. Il est plus facile qu'on ne croit d'en reconnoître le caractère, et de juger, par conséquent, lorsqu'il faut y applaudir et les encourager, ou lorsqu'elles sont tout-à-fait insignifiantes ou dangereuses. L'acclamation populaire qui s'adresse à la personne du souverain est simple et toujours utile à son autorité. Celles qui s'adressent à des princes ou à des personnages qui auroient rendu de grands services à l'Etat, si elles ne sont pas toujours des preuves d'amour pour les personnes, sont au moins des marques d'égards et de respect auxquelles on ne peut pas se tromper.

Mais toute acclamation qui porte sur des êtres collectifs ou abstraits, quelque respectables qu'ils puissent être d'ailleurs, est rarement sans danger. Tout ce qui porte des idées vagues dans l'esprit des peuples est un germe de faction. Les cris de vive la nation ! vive la constitution ! et autres cris analogues, ne pouvoient être et ne seront jamais inventés que par des factieux. Ce qui ne semble qu'une inconséquence grammaticale ridicule, a toujours de funestes conséquences politiques. Que l'on consulte l'expérience : ce symptôme n'a jamais été trompeur.

FIN.

Nous ne regardons point les Auteurs latins comme propriété, nous les donnons seulement comme plus corrects, ainsi que les traductions marquées d'une étoile.

Auteurs Latins avec leurs Traductions.

	fr.	c.
I. *Epitome Historiæ sacræ*, avec un nouveau Dictionnaire et une Carte géographique in-18.	1	20
II. *Epitome seu Appendix de Diis et Heroibus*, avec un nouveau Dictionnaire, in-18.	1	20
— *Le même, latin-français, 1 vol. in-18.	1	50
III. *De Viris Illustribus Romæ*, avec Dictionnaire et deux Cartes géographiques, in-18.	1	50
— Le même, latin-français, 1 vol. in-18.	2	»
IV. *Phædri Fabulæ*, nouvelle édition, augmentée des plus jolies Fables latines du P. Desbillons, in-18.	1	20
— Le même, latin-français, 1 vol. in-18.	2	»
V. *Selectæ è profanis Scriptoribus Historiæ*, in-12.	2	25
— *Le même, latin-français, 2 vol. in-12	6	»
V. *Cornelius Nepos*, avec deux Cartes géographiques, in-18.	1	50
— Le même, latin-français, 1 vol. in-12.	3	»
VII. *Cæsariis Commentaria*, in-18, avec deux Cartes géographiques.	1	50
— *Le même, latin-français, 2 vol. in-12.	6	»
VIII. *Quintus Curtius*, in-18, avec deux Cartes géographiques.	2	»
— *Le même, latin-français, 2 vol. in-12.	6	»
IX, X, XI et XII. *Selecta Ciceronis Opera, ad usum Quartanorum, Tertianorum, Humanistarum, Rhetorum*, 4 vol. in-18, chaque partie	1	50